

## Chronologie moliéresque : les « Éphémérides » de François Rey (1658-1669)

*François Rey a établi ces « éphémérides » lorsqu'il préparait son livre intitulé Molière et le roi. L'affaire Tartuffe (avec Jean Lacouture) paru aux éditions Fayard en 2006), ce qui explique qu'il les ait interrompus à la fin de l'année qui a vu la création publique de Tartuffe après presque cinq années d'interdiction. Il a eu la générosité de mettre à notre disposition cet inestimable instrument de travail, nous autorisant en même temps à le diffuser plus largement selon le moyen qui nous paraîtrait le mieux approprié. Nous le publions donc sur le site MOLIÈRE 21, après avoir simplement adapté la mise en pages (passée du mode « paysage » au mode « portrait ») et supprimé, comme il nous l'avait demandé, ceux de ses commentaires personnels qui constituaient des jalons d'attente pour une recherche plus approfondie (« à développer », « à confirmer », etc.). Nous le remercions une fois de plus infiniment.*

*GF et CB*

### Ven 1 janvier 1666

- Robinet, Lettre à Madame du 10, v. 80 et suivants :

Le premier jour du nouvel an,  
Au bruit de pata-pa-ta-pan,  
Le monarque fut en bel ordre,  
Suivi des chevaliers de l'Ordre,  
Entendre la messe aux Feuillants,  
Ainsi qu'il y va tous les ans.

- Interruption au Palais-Royal.

- Ce jour-là sans doute sont créés, au théâtre du Marais, *Les Amours de Jupiter et de Sémélé*, pièce à machines de l'abbé Boyer.

÷ Dans sa *Muse de la cour* datée du 3, Subligny écrira, v. 205-222 :

Curieux, allez voir la pièce du Marais ;  
Les machines de l'*Andromède*  
Ne semblent, ma foi, rien auprès  
De ce dernier ouvrage, à qui tout autre cède.  
Le machiniste avait, je crois, le diable au corps,  
Lorsqu'il fit de telles merveilles ;  
On ne conçoit point les ressorts  
De ses machines sans pareilles.  
Mais sur ce peu de vers on n'en peut rien savoir.  
Allez, vous dis-je, allez les voir.  
Marotte y fait le personnage  
De la princesse Sémélé,  
Dont maint amant avec elle est brûlé,  
Car cette aimable actrice en vérité fait rage.  
Que les feux dont la brûle un Jupiter amant  
Ne sont-ils aussi vrais que tous ceux qu'elle darde ?  
Cela nous vengerait, mais elle en goguenarde  
Et croit qu'on dit cela par plaisir seulement.

### Sam 2 janvier 1666

- Dans sa Lettre à Madame datée du lendemain, Robinet rend compte, v. 259-276, de l'*Alexandre* de l'Hôtel de Bourgogne :

À l'Hôtel, j'ai vu l'*Alexandre* ;  
Bon compte je vais vous en rendre.  
Floridor, cet acteur charmant,  
Le représente dignement,  
Et d'Ennebaut, sa Cléophile,  
De mille jeunes charmes brille.  
Montfleury fait si bien Porrus  
Qu'il semble qu'il soit encor plus,  
Et l'Axiane, sa maîtresse,  
S'y rend admirable sans cesse  
En l'excellente Des Cèllets,  
Dont l'habit fut fait à grands frais.  
Bref, Éphestion et Taxile  
S'expriment en assez bon style  
Par Hauteroche et par Brécourt ;  
Et tous ces acteurs, coupant court,  
Font tout ce qu'on en peut attendre

Pour bien retracer *Alexandre*.

- ÷ Le moins que l'on puisse dire est que le ton est moins enthousiaste que dans le compte rendu du spectacle du Palais-Royal.
- ÷ Il est probable que, si Molière était malade, Robinet profiterait de cette chronique pour le signaler à leur protectrice commune.

### Dim 3 janvier 1666

- Interruption au Palais-Royal.

### Lun 4 janvier 1666

- Le libraire Gabriel Quinet fait enregistrer le privilège que Molière a obtenu le 30 décembre pour l'impression de *L'Amour médecin*. Il n'est, en la circonstance, que le représentant de Molière. Voir BNF, ms. fr. 21945, f° 44.

÷ La pièce sera achevée d'imprimer onze jours plus tard pour le compte des libraires Théodore Girard et Pierre Trabouillet.

- Le même jour, « *La Mère coquette ou Les Amants brouillés*, comédie représentée par la Troupe du Roi », est achevée d'imprimer, pour le compte de Michel Bobin et son gendre Nicolas Le Gras d'une part, et de Théodore Girard et Pierre Trabouillet de l'autre.

÷ Dans sa Préface, Donneau de Visé revient sur la « Querelle des Mères coquettes » et conclut :

Tout Paris a vu jouer en même temps sur deux illustres théâtres deux comédies qui portaient le nom de *La Mère coquette ou les Amants brouillés*. L'une est d'un fameux auteur qui a déjà mis plusieurs ouvrages au jour avec beaucoup d'applaudissement, et l'autre, celle qui a été représentée par la Troupe du roi. Si je dois retirer quelque gloire de cette dernière, c'est d'avoir été assez heureux pour inventer un sujet qui ait pu servir d'idée à un auteur dont la réputation est si bien établie. Il a lui-même avoué que je lui en fis confidence chez une personne de qualité, qui s'en souvient encore aussi bien que lui. C'est une vérité qui passe pour constante, et je ne dois pas me mettre en peine de la prouver, puisque des personnes de naissance et dignes de foi ont vu ma pièce longtemps avant que cet illustre auteur eût commencé de travailler à la sienne, et l'ont même dit à Sa Majesté, lorsque notre guerre a fait le plus de bruit et qu'elle en était importunée. Depuis, il s'est avisé de dire, pour se justifier, qu'il avait tiré sa pièce d'un sujet espagnol, et dans celle qu'il rapporte on voit une tante qui élève une nièce, et qu'il dit lui avoir fourni l'idée de la Mère coquette. Mais il est bien plus vraisemblable que c'est la miennne, puisqu'il n'y a pas tant de différence de mère à mère que d'une tante à une nièce. Peut-être qu'il me dira que la tante est vieille, mais cela ne doit produire aucun bel effet, puisqu'il n'est pas impossible qu'elle soit aussi jeune que sa nièce et que le caractère que nous avons fait paraître sur la scène n'est plaisant qu'en ce qu'elle veut paraître aussi jeune que sa fille et que l'on est persuadé du contraire. Car on en pourrait douter, si c'était une tante, puisque l'on paraît quelquefois plus jeune que l'on est ; mais il est impossible que l'on ait cette pensée pour une mère, quand même elle paraîtrait aussi jeune que sa fille. C'est ce qui rend le caractère de la mère ridicule, et ce qui fait voir qu'il n'y a rien de commun entre la Tante de l'Espagnol et la Mère dont je lui ai fourni l'idée.

Pour ce qui est de quelques autres pensées où nous nous sommes rencontrés, qui ne regardent point la mère coquette, je crois être obligé de dire qu'elles sont dans *le Berger extravagant* et en d'autres lieux, et que je les ferai voir s'il en est besoin. Quant au caractère de la Servante, que l'on peut dire qui fait tout dans cette pièce, puisqu'en faisant agir tous les autres elle agit aussi toujours elle-même, je ferai voir à cet auteur la même chose dans le roman de *Cassandra*, et une lettre qui produit les mêmes effets que la nôtre dans *la Mère coquette*. Il est vrai que c'est parmi des personnes relevées, mais cela ne fait rien à notre dispute. Voilà à peu près les endroits où nous pouvons nous être rencontrés par la lecture de ces livres-là ; mais pour ce qui regarde le caractère de la Mère coquette, je crois en être le seul inventeur, et que rien n'a pu lui en fournir l'idée que les vers que je lui ai dits à ce sujet.

Au reste, comme ma pièce a cabalé toute seule et que je ne me suis point mis en peine de la faire réussir, ainsi que font quelques auteurs que la cabale rend illustres, elle n'a pas ressemblé à celles qui font grand feu d'abord et qui tombent après tout d'un coup, puisqu'elle a été plus suivie à la 18<sup>e</sup> représentation qu'à la première.

- ÷ Il semble que Donneau exagère quelque peu, puisque le Registre de La Grange n'indique que quatorze représentations ; mais on peut aussi se demander si La Grange a bien mentionné toutes les représentations, et s'il n'y en a pas eu *après* l'abandon du *Grand Alexandre*.

÷ Du reste, quand bien même il n'y aurait eu que quatorze représentations, les 398 livres de la dernière (le 29 novembre) peuvent fort bien correspondre à un nombre de spectateurs plus élevé que les 572 livres de la première ; question d'occupation des loges et des places les plus chères.

### **Mar 5 janvier 1666**

• Interruption au Palais-Royal.

• On tire les Rois chez Monsieur et Madame, en présence de Louis XIV, de Mademoiselle et de « trente beautés suprêmes ». Il s'agit, selon le duc d'Enghien [lettre à la reine de Pologne du 7, 240], de faire voir au cardinal Orsini « les divertissements de France ».

÷ Le 9, la *Gazette* rapportera :

Le 5, veille des Rois, Monsieur et Madame traitèrent le roi à souper avec une telle magnificence et galanterie que de longtemps il ne s'était vu à la cour un pareil régale. Ce prince, ayant reçu Mademoiselle, et plusieurs autres princesses et dames qui s'y trouvèrent, dans la grande galerie du Palais-Royal, éclairée par quantité de lustres et de miroirs, la musique commença le divertissement par un concert des plus agréables. Ensuite, Sa Majesté et toute la compagnie passèrent dans la petite galerie, où il n'y avait pas moins de clartés ; et l'on y eut une divertissante comédie, par la Troupe royale de l'Hôtel, qui s'en acquitta avec son succès ordinaire. De là, tout ce beau monde se partageant, entra en différents lieux, où l'on avait dressé quatre tables, qui furent servies en même temps, et avec une somptuosité et politesse merveilleuses ; et à l'issue de ce superbe festin, il y eut un bal dans la grande salle richement ornée, où les principaux seigneurs s'étaient rendus au plus galant équipage qui leur avait été possible, pour répondre à celui des dames, qui n'avaient rien oublié pour y paraître avec tout l'avantage imaginable.

÷ Robinet rendra compte de cette soirée dans sa Lettre du 10, v. 166-271 :

[...] et discourons un peu des Rois.  
 Chez Monsieur, on les fit la veille,  
 Mais comment ? ce fut à merveille,  
 Et jamais on ne vit cadeau  
 Si pompeux, si brillant, si beau.  
 Ce prince, que, sans flatterie,  
 Nul n'égalait en galanterie,  
 Ce soir-là, plus beau que l'amour,  
 Dessous un éclatant atour,  
 Reçut trente dames parées  
 Et de diamants éclairées,  
 Dans un lieu dont les ornements  
 Produisaient des enchantements.  
 C'était la Grande galerie,  
 En rares antiques fleurie,  
 Représentant de grands héros  
 Dont l'histoire prône le los,  
 Et d'où la nuit au teint de More,  
 Ainsi qu'au lever de l'aurore,  
 Fuyait devant mille clartés  
 Qui l'en chassaient de tous côtés.  
 Louis des premiers de la fête,  
 Et qui, pour lors, des pieds en tête  
 Portait pour trente millions  
 De diamants, tous beaux et bons,  
 Survint illec, avec Madame,  
 Qui semblait aussi toute en flamme  
 Par l'éclat de ses yeux si beaux  
 Et par celui de ses bijoux ;  
 Et la Grande Mademoiselle,  
 Où l'on voit l'air d'une immortelle  
 Et qui de Dombes à la cour  
 Était depuis peu de retour.  
 Alors la divine Uranie  
 Par sa plus fine symphonie  
 Commença le royal cadeau,  
 Et ce concert-là fut si beau  
 Que chacun devint tout oreilles  
 Pour en mieux goûter les merveilles.  
 Ensuite on passa dans un lieu  
 Non moins brillant, non moins en feu :

C'est la Petite Galerie,  
 Dont maints bijoux d'orfèvrerie  
 Et d'autres meubles précieux  
 Font un charmant spectacle aux yeux,  
 Et la seule Troupe royale  
 Y continua le régale  
 Par un beau plat de son métier  
 Et tout à fait de son gibier<sup>1</sup>,  
 Qui de chacun purgea la rate  
 Mieux qu'un remède d'Hippocrate  
 Et fit venir de l'appétit  
 À la compagnie un petit.  
 De là, donc, pour le satisfaire,  
 On entra dans deux autres lieux,  
 Fort éclairés, fort radieux,  
 Où l'on servit sur quatre tables  
 Tous les mets les plus délectables.

÷ Le duc d'Enghien rendra compte de cette soirée à la Reine de Pologne dans une lettre datée du 7 [240] :

Il y eut avant-hier un fort grand bal au Palais-Royal, où tout le monde fut fort paré et où j'avais mis sur mon habit les belles pierreries que Votre Majesté m'a données ; il fut trouvé le plus beau de tout le bal, où M. le cardinal Ursin (sic) était, et c'était presque pour lui que l'on faisait cette fête et pour lui faire voir les divertissements de France.

÷ Voir les relations de La Gravette de Mayolas, Lettre du 10, v. 187-254, et Subligny, *Muse de la cour* du 11, v. 139-179.

÷ Le fait que, pour une fête donnée chez elle, au Palais-Royal, Madame fasse appel aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, et non à ses anciens protégés de la troupe de Molière, qui ont monté avec succès la « même » pièce, suggère que, ce jour-là, *ladite troupe n'est pas en état de jouer*.

### **Mer 6 janvier 1666**

- Épiphanie-Jour des Rois : début du carnaval.

- Ce jour-là, la reine (absente au régal de la veille pour cause de deuil<sup>2</sup>) traite dans son appartement du Louvre Mademoiselle [de Montpensier], Mlle d'Alençon « et autres princesses et dames de qualité, avec beaucoup de magnificence ».

- Ce même jour, la Reine mère Anne d'Autriche est prise d'une « fièvre continue » qui durera jusqu'à sa mort, le 20 à l'aube.

### **Jeu 7 janvier 1666**

- Le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [240] :

La Reine mère s'est trouvée assez mal depuis deux jours ; il lui est venu un grand érysipèle sur le bras du côté de son cancer, avec des douleurs furieuses, de grandes envies de vomir et la fièvre. Elle ne dort plus les nuits, et elle est en assez méchant état. Les médecins ne trouvent pas pourtant qu'il y ait à craindre quelque événement subit, et ils croient toujours que ce mal ne laissera pas que de tirer de longue (sic). Je crois que l'on lui changera encore de médecin et qu'un Milanais la traitera, qui entreprend de la guérir.

### **Ven 8 janvier 1666**

- 48<sup>e</sup> anniversaire du baptême de Madeleine Béjart.

- Interruption au Palais-Royal.

- La *Gazette* du 16 rapportera, p. 71 :

Le 8 du courant, le roi alla à Grosbois faire la revue de la compagnie des gens d'armes de Monseigneur le Dauphin.

÷ Le jour même, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 577] :

J'ai vu ce matin passer le roi dans son petit carrosse, accompagné de cavaliers fort lestes. J'étais dans la rue de la Vénerie, et j'ai crié de bon cœur : Vive le roi. On disait qu'il allait à Grosbois ; mais il est revenu dès après midi, et de bonne heure :

1. Note marginale : « Elle joua la Coquette. »

2. Robinet le dit explicitement aux vers 273-275 de sa Lettre du 10.

c'est que l'on est allé le chercher à cause d'un vomissement qui a pris à la Reine mère.

- Le même jour, Pierre Nicole publie sa deuxième *Visionnaire*.
  - ÷ Dans la semaine qui suit (et en tout cas avant le 15, date de publication de la troisième *Visionnaire*), Jean Racine rédige (et fait circuler anonymement, sous forme d'une brochure s.l. n.d.) sa *Lettre à l'auteur des Hérésies imaginaires et des deux Visionnaires*.

### **Sam 9 janvier 1666**

- Jour de grande gelée.

- Le 16, la *Gazette* rendra compte [p. 71] de l'événement du jour :
 

Le 9, se fit au Palais-Royal, en l'appartement de Madame, la cérémonie des fiançailles du Marquis du Roure avec la demoiselle d'Artigny, fille d'honneur de Son Altesse Royale, par l'évêque de Valence [Daniel de Cosnac], en présence du roi, de Monsieur et de toute la cour. Ensuite, les fiancés furent conduits en l'hôtel du duc de Créqui, où Sa Majesté et la compagnie eut (sic) la représentation d'*Antiochus*, du sieur Corneille le jeune, par la Troupe de l'Hôtel, dans une grande salle à cet effet extraordinairement ornée. Et après ce divertissement, il y eut un magnifique souper, dans un autre lieu, où était dressé un riche buffet, avec trois tables, dont les deux premières étaient tenues par le roi et par Monsieur. À l'issue de ce magnifique festin, le divertissement fut continué sur le même théâtre par un ballet à six entrées, et enfin par le bal, où les seigneurs et les dames parurent en un équipage tout à fait galant et superbe [suite au 10].

  - ÷ Les mariés sont Louis-Pierre Scipion de Grimoard de Beauvoir, comte du Roure, fils de Scipion et de Grésinde de Baudan, et neveu du duc de Créqui, et Claude-Marie de Bérenger du Gast, fille d'Achille, seigneur d'Artigny et de Montgauget, fille d'honneur de Madame et amie intime de Louise de La Vallière... d'où, sans doute, l'absence de la reine Marie-Thérèse à cette noce.
  - ÷ Dans la relation qu'il donnera de la journée, v. 16-111, Robinet, après avoir décrit le festin, poursuivra :
 

Après, Bacchus, le dieu des Brindes,  
Se fit voir triomphant aux Indes,  
Dans un ballet fort enjoué  
Et qui fut aussi fort loué,  
Où, pour au grand monarque plaire,  
La charmante sirène Hilaire  
Fit merveille avec d'Estival.  
Enfin, par un aimable bal  
On finit la réjouissance,  
Mais après, pour une autre danse,  
On coucha dans un lit pompeux  
Ce beau couple selon ses vœux...
  - ÷ Subligny rend compte de l'événement dans sa *Muse de la cour* du 11, v. 190-215, et La Gravette de Mayolas dans sa *Lettre à la duchesse de Nemours* du 17, v. 111-156.
  - ÷ Fait curieux : Subligny et Mayolas avaient déjà rendu compte du même mariage dans leurs *Gazettes* du 7 décembre (v. 184-191) et 13 décembre (v. 209-218) ! Peut-être ne s'agissait-il encore que de la signature du contrat ? Non, vérification faite, Mayolas écrivait bien : « Amples furent les épousailles, / Aussi bien que les fiançailles. »
  - ÷ La pièce de Thomas Corneille sera reprise à l'Hôtel de Bourgogne, le 25 mai suivant. Robinet en fera alors un éloge enthousiaste [Lettre du 29 mai, v. 243-286]. Entre temps, elle aura été publiée par Billaine, Luyne, Jolly et Quinet, le 6 mars, avec un privilège du 18 février.

- Ce même jour, s'il faut en croire Subligny (v. 216-222), un incendie ravage l'hôtel du chancelier Séguier.

### **Dim 10 janvier 1666**

- Interruption au Palais-Royal.
- Suite de l'article de la *Gazette* sur le mariage Roure-D'Artigny :
 

Le 10, la cérémonie des épousailles se fit aussi par le même prélat [Cosnac], et en présence de cette illustre compagnie, en l'église des prêtres de l'Oratoire.

**Lun 11 janvier 1666**

- La *Gazette* du 16 rapportera, p. 72 :

L'11, le roi, avec lequel étaient Monsieur, Madame et plusieurs autres principaux de la cour, alla aux Comédiens du Marais voir la représentation des *Amours de Jupiter et Sémélé*, poème du sieur [abbé] Boyer, et qui s'exécute avec des changements de théâtre, des concerts et des machines qui rendent ce divertissement des plus pompeux et des plus agréables.

Le même jour, la reine, accompagnée de Mademoiselle et de plusieurs autres personnes de haute qualité, alla aux Gobelins, voir les tableaux, tapisseries et autres beaux ouvrages que le roi y fait faire, sous la conduite du sieur Lebrun, dont cette princesse témoigna beaucoup de satisfaction.

÷ Robinet rend compte également de la visite de Louis XIV au théâtre du Marais, dans sa Lettre à Madame du 16, v. 224-243. Mme de Motteville l'évoquera dans ses *Mémoires* [IV, 419], mais donnera la date du dimanche 10.

÷ Mlle de Montpensier écrira dans ses *Mémoires* [II, 218] :

La reine était allée aux Gobelins voir tous les ouvrages que le roi y fait faire. En revenant, nous trouvâmes le roi qui s'en allait à la comédie avec Monsieur et Madame. Nous demeurâmes auprès de la reine [mère], qui avait un peu de fièvre. Sur le soir, elle lui redoubla, il la fallut saigner. J'envoyai en avertir le roi, qui la trouva assez mal. Nous demeurâmes jusqu'à ce qu'elle s'endormît, mais la fièvre ne la quitta plus.

**Mar 12 janvier 1666****Mer 13 janvier 1666**

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Pierre Trabouillet et Théodore Girard, *Alexandre le Grand*, de Racine.

÷ Le privilège a été accordé à l'auteur, qui l'a transporté aux deux libraires.

÷ Le texte est précédé d'une épître « Au roi » et d'une Préface.

Sire, Voici une seconde entreprise qui n'est pas moins hardie que la première. Je ne me contente pas d'avoir mis à la tête de mon ouvrage le nom d'Alexandre, j'y ajoute encore celui de Votre Majesté, c'est-à-dire que j'assemble tout ce que le siècle présent et les siècles passés nous peuvent fournir de plus grand. Mais, Sire, j'espère que Votre Majesté ne condamnera pas cette seconde hardiesse, comme elle n'a pas désapprouvé la première. Quelques efforts que l'on eût faits pour lui défigurer mon héros, il n'a pas plutôt paru devant elle qu'elle l'a reconnu pour Alexandre. Et à qui s'en rapportera-t-on, qu'à un roi dont la gloire est répandue aussi loin que celle de ce conquérant, et devant qui l'on peut dire que tous les peuples du monde se taisent, comme l'Écriture l'a dit d'Alexandre ? Je sais bien que ce silence est un silence d'étonnement et d'admiration, que jusqu'ici la force de vos armes ne leur a pas tant imposé que celle de vos vertus. Mais, Sire, votre réputation n'en est pas moins éclatante, pour n'être point établie sur les embrasements et sur les ruines ; et déjà Votre Majesté est arrivée au comble de la gloire par un chemin plus nouveau et plus difficile que celui par où Alexandre y est monté. Il n'est pas extraordinaire de voir un jeune homme gagner des batailles, de le voir mettre le feu par toute la terre. Il n'est pas impossible que la jeunesse et la fortune l'emportent victorieux jusqu'au fond des Indes. L'histoire est pleine de jeunes conquérants. Et l'on sait avec quelle ardeur Votre Majesté elle-même [...].

Préface.

Je ne rapporterai point ici ce que l'Histoire dit de Porus, il faudrait copier tout le huitième livre de Quinte-Curce ; et je ne (sic) m'engagerai moins encore à faire une exacte apologie de tous les endroits qu'on a voulu combattre dans ma pièce. Je n'ai pas prétendu donner au public un ouvrage parfait. Je me fais trop de justice pour avoir osé me flatter de cette espérance. Avec quelque succès que l'on ait représenté mon *Alexandre*, et quoique les premières personnes de la terre, et les Alexandres de notre siècle se soient hautement déclarés pour lui, je ne me laisse point éblouir par ces illustres approbations. Je veux croire qu'ils ont voulu encourager un jeune homme et m'exciter à faire encore mieux dans la suite. Mais j'avoue que, quelque défiance que j'eusse de moi-même, je n'ai pu m'empêcher de concevoir quelque opinion de ma tragédie, quand j'ai vu la peine que se sont donnée de certains gens pour la décrier. On ne fait point tant de brigues contre un ouvrage qu'on n'estime pas. On se contente de ne le plus voir quand on l'a vu une fois, et on le laisse tomber de lui-même, sans daigner seulement contribuer à sa chute. Cependant, j'ai eu le plaisir de voir plus de six fois de suite à ma pièce le visage de ses censeurs. Ils n'ont pas craint de s'exposer si souvent à entendre une chose qui leur déplaisait. Ils ont prodigué libéralement leur temps et leurs peines pour la venir critiquer, sans

compter les chagrins que leur ont peut-être coûtés les applaudissements que leur présence n'a pas empêché le public de me donner.

Ce n'est pas, comme j'ai déjà dit, que je croie ma pièce sans défauts. On sait avec quelle déférence j'ai écouté les avis sincères de mes véritables amis, et l'on verra même que j'ai profité en quelques endroits des conseils que j'en ai reçus. Mais je n'aurais jamais fait, si je m'arrêtais aux subtilités de quelques critiques qui prétendent assujettir le goût du public aux dégoûts d'un esprit malade, qui vont au théâtre avec un ferme dessein de n'y point prendre de plaisir, et qui croient prouver à tous les spectateurs, par un branlement de tête et par des grimaces affectées, qu'ils ont étudié à fond la *Poétique* d'Aristote.

En effet, que répondrais-je à ces critiques qui condamnent jusqu'au titre de ma tragédie et qui ne veulent pas que je l'appelle Alexandre [...].

### **Jeu 14 janvier 1666**

- Fête de saint Sauveur.
- Réunion de la Communauté des libraires à propos de l'*Alexandre*. Voir au 29 novembre précédent [BNF, ms. fr. 21855, f° 123] :  
Ce jourd'hui, quatorzième janvier mil six cent soixante et six, la Communauté étant assemblée au Collège royal [...] en la manière accoutumée, les sieurs Trabouillet et Girard nous ont représenté un exemplaire d'un livre par eux imprimé avec privilège du Roi, composé par Mr. Rasine (sic), intitulé *Alexandre le Grand, tragédie*, au préjudice de quoi quelques autres libraires avaient, sous le même nom, réimprimé un ancien livre de la même matière, qui avait pour titre *Porus ou la générosité d'Alexandre, tragédie* [de Boyer], ce qui a été jugé une concurrence qu'il est nécessaire de réprimer à l'avenir ; pourquoi, à la pluralité des voix, il a été arrêté que les libraires qui ont fait ladite réimpression de *Porus* sous le nom et titre d'*Alexandre*, etc., en remettront incessamment tous les exemplaires qu'ils en ont imprimés auxdits sieurs Trabouillet et Girard, lesquels les leur paieront aux prix de papier et façon, avec défense à eux d'en réserver ni d'en vendre à l'avenir aucuns exemplaires sous le titre d'*Alexandre*, à peine de trois cents livres d'amende.
- Duel sur le Pont-Neuf entre le duc de La Feuillade et le chevalier de Clermont. Voir les lettres de Condé et d'Enghien à la reine de Pologne, p. 242-244.
- Le prince de Condé écrit à la reine de Pologne [242] :  
La Reine mère a été fort mal tous ces jours-ci et elle n'en est pas encore quitte. Les médecins commencent à appréhender que son mal n'ait une fâcheuse fin.
- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 437] :  
Chacun est dans la consternation et on ne parle que des grands malheurs qui doivent arriver durant cette année 1666. On parle des astrologues qui en ont écrit, il y a longtemps. Enfin les esprits sont fort alarmés. On ne dit plus la paix avec l'Angleterre ; au contraire, la guerre ; voilà l'état des choses.

### **Ven 15 janvier 1666**

- Fête de Saint-Maur. 44<sup>e</sup> anniversaire du baptême de Molière.
- Interruption au Palais-Royal.
- Le même jour, *L'Amour médecin* est achevé d'imprimer pour le compte de Théodore Girard, Nicolas Le Gras et Pierre Trabouillet.
  - ÷ Au cours de la même année, Ribou ne publie aucune pièce (Luyne, Sercy, etc.).
  - ÷ Théodore Girard publiera l'*Andromaque* de Racine en 1668 (dans les premières semaines de l'année, mais sans date d'achèvement d'imprimer), mais il ne participera à la publication d'aucune autre pièce de Molière.
  - ÷ La pièce, qui n'est dédiée à personne, est précédée d'un « Avis au lecteur » :  
Ce n'est ici qu'un simple crayon, un petit impromptu dont le roi a voulu se faire un divertissement. Il est le plus précipité de tous ceux que Sa Majesté m'ait commandés, et, lorsque je dirai qu'il a été proposé, fait, appris et représenté en cinq jours, je ne dirai que ce qui est vrai. Il n'est pas nécessaire de vous avertir qu'il y a beaucoup de choses qui ne dépendent que de l'action. On sait bien que les comédies ne sont faites que pour être jouées, et je ne conseille de lire celle-ci qu'aux personnes qui ont des yeux pour découvrir dans la lecture tout le jeu du théâtre. Ce que je vous dirai, c'est qu'il serait à souhaiter que ces sortes d'ouvrages puissent toujours se montrer à vous avec tous les ornements qui les accompagnent chez le roi. Vous les verriez dans un état beaucoup plus supportable, et les airs et les

symphonies de l'incomparable M. Lully, mêlés à la beauté des voix et à l'adresse des danseurs, leur donnent, sans doute, des grâces dont ils ont toutes les peines du monde à se passer.

- ÷ Ce texte apparaît comme une surenchère de l'Avvertissement des *Fâcheux*, qui évoquait « une comédie [...] conçue, faite, apprise et représentée en quinze jours ».
- ÷ Ces lignes sont-elles bien de Molière ? Ne seraient-elles pas de Donneau de Visé ?

- Le même jour, Hugues de Lionne envoie l'*Alexandre* de Racine au cardinal de Retz [*Œuvres* de Retz, GEF, VII, 499] :

[...] La Reine mère a été purgée aujourd'hui ; elle continue à souffrir les douleurs comme d'un martyr avec une patience inconcevable.

J'adresse à Votre Éminence de quoi la divertir une heure agréablement par une pièce de théâtre qui a fait grand bruit ici, et je mande à la reine de Suède que si Votre Éminence juge qu'elle soit digne d'aller jusqu'à Sa Majesté, elle lui en fera part.

- ÷ Voir la réponse du cardinal de Retz au 16 février.

- Le même jour, est achevée d'imprimer la troisième *Visionnaire* de Pierre Nicole.

### **Sam 16 janvier 1666**

- Achevé d'imprimer, pour le compte de Quinet [BNF], Luyne [Oxford, Harvard], Jolly [Hanovre] et Loyson [Trinity College de Dublin], de *La Mère coquette ou Les Amants brouillés*, de Philippe Quinault.

÷ Le privilège, signé FRETEAU et daté du mois de décembre (sans indication du quantième), est accordé pour une durée de cinq ans à « Philippe Quinault, valet de chambre ordinaire de sa Majesté », qui en fait transport à Luyne, Jolly, Loyson et Quinet.

÷ La pièce, qui a été redonnée devant la cour, chez Madame au Palais-Royal, le soir du 5 janvier, pour la fête des Rois est dédiée à Julie d'Angennes, dame de Montausier, dont la mère, la marquise de Rambouillet, est morte trois semaines plus tôt, le 27 décembre 1665, et dont le mari vient d'être fait duc.

- ÷ Pendant trois ans, Quinault n'écrira plus pour le théâtre.

### **Dim 17 janvier 1666**

- Interruption au Palais-Royal.

- À 2 h du matin, entre le 17 et le 18, Anne d'Autriche demande à communier et reçoit le saint sacrement des mains de son grand aumônier, l'archevêque d'Auch.

### **Lun 18 janvier 1666**

### **Mar 19 janvier 1666**

- Interruption au Palais-Royal.

- Molière sous-loue pour cinq ans, au prix de 550 livres par an, un appartement à Mathurin de Gassion, principal locataire de la maison Bruslon, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Il donne son congé pour le terme de Pâques.

÷ Voir au 15 octobre 1665 et au 27 janvier 1666.

÷ Voir *Cent ans*, p. 138 et 413-415, et Mélése, « Les demeures de Molière », *Mercur de France*, février 1957.

### **MER 20 JANVIER 1666**

- À six heures du matin : *mort de la reine mère* [Anne d'Autriche].

÷ Après avoir écrit ces mots en grosses lettres, La Grange note : « Interruption devant et après ». Voir au 27 décembre.

÷ D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 439] :

Le mercredi 20 janvier, j'appris que la Reine mère était morte la nuit, à cinq heures du matin. Elle avait communié à minuit, et avait témoigné une fermeté et une vertu admirables jusqu'à la fin. C'est une perte très grande pour la France, et elle est fort regrettée de tout le monde. Le roi est allé à Versailles et Monsieur à Saint-Cloud.

÷ Pour un membre supposé de la Compagnie du Saint-Sacrement, laquelle aurait été « protégée » par la Reine mère, l'hommage semble un peu sec. Gui Patin pourrait avoir écrit ces quelques lignes.

÷ Du reste, la douleur ne l'empêchera pas, le lendemain, d'aller poser pour son portrait par Le Brun.

- Le jour même, tandis que le corps est exposé à la vue du peuple, le roi et la reine partent pour Saint-Germain, Monsieur et Madame pour Saint-Cloud.

### **Jeu 21 janvier 1666**

- Gui Patin écrit à André Falconet [III, 580] :

Elle est morte aujourd'hui à six heures et demie du matin ; on travaille à l'embaumement de son corps ; on voit déjà sa représentation dans le Louvre pour tous ceux qui sont poussés de curiosité de la voir ; le peuple est friand de telle cérémonie. Dès qu'elle a été morte, le roi est allé à Versailles : c'est pratiquer le précepte du Seigneur : *Sinite sepelire mortuos*. Il a emmené quant et soi la jeune reine sa femme, et M. le duc d'Orléans et sa femme s'en sont allés à Saint-Cloud. [...]

Il n'y aura cette année ni foire de Saint-Germain, ni bal, ni comédie ; tout cela est défendu à cause de la mort de la Reine mère.

÷ Il semble que cette mesure ait été prévue pour durer un mois. Voir la date de la reprise des représentations au Palais-Royal, le 21 février.

÷ Jusque vers le 21 octobre, soit pendant neuf mois exactement, Louis XIV et sa cour ne verront aucun spectacle théâtral (voir aux 21 et 28 octobre, puis aux 12 et 25 novembre et au 1<sup>er</sup> décembre).

÷ Le 26 juin, le duc d'Enghien écrira à la reine de Pologne [284] que « les violons et les comédies sont interdits à cause de la mort de la Reine mère ».

÷ Quoi qu'en dise Gui Patin, la foire Saint-Germain se tiendra comme chaque année ; dans sa Lettre à la duchesse de Nemours du 14 février, La Gravette de Mayolas rendra longuement compte, v. 1-185, d'une visite qu'il y a faite ; elle sera même visitée de Louis XIV, le 18 février, c'est-à-dire durant le premier mois de deuil.

- Le même jour est achevée d'imprimer, pour le compte de Louis Billaine, la *Deuxième partie des Contes et Nouvelles en vers de M. de La Fontaine*.

÷ Le privilège a été accordé à Claude Barbin le 30 octobre 1665.

÷ Un an plus tôt, Louis Billaine a obtenu, pour l'impression du *Festin de Pierre*, un privilège dont il n'a pas fait usage ; le 18 décembre suivant, sera achevé d'imprimer pour son compte le *Traité de la comédie et des spectacles* du prince de Conti.

÷ Chapelain, à qui La Fontaine a fait parvenir le volume par Saint-Réal, l'en remerciera dans une lettre datée du 12 février.

- Le même jour, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 439] :

Le jeudi 21 janvier, chez M. Le Brun, pour la continuation de mon portrait, où il travailla avec plaisir, et la ressemblance y sera admirable.

### **Ven 22 janvier 1666**

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

- Le cœur d'Anne d'Autriche est porté en grand pompe au Val-de-Grâce.

- Ce même jour, le roi et la reine ayant reçu à Versailles la reine d'Angleterre, Monsieur et Madame, se transportent au château de Saint-Germain-en-Laye.

### **Sam 23 janvier 1666**

### **Dim 24 janvier 1666**

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

- Ce jour-là, le protestant Élie Richard écrit à son cousin Élie Bouhéreau [*Proceedings of the Huguenot Society*, 1910, IX, 234] :

Je ne sais si vous avez oui parler de cette comédie que tout Paris dit qu'on a jouée en Angleterre : on introduit un fanfaron français, à qui un Espagnol et un Italien se soumettent, mais après il vient un Anglais, à qui il donne de l'argent pour qu'il ne le batte pas.

Hier j'allai au Louvre voir la Reine en sa chapelle ardente. L'on portera le deuil tout uni sans le moindre crêpe, l'on ne verra de comédie de longtemps, même l'on disait que nous n'aurions point de foire de Saint-Germain, mais il n'y a pas d'apparence à cela...

**Lun 25 janvier 1666****Mar 26 janvier 1666**

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

**Mer 27 janvier 1666**

- Molière transporte son bail de la maison Millet à partir de Pâques à « Jean l'Enffant, écuyer, sieur de Saint-Gilles, commissaire général provincial des guerres en Île-de-France, Orléanais et Berry », époux de Marguerite Drouart. Voir au 19 janvier.

÷ Note des autrices de *Cent ans de recherches sur Molière*, p. 415 :

C'est un personnage fort actif du point de vue financier, ainsi qu'en témoignent plusieurs actes de prêt ou transports de rentes. [...] Il est intéressé dans l'entreprise de fabrique des tourbes à brûler ès environs de Paris.

÷ Il semble bien être l'auteur de pièces en vers publiées dans le recueil s.l. n.d. des *Plaisirs de la poésie galante, gaillarde et amoureuse*.

- Le même jour, d'Ormesson note dans son *Journal*, II, p. 443 :

Le mercredi 27 janvier, je fus [avec d'autres députés du Parlement] à Saint-Germain pour faire les compliments au Roi sur la mort de la reine mère. [...] M. Boucherat et moi montâmes en haut chez le roi, que nous saluâmes lorsqu'il passait de sa petite chambre pour entrer dans sa grande chambre et donner ses audiences. Nous étions assez proches de sa chaire, derrière MM. de Turenne, de Villeroi, du Lude, Rose, qui s'ouvraient pour nous faire voir. [...]

Je fus après à la messe du roi, où étaient la reine, M. le Dauphin, Monsieur et Mlle de La Vallière, que la reine a prise auprès d'elle par complaisance pour le roi. En quoi elle est fort sage. Cette demoiselle ne me parut point belle ; elle a les yeux fort beaux et le teint, mais elle est décharnée, les joues cousues, la bouche et les dents laides, le bout du nez gros et le visage fort long. En vérité, je fus surpris de la trouver si peu belle.

Après la messe, la reine reçut les mêmes compliments des compagnies, que le roi entendit dans la foule et incognito.

Ce jour fut publiée la déclaration de la guerre avec l'Angleterre par le lieutenant civil [D'Aubray] dans les places, à son de trompe.

**Jeu 28 janvier 1666**

- La dépouille d'Anne d'Autriche est transportée en convoi solennel à la basilique de Saint-Denis. Voir la *Gazette* du 30, p. 123, et le *Journal* de d'Ormesson, II, p. 443-444. Ce dernier finit sa relation par ces mots :

Ainsi a fini la Reine mère, dont la mort est le premier des malheurs que l'on redoute durant cette fâcheuse année 1666, dont la crainte est si extraordinaire que l'on ne parle d'autre chose. La guerre d'Angleterre est le second. Le chagrin est si universellement répandu que l'on se réjouit des disgrâces, et on les désire comme un remède aux maux présents. Je crains, quoique le mal soit grand, que le remède ne soit pire.

**Ven 29 janvier 1666**

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

- Fête de Saint-François de Sales.

**Sam 30 janvier 1666**

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 444] :

Le samedi 30 janvier, le dégel ayant commencé le matin, il tonna le soir trois coups avec de grands éclairs, ce qui surprit beaucoup et donna lieu à croire que cette année 1666 sera remplie de grands malheurs. C'est une opinion si extraordinairement répandue dans tous les esprits que l'on ne parle d'autre chose.

**Dim 31 janvier 1666**

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

**Lun 1 février 1666****Mar 2 février 1666**

- Chandeleur. Fête de la purification de la Vierge.

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

- Ce jour-là, dans la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye, donc peut-être devant le roi et la reine [AV dans la *Gazette*], Bossuet prononce un sermon dans lequel il s'exclame [CE.O., V, 22-23] :

Hélas ! quel objet funeste, mais quel exemple admirable se présente ici à mon esprit ! Me sera-t-il permis en ce lieu de toucher à des plaies encore toutes récentes, et de renouveler les justes douleurs des premières personnes du monde ? Grande et auguste reine, que le ciel vient d'enlever à la terre et qui causez à tout l'univers un deuil si grand et si véritable, ce sont ces fortes pensées, c'est à cette attache immuable à la souveraine volonté de Dieu, qui nous a fait voir ce miracle et d'égalité dans votre vie et de constance inimitable dans votre mort. Quels troubles, quels mouvements, quels accidents imprévus ont jamais été capables de l'ébranler ni d'étonner sa grande âme ? Ne craignons pas de jeter un moment la vue sur nos dissensions passées, puisque la fermeté inébranlable de cette princesse a tellement soutenu l'effort de cette tempête que nous pouvons maintenant nous en souvenir sans crainte. Quand il plut à Dieu de changer en tant de maux les longues prospérités de sa sage et glorieuse régence, fut-elle abattue par ce changement ? Au contraire ne la vit-on pas toujours ferme, toujours invincible, fléchissant quelquefois par prudence, mais incapable de rien relâcher des grands intérêts de l'État, et attachée immuablement à conserver le sacré dépôt de l'autorité royale, unique appui du repos public, qu'elle a remise enfin toute entière entre les mains victorieuses d'un fils qui sait la maintenir avec tant de force ? C'est sa foi, c'est sa piété, c'est son abandon aux ordres de Dieu, qui animaient son courage ; et c'est cette même foi et ce même abandon à la providence, qui, la soutenant toujours malgré ses douleurs cruelles jusques entre les bras de la mort, lui a si bien conservé parmi les sanglots de tout le monde, et parmi les cris déplorables de ses chers et illustres enfants, cette force, cette constance, cette égalité qui n'a pas moins étonné qu'attendri tous les spectateurs.

Ô vie illustre, ô vie glorieuse et éternellement mémorable ! mais ô vie trop courte et trop tôt précipitée ! Quoi donc ! nous ne verrons plus que dans une reine ce noble ramas de vertus que nous admirions en deux ! Quoi ! cette bonté, quoi ! cette clémence, quoi ! tant de douceur parmi tant de majesté ; quoi ! ce cœur si grand et vraiment royal, ces charités infinies, ces tendres compassions pour les misères publiques et particulières ; enfin toutes les autres rares et incomparables qualités de la grande Anne d'Autriche ne seront plus qu'un exemple et un ornement de l'histoire ! Qui nous a si tôt enlevé cette reine que nous ne voyions point vieillir et que les années ne changeaient pas ? Comment cette merveilleuse constitution est-elle devenue si soudainement la proie de la mort ? D'où est sorti ce venin ? en quelle partie de ce corps si bien composé était caché le foyer de cette humeur malfaisante, dont l'opiniâtre malignité a triomphé des soins, et de l'art, et des vœux de tout le monde ? Ô ! que nous ne sommes rien ! Ô ! que la force et l'embonpoint ne sont que des noms trompeurs ! Car que sert d'avoir sur le visage tant de santé et tant de vie, si cependant la corruption nous gagne au dedans, si elle attend, pour ainsi dire, à se déclarer, qu'elle se soit emparée du principe de la vie ; si, s'étant rendue invincible, elle sort enfin tout à coup avec furie de ses embûches secrètes et impénétrables, pour acheter de nous accabler ? C'est ainsi que nous avons perdu cette grande reine, qui devait illustrer le siècle entier ; et maintenant, étant arrivée au séjour de l'éternité, elle n'est plus suivie que de ses œuvres, et, de toute cette grandeur, il ne lui en reste qu'un plus grand compte.

### **Mer 3 février 1666**

- Ouverture de la foire Saint-Germain.

### **Jeu 4 février 1666**

### **Ven 5 février 1666**

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.
- Selon Monval, *Chronologie*, Antoine de Montfleury, fils de l'acteur de l'Hôtel de Bourgogne, et auteur, entre autres, de *L'Impromptu de l'Hôtel de Condé*, épouse Marie-Marguerite de Soulas, fille de Floridor.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 582] :

On parle ici de la mort de M. le prince de Conti, qui laisse deux petits princes de sang de la nièce du cardinal Mazarin. Voilà un beau gouvernement vacant, qui est celui du Languedoc. Celui de Bretagne vaquait par la mort de la Reine mère ; on dit que le Roi l'a donné au duc Mazarin, auquel il retire la charge de grand-maître de l'artillerie.

- ÷ Conti ne mourra que le 20 février, et la nouvelle parviendra à Paris quelques jours plus tard.
- ÷ Dans la même lettre, Patin évoque l'envoi de Charles Colbert, maître des requêtes, en Hollande ; l'envoi par le roi de 200 muids de vin à son beau-frère, le roi d'Angleterre et l'arrivée incognito de l'ambassadeur du Danemark à Paris.

### **Sam 6 février 1666**

#### **Dim 7 février 1666**

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

#### **Lun 8 février 1666**

- Louis XIV passe en revue ses troupes et celles du Dauphin sur la plaine de Conflans.
  - ÷ La *Gazette* rendra compte de l'événement dans son ordinaire du 13 :
 

Le 8, le roi, accompagné de Monsieur, du duc d'Enghien et de tous les seigneurs de la cour, partit sur les huit heures du matin de ce château [Saint-Germain], pour se rendre en la plaine de Conflans, et y faire la revue de ses gardes du corps, mousquetaires, gendarmes et cheveu-légers, qui formaient chacun un escadron, des gendarmes et cheveu-légers de la reine, qui en formaient un autre, de ceux de la défunte Reine mère, qui en faisaient deux [...], des gendarmes et cheveu-légers de Monseigneur le Dauphin, et de ceux de Monsieur, qui formaient pareillement deux escadrons. Sa Majesté reçut ces belles troupes, qui avaient en tête leurs officiers, à mesure qu'elles arrivèrent, et les mit en bataille sur une même ligne. Après quoi, elle dîna avec Monsieur, attendant la reine, Mgr le Dauphin et Madame, qui arrivèrent à une heure après midi, avec toutes les dames de la cour. Alors, la reine et Madame, étant montées à cheval, suivirent le roi, qui visita ces troupes par escadrons et les trouva tous en bon ordre, particulièrement celui des gendarmes de Mgr le Dauphin, qui était à la tête, et à cheval : ce jeune prince, ayant salué Leurs Majestés, l'épée à la main, avec tant d'adresse et de grâce que toute la compagnie en fut surprise. Ensuite, le roi les fit défiler, encore par escadrons, passant, au bout de la plaine, devant la reine, alors en carrosse, à cause de la pluie qui diminua quelque chose de la beauté de ce divertissement martial.
  - ÷ Robinet en rendra compte lui aussi, dans sa Lettre du 14, v. 23-78 :
 

Lundi, passablement beau jour,  
Le monarque, avecque sa cour,  
Du grand deuil couverte et pleine,  
Vint proche Conflans dans la plaine  
Examiner soigneusement,  
Comme il fait assez fréquemment  
Ses belles troupes militaires :  
Les gardes-du-corps, Mousquetaires,  
Gendarmes et cheveu-légers,  
Tous friands des nobles dangers,  
Si bien que, s'il en faut découdre,  
Ils fondront ainsi que la foudre  
Partout où le grand roi voudra  
Au moindre signe qu'il fera.  
Les cheveu-légers et gendarmes  
De la reine, féconde en charmes,  
Passèrent aussi sous les yeux  
De ce potentat glorieux,  
Comme ceux de la Reine mère  
Et de Monsieur l'unique frère,  
Qui, par son air et ses regards,  
Semblait en tête Amour et Mars.  
Enfin, il fit aussi revue,  
Portant de tous côtés la vue,  
Des troupes de son cher Dauphin,  
Si charmant, si sage et si fin,  
Qui, déjà l'amant de Bellonne,  
En ce lieu parut en personne,  
Dessus un petit Bucéphal,  
C'est-à-dire un petit cheval,  
En buffle et botte, avec les armes,  
À la tête de ses gendarmes,  
Et salua dans ce moment  
Son bon papa si joliment  
Avec sa petite rapière

Nullement encor meurtrière,  
 Que, sans en mentir, il ravit  
 Et charma quiconque le vit.  
 Ce roi, d'une si noble taille,  
 Ayant lui seul mis en bataille  
 Ces troupes, lesquelles formaient  
 Neuf escadrons qui ravissaient,  
 Se rangea lui-même à la tête,  
 Comme le dieu de la conquête,  
 Et les fit toutes défiler  
 Sans aucunement se brouiller,  
 Devant tant de beautés illustres  
 Qui font l'ornement des ballustras,  
 J'entends les beautés de la cour,  
 D'amazones ayant l'atour,  
 Avec la reine et l'héroïne  
 À qui mes lettres je destine [= Madame].  
 Or, comme elles étaient en noir,  
 En elles on aurait cru voir  
 Les ombres charmantes et fières  
 De ces anciennes guerrières.

- Ce jour-là, le marquis de Sourdis écrit de Paris à Colbert [Depping, *Correspondance administrative*, I, p. 212] :

J'ai été fort surpris de la plainte que l'on vous a faite de la conduite de M. de Montcalvel, mon envoyé aux États de Languedoc, car je lui ai toujours enchargé de faire ce que Mgr le prince de Conti, gouverneur de Languedoc, MM. les lieutenants du Roi et M. de Bezons, intendant de la province, désiraient pour le service du Roi. J'ai témoigné par écrit des uns et des autres qu'ils étaient satisfaits de son procédé. Je ne laisse néanmoins de lui écrire, et à M. de Bezons auquel j'adresse sa lettre, pour lui faire savoir la plainte que l'on fait de lui, dont je m'assure qu'il se justifiera bien vers M. de Bezons, de qui il est connu.

### Mar 9 février 1666

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

### Mer 10 février 1666

- A cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 447] :

J'ai omis d'écrire en leur lieu deux fâcheuses affaires arrivées aux pères jésuites, l'une du père Le Clerc, procureur général de leur ordre, qui avait grand crédit parmi eux et qui était choisi pour être confesseur de la duchesse de Savoie, lequel, étant même averti que sa mauvaise conduite était découverte, ne laissa pas de revenir ici, croyant dissiper par sa présence tout ce qui avait été dit ; mais il fut retenu prisonnier à Orléans, et l'on a vérifié qu'il avait consommé plus de quatre à cinq cent mille livres, et qu'il entretenait une fille débauchée dans la rue des Écouffes et se conduisait mal. L'autre, du père Faverolles, qui était un prédicateur fort estimé dans leur maison, lequel, dans des conférences qu'il avait eues avec Mme du Tillet, s'était débauché et faisait une vie scandaleuse avec elle, et s'était retiré des Jésuites. Mais, comme il avait fait ses vœux, les pères Jésuites le firent prendre prisonnier, il y a environ quinze jours, et il fut pris chez ladite dame, le matin, y ayant passé la nuit, et fut conduit au collège des Jésuites, nonobstant que cette dame voulût donner deux mille écus à l'exempt pour le laisser sauver. Les ennemis des Jésuites font valoir ces accidents fâcheux, dont les grandes communautés ne se peuvent pas garantir.

### Jeu 11 février 1666

### Ven 12 février 1666

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

- Grand service funèbre pour Anne d'Autriche à Saint-Denis. Voir la *Gazette* du 20, la Lettre de Robinet du 21, la lettre du duc d'Enghien du 19 et le *Journal* de d'Ormesson [II, 448-449].

÷ Le lendemain, Gui Patin écrira à André Falconet [lettre expédiée le 16, III, 582-583] :

Le service de la reine mère fut hier fait à Saint-Denis ; le sermon y fut fait par le révérend père Faure, jadis cordelier limousin, je devrais dire plus vraiment angoumoisien, du pays de Ravaillac. Ce moine a gagné cet évêché par des sermons

comiques et baladins, ou au moins l'a attrapé par les bonnes grâces de la feue reine-mère, aux louanges de laquelle il employa hier fort mal deux grandes heures de bon temps dans un lieu sacré et en belle compagnie, à telles enseignes qu'il y fit fort mal et qu'il n'y a plu à personne.

÷ Le 19, le duc d'Enghien écrira à la reine de Pologne [257] :

M. l'évêque d'Amiens fit l'oraison funèbre, et jamais on n'en fit une si méchante. Il a dit depuis, qu'il n'avait pas dit un mot de tout ce qu'il avait préparé, que la douleur qu'il eut de voir l'état où était une personne à qui il devait toute sa fortune l'avait tellement troublé qu'il avoue qu'il perdit la tromontane.

÷ D'Ormesson note également que « M. l'évêque d'Amiens avait fait l'oraison funèbre fort mal, ayant dit mille choses peu judicieuses, et avait parlé plus de cinq quarts d'heure ».

• Le même jour, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne :

Toute la semaine s'est passée à faire des services pour la Reine mère, et nous partons encore présentement pour en aller faire un à Saint-Denis et la mettre en terre. Monsieur, moi et mon fils, avec Madame, Mademoiselle et Mlle d'Alençon, allons faire la cérémonie.

Le roi a fait voir ses troupes à M. le cardinal Ursin et lui a fait voir la chasse du cerf. Cela a occupé toute la semaine. Mlle de La Vallière voit à cette heure la reine, et le roi en a beaucoup de joie...

### **Sam 13 février 1666**

• A cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 449-450] :

Il est arrivé, il y a quelques jours, une histoire qui fait du bruit. M. l'abbé Amelot étant, avec des dames de condition, à la comédie des machines [Marais], et M. de Vassé y étant arrivé, une femme qu'il entretient lui ayant dit que ces dames l'avaient ôtée de sa place, il s'emporta contre M. l'abbé Amelot et lui dit cent sottises, auxquelles l'abbé ne répliqua pas. Ayant laissé passer quelques jours pour attendre si M. de Vassé lui en ferait satisfaction, il en fit informer sourdement, et, ayant obtenu un décret de prise de corps contre un quidam nommé Vassé, il avait fait arrêter Vassé et écrouer au Châtelet, d'où il avait été tiré une heure après par M. le lieutenant particulier. Les plaintes en avaient été portées au roi, qui avait renvoyé l'affaire aux juges, et l'on disait que les amis tâchaient de l'accommoder.

### **Dim 14 février 1666**

• Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

• La Gravette de Mayolas consacre les deux premiers tiers de sa Lettre en vers à la foire Saint-Germain.

### **Lun 15 février 1666**

### **Mar 16 février 1666**

• Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

• Ce jour-là, le cardinal de Retz répond à Hugues de Lionne, qui, le 15 janvier, lui avait envoyé l'*Alexandre* de Racine [Retz, *Œuvres*, GEF, VII, 173] :

J'oubliai, mardi passé, de vous remercier de la comédie d'Alexandre, qui est fort belle. La reine de Suède, qui l'a admirée, eut tant d'impatience de la voir, qu'elle me l'envoya demander devant que j'eusse eu le temps de la lui porter.

### **Mer 17 février 1666**

### **Jeu 18 février 1666**

• Quittant Saint-Germain à cheval pour la journée, Louis XIV vient à Paris visiter la foire Saint-Germain en nombreuse compagnie.

÷ Robinet rendra compte de cette visite dans sa Lettre du 21, v. 185-208 :

Ledit monarque Dieudonné,  
Lors de Monsieur accompagné  
Et de grands seigneurs en beau nombre,  
Qui le suivent comme son ombre,  
Le même jour, il est certain,  
Fut à la foire Saint-Germain,  
Et les marchands, je vous le jure,  
En tirèrent un bon augure,  
Sachant bien que la chance et l'heur

Suivent partout ce grand vainqueur.  
 Ils en eurent l'expérience,  
 Car, de fait, Madame la Chance,  
 Jetant avecque lui le dé,  
 Il en fut si bien secondé  
 Qu'il gagna pour cent mille livres<sup>3</sup>,  
 Non de peintures ou de livres,  
 Mais de tables, de bracelets ;  
 Jugez s'ils doivent être laids...

÷ La Gravette de Mayolas rendra compte, lui aussi, de l'événement dans sa Lettre du 21, v. 203-260, et en profitera pour évoquer un spectacle de marionnettes donné non loin de la foire :

Jeudi, notre grand souverain,  
 Étant parti de Saint-Germain  
 Où la cour élit domicile,  
 Vint dans notre superbe ville,  
 Escorté, suivi, secondé  
 Du vaillant prince de Condé,  
 Du duc d'Enghien, très brave prince,  
 De maint gouverneur de province  
 Et de nombre de courtisans.  
 Pour le gain des riches marchands,  
 Le roi fit un tour à la foire  
 Pour son plaisir et pour leur gloire ;  
 Ensuite, il reprit son chemin  
 Et moi j'entraï chez FRANCIZIN.  
 Ce joueur de marionnettes  
 A des machines si parfaites,  
 Des figures pareillement,  
 Qu'il ne fut rien de si charmant,  
 Et l'on n'a point vu de merveilles  
 En France à celles-là pareilles.  
 Il représente justement  
 Et tout à fait naïvement  
 Des amours la trame fidèle  
 De Jupiter et de Sémèle  
 Qu'au Marais les comédiens,  
 Dont on aime les entretiens,  
 Avec une allégresse extrême  
 Ont fait voir à notre roi même.  
 [Le 11 janvier. Voir à cette date.]  
 Quatorze décorations,  
 Avecque les proportions  
 En même justesse galante,  
 Sa troupe vous les représente.  
 Parmi ce divers ornement  
 Du théâtre divertissant,  
 Ballets, farces et comédies  
 Sont aussi vus et bien ouïes,  
 Suivis d'un concert des plus fins  
 Que forment plusieurs clavecins,  
 Dessus et basses de viole  
 Plus touchants que n'est la parole.  
 Parmi les plaisirs que voilà,  
 On entend, outre tout cela,  
 Une agréable symphonie,  
 Moitié de France et d'Italie,  
 Et lui seul, en homme d'honneur,  
 Jure être l'unique joueur  
 De cette méthode nouvelle,  
 Sans oublier Polichinelle,  
 Ainsi que dame Antonia  
 Et Francisquine ; tant y a  
 Que toutes trois, par leur adresse,  
 Font toujours quelque gentillesse.  
 Vous pourrez voir ce que je dis,  
 À deux heures après midi,  
 Tandis qu'il est dans le royaume,

---

3. La subvention annuelle de la troupe de Molière est de 7 000 livres.

Logé dans un grand jeu de paume      Rue des Quatre-Vents, près la Foire  
Ou bien, si vous le voulez tous,  
Il se transportera chez vous.

÷ L'année précédente déjà, Louis XIV s'était rendu à la foire avec Condé. Voir au 13 février 1665.

÷ La *Gazette*, quant à elle, se contente de signaler que le roi est venu à Paris le 18, « accompagné de Monsieur, du prince de Condé, du duc d'Enghien et de grand nombre de seigneurs ».

÷ Le jeu de paume dans lequel est installé le marionnettiste Francizin, « rue des Quatre-Vents, près la Foire », ne serait-il pas le lieu où jouait, au cours de l'hiver 1660-1661, la troupe de Mademoiselle ?

### Ven 19 février 1666

- Interruption au Palais-Royal, liée au deuil d'Anne d'Autriche.

### Sam 20 février 1666

- Mort du prince de Conti. La nouvelle ne sera connue à Paris que le 26. Voir à cette date la lettre du duc d'Enghien à la reine de Pologne.

÷ Le jour même, l'intendant Bazin de Bezons écrit de Béziers à Colbert [Depping, *Correspondance administrative*, I, p. 215-216] :

Depuis que j'ai l'honneur de servir dans cette province, je n'ai jamais rencontré plus de difficulté. L'absence de Mgr le prince de Conti, que quelques-uns même des mieux intentionnés croyaient être causée par la grandeur des demandes, quoique sa maladie ne fût que trop véritable, et qu'encore que depuis trois jours il ait été grièvement malade, la mauvaise conduite de quelques voix qui dépendraient de lui absolument, ont fait faire ces jugements téméraires. J'avais fait toutes les instances possibles pour que quelqu'un vînt de sa part pour détromper ceux qui avaient cette créance, mais il a été impossible de rien obtenir. S.A. est tombée dans une si grande insensibilité aux affaires par son mal, qu'il est impossible que personne puisse lui parler, quoique néanmoins il n'y ait rien à craindre.

÷ Sur les circonstances de cette mort, voir l'« Abrégé de la Vie de feu M. le prince de Conti », placé par l'abbé de Voisin en tête de sa *Défense du Traité de Monseigneur le prince de Conti touchant la comédie et les spectacles* (achevé d'imprimer le 8 avril 1671), p. XXXIX-XLIJ :

Il se rendit donc à Béziers, où il fit l'ouverture des États (25 novembre 1665). Bientôt après, le travail excessif qu'il avait pris en l'état où il était et le soin des affaires échauffèrent tellement son poumon, que la fièvre le prit, avec des accès et des douleurs si violentes qu'il fut à l'extrémité. On crut que le changement d'air et le repos le pourraient soulager ; mais il était si ponctuel en ce qui regarde le service du Roi qu'il ne voulut point quitter les États sans un ordre exprès de Sa Majesté. Dès qu'il l'eut reçu, il se fit porter en sa maison de La Grange proche de Pézenas. Il commença à s'y trouver mieux durant quelques jours, ce qui lui fit prendre la résolution de venir à Paris, dans un dessein semblable à celui qu'eut autrefois le saint comte Elzear, peu de jours avant sa mort, de remettre son gouvernement entre les mains du Roi et de se retirer dans une maison des champs, où, étant éloigné du bruit et des embarras des choses de la terre, il pût mieux goûter la douceur de celles du ciel. Et c'est pour cette raison qu'il avait donné ordre qu'on lui achetât une maison à la campagne proche de Paris. [...]

Comme ce prince était sur le point de revenir à Paris, M. l'évêque d'Aleth le vint visiter. Il reçut une grande consolation de l'entretien qu'il eut avec ce saint prélat. M. Ciron, dont Dieu s'était servi pour le conduire depuis sa conversion, arriva tout aussitôt après le départ de M. l'évêque d'Aleth. Son Altesse en reçut une joie extrême, et la nuit suivante s'étant trouvé extraordinairement mal d'une grande oppression de poitrine, il fit appeler M. Ciron et lui dit qu'il reconnaissait que l'heure de sa mort approchait, qu'il rendait grâce à Dieu de l'avoir envoyé pour l'assister dans ce dernier moment, afin d'achever ce qu'il avait commencé. Il lui fit sa confession avec la disposition que peut avoir une âme juste et pénitente qui se prépare à sortir de cette vie. Il demanda le saint viatique, mais il lui arriva la même chose qu'à saint François de Sales : il ne le put recevoir. [...]

On peut dire que, comme ce prince avait une extrême ardeur pour la pénitence, Dieu le voulut traiter comme l'on traitait, dans les premiers temps de l'Église, les plus grands pénitents, auxquels on ne donnait point le viatique à l'heure de la mort. Il reçut donc cette privation comme une peine qu'il avait méritée. Il demanda et reçut dans cet esprit l'extrême onction, qui est, selon Yves évêque de Chartres, le sacrement de la pénitence publique, c'est-à-dire le sceau de la réconciliation des pécheurs avec l'Église. Il n'eut point de frayeur de la mort, à laquelle il y avait longtemps qu'il se préparait. [...]

C'est dans cette sainte paix que donne le témoignage d'une bonne conscience, que ce prince, étant prêt de sortir de cette vie, regarda la mort comme la fin du vieil homme, et rendit son âme à Dieu, si doucement qu'à peine put-on s'en apercevoir.

÷ Voir également les *Mémoires* de René Rapin, III, 365-366 :

Pour la promesse que faisait l'évêque d'Aleth d'engager le prince de Conti à faire quelque chose d'éclat pour la liberté des religieuses de Port-Royal, elle fut bien frivole et bien d'un caractère hardi et aventurier pareil au sien. D'ailleurs, la nouvelle de la mort de ce prince était arrivée à Paris devant la découverte de ces papiers<sup>4</sup>. Le Prince, s'étant trouvé mal aux États, qu'il avait commencés, d'un ulcère qui se formait dans la vessie par la sonde qui fut précipitée, se retira en son château de La Grange proche Pézenas, et l'ulcère étant reconnu, et ayant été averti du danger, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. On lui amena l'évêque d'Aleth, qui était aux États, dès que l'extrémité commença à paraître. Il avait déjà fait des efforts pour s'affranchir entièrement du jansénisme ; il disputa fort contre ce prélat, sur l'obligation qu'il y avait à signer le formulaire, prétendant qu'on devait obéissance au pape, le souverain pasteur et le vicaire de Jésus-Christ en terre, lui disant qu'il ne pouvait approuver sa conduite, qui allait à faire un schisme dans l'Église ; à quoi l'évêque, qui n'était pas grand théologien, répondit faiblement, et d'une manière dont ce prince fut si mal satisfait qu'il ne voulut plus l'écouter, ordonnant à ses gens de le faire sortir, ne pouvant plus le souffrir parce qu'il ôtait la paix à l'Église par son mauvais exemple, et qu'il osait se révolter contre le Saint-Siège pour soutenir une erreur condamnée. Après quoi il remercia Dieu d'être défait de ces importuns-là, déclarant à celui qui lui apporta les sacrements qu'il se soumettait aux constitutions des deux papes pour le fait et pour le droit, et qu'il voulait mourir enfant de l'Église<sup>1</sup>.

C'est ce qui se passa à la mort de ce prince sur le jansénisme, qu'il abjura en mourant, comme je l'ai appris de Morin, son médecin, lequel m'en assura à son retour à Paris, et qui me l'a redit plusieurs fois depuis, par le zèle qu'il avait pour l'honneur de ce prince, qu'il ne pouvait souffrir qu'on fit passer pour janséniste.

Mais comme ce retour du Prince à l'Église en mourant n'était pas probablement de concert avec la princesse sa femme, elle trouva mauvais que Morin, son médecin, Mongelée, son chirurgien, [nom en blanc dans le manuscrit], un de ses valets de chambre, et quelques autres gens de sa cour qui l'aimaient, eussent mandé cette nouvelle à Paris, tant par l'intérêt qu'elle prenait en particulier au parti, que parce qu'elle ne douta point que cela ne dût déplaire à sa belle-sœur la duchesse de Longueville, qu'elle ménageait. Elle se plaignit hautement de ceux qui l'avaient mandé, croyant faire honneur par là à leur maître et rendre gloire à sa mémoire en publiant une si belle action. Le cordelier qui fit l'oraison funèbre fut blâmé d'avoir parlé de cette particularité de sa mort, et la Princesse envoya au P. [Félix] Cueillens, qui devait la faire à Montpellier, un courrier exprès pour l'empêcher de parler de cette abjuration, la plus grande grâce que Dieu ait faite à ce prince pendant sa vie, et qui fut vraisemblablement la récompense des grandes aumônes qu'il fit depuis qu'il se mit à la dévotion.

[S'agit un portrait du prince de Conti et de sa sœur.]

Son corps ayant été ouvert pour l'embaumer, on lui trouva deux pierres en la vessie. Il fut porté à l'église des Cordeliers de Pézenas pour y être mis en dépôt jusqu'à ce qu'il fût conduit à la chartreuse de Villeneuve proche d'Avignon, que prince choisit pour son tombeau<sup>5</sup>. Après quoi, la princesse sa veuve revint à Paris, où elle s'attacha plus que jamais à la duchesse de Longueville, sa belle-sœur, par laquelle elle fut depuis tout à fait gouvernée.

÷ Voir également le récit fait par Antoine Arnauld, dans *L'Innocence opprimée par la calomnie, ou L'Histoire de la Congrégation des Filles de l'Enfance de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 1687, p. 53 :

L'autre chose dont on a cru devoir parler est ce qui lui [Gabriel de Ciron] arriva à la mort de M. le prince de Conti, qu'il avait conduit avec tant de lumière et de zèle depuis sa conversion. Ce religieux prince, déjà fort infirme étant à Pézenas, d'où il croyait partir pour les eaux de Sainte-Reine, feu M. Pavillon, évêque d'Alet, l'y vint voir, et ils conférèrent ensemble sur divers points de sa conscience, et particulièrement sur ce qu'il témoignait un grand désir de se démettre du gouvernement de Languedoc, pour ne penser plus qu'à son salut et à faire pénitence. Mais M. d'Alet n'y pouvait consentir, parce qu'il croyait que Dieu demandait de lui qu'il fit une pénitence de prince, en la pratiquant par ses soins et sa vigilance chrétienne dans le gouvernement de cette grande province. Ils se séparèrent sans avoir pu convenir sur ce point-là. Le prélat étant retourné à Alet, où les affaires de son diocèse le rappelaient, et le prince se disposant, selon l'avis des

4. L'un des papiers saisis lors de l'arrestation en mai 1666 de Le Maistre de Sacy était selon Rapin « une lettre de l'évêque d'Aleth par laquelle il assurait le parti du prince de Conti qu'il engagerait (sic) à faire quelque chose d'éclat pour les religieuses de Port-Royal afin de les rétablir ».

5. Ces dernières lignes reprennent l'article de la *Gazette*.

médecins, à partir deux jours après pour la Bourgogne, le soir même du jour que M. l'évêque d'Alet était parti de Pézenas, M. de Ciron, sans que cela eût été concerté, y arriva de Toulouse, justement comme il fallait pour assister ce prince à la mort, comme il l'avait assisté, par l'ordre et le conseil de ce prélat, à rentrer dans la vie de la grâce par une entière conversion et une véritable pénitence. Il reçut sa dernière confession, lui administra les autres sacrements et l'assista jusqu'à son heureuse fin, qui arriva deux ou trois jours après.

÷ Voir enfin le récit de l'abbé Antoine de la Chassigne, dans sa *Vie de Monsieur Pavillon, évêque d'Alet* [1<sup>re</sup> éd., Saint-Miel, 1738, t. I, p. 301 et suivantes ; 2<sup>e</sup> éd., Utrecht, 1739, t. I, p. 240-242] :

Il y avait longtemps que ce prince était sujet à de grandes maladies, qui le réduisaient quelquefois à l'extrémité. Il ne se rétablit jamais parfaitement de celle qu'il avait eue à Paris en 1664. L'opération de la sonde, qu'il y avait endurée<sup>6</sup>, lui avait laissé de vives douleurs, qui se renouvelèrent, avec danger, sur la fin de cette année 1665, lorsqu'il était à sa terre de La Grange, près de Pézenas. Sur les nouvelles que reçut M. d'Alet, il lui écrivit une longue lettre, le 11 janvier 1666, sur le bon usage qu'il devait faire de cette maladie et sur l'esprit de sacrifice dont un malade chrétien doit être rempli.

« Il me semble, lui dit-il, vous voir en esprit en la compagnie de ces trois rois qui allèrent rendre à Jésus-Christ leurs souverains hommages à sa naissance, et lui offrir avec eux, non seulement de l'or et de l'encens, mais aussi de la myrrhe, qui représente vos souffrances présentes et pressantes. Je suis persuadé, Monseigneur, de l'usage chrétien que vous en faites, qui est un préjugé de votre avancement dans la solide piété et de la paix d'esprit à laquelle on parvient par l'exercice de la patience, qui n'éclate jamais que dans les maladies les plus douloureuses. »

Cette lettre fut suivie, un mois après, de la visite de notre saint prélat, sur un billet secret que lui écrivit Madame la Princesse de Conti, le 20 janvier, pour lui marquer le désir extrême qu'avait le Prince son mari de le voir, et la défense expresse qu'il avait faite qu'on lui en donnât avis, à cause de la rigueur de la saison. M. Pavillon arriva à La Grange le 11 février, et, pendant le séjour qu'il y fit, le Prince, qui se sentait considérablement affaibli, quoique les médecins assurassent qu'il n'y avait pas de danger, ne l'entretint que du désir qu'il ressentait plus fortement que jamais, de quitter son gouvernement. La résistance du prélat, le mettant de mauvaise humeur, lui causa quelques mouvements d'impatience et de vivacité, dont il lui demanda humblement pardon avant son départ, qui fut arrêté au 17, sur l'assurance que les médecins donnèrent qu'il n'y avait rien à craindre. On a su de M. Ragot, qui fut de ce voyage, que M. le prince de Conti s'entretenant avec lui des affaires de l'Église, qui étaient alors extrêmement brouillées, il lui avait dit confidamment qu'il avait toujours prévu et fort approuvé la conduite de M. d'Alet à cet égard ; qu'un évêque n'en pouvait suivre d'autre ; que la suite ferait voir que le prélat marchait droit ; qu'il n'avait que la vérité pour règle et le bien de l'Église en vue ; que s'il n'avait pas connu en lui tant de droiture et de candeur, il ne se serait pas soumis si parfaitement à sa conduite. Il lui parla aussi, avec une estime singulière, de Messieurs de Port-Royal, dont il goûtait et entendait parfaitement les excellents ouvrages sur la Grâce et sur la Morale. Et comme il se fait lire alors les constitutions de ce monastère, nouvellement imprimées, il disait qu'il trouvait son directeur plus sévère que ces Messieurs sur plusieurs points qu'il avait remarqués, et qu'ils devraient aller à Alet, pour travailler sous les yeux du saint évêque à épurer leurs maximes. [...]

Aussitôt après le départ de M. d'Alet, le mal de Monsieur le prince de Conti augmenta si considérablement qu'il y succomba, et mourut le 21 février 1666, entre les bras de M. de Ciron, qui était venu le voir, sur le bruit qui s'était répandu de sa maladie. Dieu permit ainsi que celui qui avait été le ministre de la réconciliation de ce Prince vînt assez tôt pour recueillir ses derniers soupirs<sup>ii</sup>.

÷ Le 26 février, le duc d'Enghien écrira à la reine de Pologne :

La nouvelle vient d'arriver tout à l'heure à M. mon père que M. le prince de Conti est mort d'une oppression de poitrine. On avait bien su qu'il avait été malade, mais on savait aussi qu'il était guéri, et ce mal lui a pris si violemment qu'il n'a duré que deux ou trois heures.

÷ Le 5 mars, le prince de Condé écrira à la reine de Pologne :

Il est mort n'ayant été que trois heures malade d'une oppression de poitrine ; on lui a trouvé, outre cela, une pierre qui pesait six onces.

÷ Le 12 mars, Gui Patin écrira à André Falconet [III, 586-587] :

6. Vie manuscrite de Pavillon : « En 1664, le prince de Conti sentait de grandes douleurs ; les uns disaient que c'était la pierre, d'autres que c'étaient des ulcères qui s'étaient formés. Il se fit sonder. La sonde avait fait des excoriations pour donner passage à la matière du pus de plusieurs ulcères qui s'étaient formés en dedans. »

Je ne m'étonne point de la mort de M. le prince de Conti. Il avait la taille fort gâtée. Tous les bossus ont le poumon mauvais. Hippocrate a dit quelque part que c'était un grand déshonneur à un médecin, si le malade mourait le même jour qu'il avait pris médecine. Dans toutes les entreprises de notre métier, la prudence y est toujours requise. M. Morin, son médecin, est un bon garçon, savant et compagnon de licence de mon fils Carolus. Il aime le bon vin, et j'ai peur que cela ne l'empêche de vieillir. [...] Un des nôtres m'a dit aujourd'hui que M. Morin a été fort blâmé d'avoir laissé mourir le prince de Conti sans avoir reçu Notre Seigneur, disant que son mal n'était rien, comme aussi de ce qu'il lui avait fait boire de l'eau de Sainte-Reine.

- Le même jour, selon la *Gazette* du 27 et La Gravette de Mayolas [Lettre du 28, v. 155-160], le roi « prend le divertissement de la chasse », avec la reine et Madame.

### Dim 21 février 1666

- Réouverture du Palais-Royal fermé depuis le 27 décembre au soir. *Sertorius* et *L'Amour médecin*. R : 813 l.

÷ Le 14 avril 1665, déjà, la troupe avait rouvert le théâtre avec *Sertorius* ; de même, après le relâche de Pâques de 1666, elle rouvrira encore avec cette tragédie, qui semble occuper une place à part dans son répertoire.

÷ Il y a un mois exactement qu'Anne d'Autriche est morte. Le choix de *L'Amour médecin* pour rouvrir le théâtre a-t-il un sens particulier ?

÷ Dans sa Lettre à Madame parue ce jour, mais écrite la veille, Robinet écrit, v. 231-256 :

Je vous dirai, pour autre avis,  
Que Molière, le dieu du ris  
Et le seul véritable Môme,  
Dont les dieux n'ont qu'un vain fantôme,  
A si bien fait avec Cloton  
Que la Parque au gosier glouton  
A permis que sur le théâtre  
Tout Paris encor l'idolâtre.  
Oui, tel est le décret du sort  
Qui certes nous oblige fort,  
Que du comique ce grand maître  
Dans quelques jours pourra paraître.

Cependant, au Palais-Royal,  
Avec un plaisir sans égal,  
On peut voir la troupe enfantine,  
Qu'on nomme la troupe dauphine,  
Dont les acteurs, à peine éclos,  
Des plus vieux méritent le los.  
Sur tous le fils de la Baronne,  
Actrice si belle et si bonne,  
Dont la Parque a fait son butin,  
A comme elle le beau destin  
De charmer chacun sur la scène,  
Quoiqu'il n'ait que douze ans à peine,  
Et certe il sera quelque jour  
Fort propre aux rôles de l'amour.

÷ La lettre de Robinet donne à penser que Molière ne joue pas dès la réouverture – « dans quelques jours pourra paraître » –, ce qui pourrait indiquer qu'il n'est pas tout à fait rétabli, ce que semble confirmer le récit fait à Grimarest par Baron et cité ci-dessous et que la « troupe dauphine » occupe la salle depuis quelque temps déjà – « Cependant, au Palais-Royal... » –, ce qui paraît en contradiction avec le deuil imposé par la mort d'Anne d'Autriche.

÷ Dès lors, que faut-il penser des mentions du Registre de La Grange ?

÷ La troupe du Dauphin jouera encore au moment où Robinet rédigera sa Lettre du 6 mars ; toujours dans la même salle ? En alternance avec la troupe du Roi ?

÷ Le « fils de la Baronne » est Michel Baron, fils de Jeanne Auzoult, épouse Baron, morte le 6 septembre 1662 ; né en octobre 1653, il a douze ans révolus.

÷ Quarante ans plus tard, informé par Baron lui-même, Grimarest racontera dans sa *Vie de Mr de Molière* :

Cette femme [la Raisin], n'ayant aucune ressource et connaissant l'humeur bienfaisante de Molière, alla le prier de lui prêter son théâtre pour trois jours seulement, afin que le petit gain qu'elle espérait de faire dans ces trois

représentations lui servît à remettre sa Troupe en état. Molière voulut bien lui accorder ce qu'elle lui demandait. Le premier jour fut plus heureux qu'elle ne se l'était promis. Mais ceux qui avaient entendu le petit Baron en parlèrent si avantageusement que, le second jour qu'il parut sur le théâtre, le lieu était si rempli que la Raisin fit plus de mille écus.

*Molière, qui était incommodé*, n'avait pu voir le petit Baron les deux premiers jours ; mais tout le monde lui en dit tant de bien qu'il se fit porter au Palais-Royal à la troisième représentation, *tout malade qu'il était*. Les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne n'en avaient manqué aucune, et ils n'étaient pas moins surpris du jeune acteur que l'était le public, surtout la Duparc, qui le prit tout d'un coup en amitié et qui bien sérieusement avait fait de grands préparatifs pour lui donner à souper ce soir-là. Le petit homme, qui ne savait auquel entendre pour recevoir les caresses qu'on lui faisait, promit à cette comédienne qu'il irait chez elle, mais la partie fut rompue par Molière, qui lui dit de venir souper avec lui. C'était un maître et un oracle quand il parlait, et ces comédiens avaient tant de déférence pour lui que Baron n'osa lui dire qu'il était retenu ; et la Duparc n'avait garde de trouver mauvais que le jeune homme lui manquât de parole. Ils regardaient tous ce bon accueil comme la fortune de Baron, qui ne fut pas plus tôt arrivé chez Molière que celui-ci commença par envoyer chercher son tailleur pour le faire habiller (car il était en très mauvais état), et il recommanda au tailleur que l'habit fût très propre, complet et fait dès le lendemain matin. Molière interrogeait et observait continuellement le jeune Baron pendant le souper, et il le fit coucher chez lui pour avoir plus le temps de connaître ses sentiments par la conversation, afin de placer plus sûrement le bien qu'il lui voulait faire.

Le lendemain matin, le tailleur exact apporta sur les neuf à dix heures au petit Baron un équipage tout complet. Il fut tout étonné et fort aise de se voir tout d'un coup si bien ajusté. Le tailleur lui dit qu'il fallait descendre dans l'appartement de Molière pour le remercier. « C'est bien mon intention, répondit le jeune homme, mais je ne crois pas qu'il soit encore levé. » Le tailleur l'ayant assuré du contraire, il descendit et fit un compliment de reconnaissance à Molière, qui en fut très satisfait et qui ne se contenta pas de l'avoir si bien fait accommoder : il lui donna encore six louis d'or, avec ordre de les dépenser à ses plaisirs. Tout cela était un rêve pour un enfant de douze ans, qui était depuis longtemps entre les mains de gens durs, avec lesquels il avait souffert, et il était dangereux et triste qu'avec les favorables dispositions qu'il avait pour le théâtre, il restât en de si mauvaises mains. Ce fut cette fâcheuse situation qui toucha Molière. Il s'applaudit d'être en état de faire du bien à un jeune homme qui paraissait avoir toutes les qualités nécessaires pour profiter du soin qu'il voulait prendre de lui. Il n'avait garde d'ailleurs, à le prendre du côté du bon esprit, de manquer une occasion si favorable d'assurer sa troupe en y faisant entrer le petit Baron.

Molière lui demanda ce que sincèrement il souhaiterait le plus alors. « D'être avec vous le reste de mes jours, lui répondit Baron, pour vous marquer ma vive reconnaissance de toutes les bontés que vous avez pour moi. — Eh bien ! lui dit Molière, c'est une chose faite : le Roi vient de m'accorder un ordre pour vous ôter de la troupe où vous êtes. » Molière, qui s'était levé dès quatre heures du matin, avait été à *Saint-Germain* supplier Sa Majesté de lui accorder cette grâce, et l'ordre avait été expédié sur-le-champ.

La Raisin ne fut pas longtemps à savoir son malheur. Animée par son Olivier, elle entra toute furieuse le lendemain matin dans la chambre de Molière, deux pistolets à la main, et lui dit que, s'il ne lui rendait pas son Acteur, elle allait lui casser la tête. Molière, sans s'émouvoir, dit à son domestique de lui ôter cette femme-là. Elle passa tout d'un coup de l'emportement à la douleur ; les pistolets lui tombèrent des mains et elle se jeta aux pieds de Molière, le conjurant, les larmes aux yeux, de lui rendre son acteur et lui exposant la misère où elle allait être réduite, elle et toute sa famille, s'il le retenait. « Comment voulez-vous que je fasse ? lui dit-il. Le Roi veut que je le retire de votre troupe ; voilà son ordre. »

La Raisin, voyant qu'il n'y avait plus d'espérance, pria Molière de lui accorder du moins que le petit Baron jouât encore trois jours dans sa troupe. « Non seulement trois, répondit Molière, mais huit ; à condition pourtant qu'il n'ira point chez vous, et que je le ferai toujours accompagner par un homme qui le ramènera dès que la pièce sera finie. » Et cela, de peur que cette femme et Olivier ne séduisissent l'esprit du jeune homme pour le faire retourner avec eux. Il fallut bien que la Raisin en passât par là. Mais ces huit jours lui donnèrent beaucoup d'argent, avec lequel elle voulut faire un établissement près de l'Hôtel de Bourgogne, mais dont le détail et le succès ne regardent plus mon sujet.

÷ Ce récit est contesté par Roger Duchêne [*Molière*, p. 451-453], qui affirme que Baron a menti à Grimarest.

÷ Sur cette maladie qui aurait pu emporter Molière, voir au 28 février la Lettre que le protestant Élie Richard adresse à son coreligionnaire Élie Bouhéreau.

÷ Le 16 avril 1667, Robinet rapportera à nouveau une rumeur semblable sur la mort de Molière.

- Dans une lettre expédiée le 26 février à André Falconet, Gui Patin écrira [III, 585] :  
On ne parle ici que de vaisseaux et de galères que l'on apprête et que l'on fait avancer contre les Anglais, s'ils osent entreprendre quelque chose contre nous [...]. Toute la frontière de Normandie, qui, comme vous savez, est de grande étendue, est pleine de soldatesque qui veille sur l'ennemi, afin qu'il ne nous surprenne rien. Les Anglais ne sont pas puissants aujourd'hui comme ils étaient jadis, quand ils nous donnaient des batailles et quand ils avaient la Guyenne, le Poitou et la Normandie. [...]  
On fait ici un grand préparatif à Notre-Dame pour le service de la feu Reine mère, mais on dit que M. l'archevêque de Paris est malade et que ce ne sera pas lui qui officiera. On dit que c'est le regret de quelque écrit que MM. les jansénistes ont fait courir contre lui, joint qu'on a mis dans la Bastille un imprimeur qui a été surpris imprimant sa vie, qui était un libelle scandaleux.
- ÷ L'office de Notre-Dame aura lieu le mardi 23, bel et bien célébré par Hardouin de Péréfixe.
- ÷ Voir la suite de la lettre au 23.

- Dans sa Lettre à la duchesse de Nemours, La Gravette de Mayolas signale, v. 173-190, la parution d'un livre de François Colletet et du sieur Berthod imprimé par Antoine de Rafflé :

Un des jours de cette semaine,  
Monsieur Colletet prit la peine  
De m'envoyer, dans ses écrits,  
La seconde part de Paris,  
Et dont la première partie  
De quelque autre veine est sortie.  
L'ouvrage est tout à fait plaisant,  
Galant, brillant, divertissant.  
Il l'offre à Monsieur de Lingendes,  
Digne de ses belles légendes,  
Et l'imprimeur, nommé Rafflé,  
Connaissant son prix, l'a raflé.  
Par ce beau jeu de son génie  
Plein d'une douceur infinie,  
Et par d'autres pareillement,  
On peut connaître clairement  
Que ce fils est digne du père  
Dont les Œuvres sont en lumière.

÷ *La Ville de Paris en vers burlesques*, par le sieur Berthod, suivi du *Tracas de Paris*, ou *La Seconde Partie de la Ville de Paris*.

### **Lun 22 février 1666**

- Service funèbre pour Anne d'Autriche à l'église des Carmélites de la rue du Bouloi, en présence de la reine Marie-Thérèse. L'abbé Roquette, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement, et en qui l'on voit souvent le modèle de Tartuffe, prononce l'oraison funèbre.

### **Mar 23 février 1666**

- Registre de La Grange : « Néant ».  
÷ Ce relâche est motivé sans doute par ce qui suit.
- Même jour : dernier service funèbre pour Anne d'Autriche à Notre-Dame. L'office est célébré par l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, et l'oraison prononcée par Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, qui lui succédera.  
÷ L'archevêque de Rouen est le grand ennemi de la Compagnie du Saint-Sacrement, laquelle, s'il faut en croire Voyer d'Argenson, vit, en ce début de l'année, ses dernières heures d'existence.  
÷ La *Gazette* consacrera un long Extraordinaire daté du 27 à ces derniers services funèbres rendus.  
÷ Dans sa Lettre du 28, Robinet racontera, v. 46-90, les incidents dont fut ponctuée la cérémonie.  
÷ Suite de la lettre de Gui Patin citée au 21 :

J'ai vu ce matin, 23 février, le roi passer au bout du Pont-Neuf, en carrosse, avec le duc d'Orléans son frère, suivi des Cent Suisses et de plusieurs autres carrosses. Il allait à Notre-Dame pour y assister au service et prier Dieu pour le repos de l'âme de la reine à qui il doit la vie et la royauté. Elle n'a pu nous laisser en repos durant sa vie, je prie Dieu qu'elle y soit en l'autre monde.

÷ Mlle de Montpensier écrira dans ses *Mémoires*, II, 222 :

[...] Si je m'embarquais dans cette cérémonie, j'en dirais trop.

Cela passé, chacun se rendit à la cour : Monsieur et Madame y retournèrent. La crainte de la reine mère avait fait tenir l'affaire de mademoiselle de La Vallière un peu plus cachée ; lors le roi ne se contraignait plus, et cela parut fort.

### Mer 24 février 1666

#### Jeu 25 février 1666

- Louis XIV fait la revue de son régiment des gardes dans la plaine de Colombes [la *Gazette* du 27].

#### Ven 26 février 1666

- *Sertorius* et *L'Amour médecin*. R : 283 l.

- Le même jour, Blumenthal assiste au Marais à une représentation des *Amours de Jupiter et de Sémélé*, pièce à machines de l'abbé Boyer.

- Le même jour, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne créent *Agésilas*, tragédie de Pierre Corneille. La Gravette de Mayolas rendra compte de cette première, sur un ton assez convenu, dans sa Lettre du surlendemain, v. 239-254 :

Vendredi, la Troupe royale,  
Et sérieuse et joviale,  
Représenta parfaitement,  
Pour le premier commencement,  
Un poème fait à merveille,  
Qui vient de la main de Corneille,  
Dont les ouvrages sont connus,  
Et qu'on nomme *Agésilaïis*.  
Cette poésie irrégulière  
Et d'une nouvelle manière  
Touche avecque tant de douceur  
L'oreille aussi bien que le cœur  
Qu'avec moi tout le monde avoue  
Qu'il n'est aucun qui ne la loue,  
Que ses charmes sont singuliers  
Et les actes particuliers.

÷ La pièce sera achevée d'imprimer (« aux dépens de l'auteur ») le 3 avril suivant sur les presses de L. Maurry à Rouen.

÷ Corneille confiera (vendra) sa prochaine pièce, *Attila*, à la troupe du Roi.

÷ Les épigrammes de Boileau sur *Agésilas* et *Attila*.

- Le même jour : Christine de Suède ayant demandé par lettre à Hugues de Lionne, secrétaire d'État aux Affaires étrangères (ami de Saint-Aignan et dédicataire du *Favori* de M. C. Desjardins), qu'il lui fasse parvenir le texte du *Tartuffe*, Lionne répond à Jacques d'Alibert, écuyer, secrétaire et maître des divertissements de la reine [archives des Affaires étrangères, Rome, 1666, t. CLXXIV, reproduit dans Retz, *Ceuvres*, GEF, VII, p. 507] :

Ce que vous me mandez de la part de la reine de Suède touchant la comédie de *Tartuf* (sic), que Molière avait commencée et n'a jamais achevée, est absolument impossible, et non seulement hors de mon pouvoir, mais de celui du roi même, à moins qu'il n'usât de grande violence. Car Molière ne voudrait pas hasarder de laisser rendre sa pièce publique, pour ne pas se priver de l'avantage qu'il se peut promettre, et qui n'irait pas à moins de 20 000 écus (60 000 livres) pour toute sa troupe, si jamais il obtenait la permission de la représenter.

D'un autre côté, le roi ne peut pas employer son autorité à faire voir cette pièce, après en avoir lui-même ordonné la suppression avec grand éclat. Je m'estime cependant bien malheureux de n'avoir pas pu procurer cette petite satisfaction à la Reine, et j'espère que Sa Majesté me fera la grâce d'être persuadée que dans tout ce qu'elle m'ordonnera, quand il sera en mon pouvoir, elle sera obéie avec ponctualité et chaleur. Cependant, je demeure, Monsieur, etc.

÷ En 1662, arrivant de Florence, où il a négocié, avec succès, le mariage d'une des filles de Gaston d'Orléans avec Cosme III de Médicis, Jacques II Dalibert (ou D'Alibert) a été engagé par Christine de Suède comme secrétaire aux affaires françaises ; il est rapidement devenu le maître des divertissements de la Reine. Par exemple, c'est lui qui supervise la préparation des opéras que Christine fit monter en 1666, et de nouveau en 1669, dans son palais du Riario.

÷ Sur Jacques d'Alibert, parent de Michel Le Tellier, son rôle et sa maladresse dans l'affaire des gardes corses, ses rapports houleux avec Christine de Suède (qui est allée jusqu'à le menacer « de le faire jeter par les fenêtres »), voir la lettre de Bourlemont à Lionne du 28 avril 1665 [archives des Affaires étrangères, Rome, 168, f° 161]<sup>iii</sup>. Voir *Archives de la Bastille*, II, 227-246.

÷ « [...] la comédie de *Tartuf*, que Molière avait commencée et n'a jamais achevée... » : Lionne sait parfaitement que Molière a lu et lit encore sa pièce dans les salons.

÷ L'inachèvement de la pièce suffirait à motiver un refus.

÷ « Le roi ne veut pas employer son autorité à faire voir cette pièce, après en avoir lui-même ordonné la suppression avec grand éclat » : à noter l'embarras de Lionne, qui vient d'affirmer que l'interdit pourrait être levé.

÷ Commentaire de Despois et Mesnard :

Nous sommes frappés de ceci : laisser en perspective, comme possible plus tard, un ordre du roi qui lèverait l'interdiction, c'était, dans une pièce officielle, la preuve que le roi ne se souciait pas de passer pour inébranlable dans sa sévérité. En même temps, on se montrait bien gracieux pour Molière, en déclarant tant de crainte de lui causer un dommage. Il était clair que jamais *Tartuffe* n'avait été, dans l'esprit du roi, condamné sans appel.

÷ Voir à cet égard la lettre de Bonneuil à Lionne du 9 août 1664.

- Le même jour encore, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne :

Je demande très humblement pardon à V.M. si je ne me donne l'honneur de lui écrire qu'un mot. La nouvelle vient d'arriver tout à l'heure à M. mon père que M. le prince de Conti est mort d'une oppression de poitrine. On avait bien su qu'il avait été malade, mais on savait aussi qu'il était guéri, et ce mal lui a pris si violemment qu'il n'a duré que deux ou trois heures. Je vais partir dans un moment avec M. mon père pour aller à Saint-Germain supplier très humblement le roi d'avoir la bonté de considérer ses enfants, qui seront ruinés, mon oncle étant mort presque sans bien, hormis ses charges et son gouvernement...

### **Sam 27 février 1666**

#### **Dim 28 février 1666**

- *Sertorius* et *L'Amour médecin*. R : 511 l.

- Le même jour, le protestant Élie Richard écrit à son cousin Élie Bouhéreau [*Proceedings of the Huguenot Society*, 1910, IX, 234] :

La comédie que Molière a faite contre les médecins est imprimée, elle se vend trente sols, et à mon gré ce n'est pas grand chose. Vous ne savez peut-être pas les différends qui ont été ici entre le clergé et le parlement aux cérémonies qui se sont faites pour la défunte reine. [...] Monsieur le prince de Conti est mort. Monsieur a son gouvernement. Molière, qu'on a cru mort, se porte bien. C'est une chose surprenante combien on parle diversement de la guerre.

- Dans sa livraison du 4 mars, la *Gazette d'Amsterdam* rapportera :

De Paris, le 28 février. Le sieur MOLLIÈRE (sic), comédien, a composé une pièce fort galante contre les clercs et courtauds de boutique de cette ville, qui, à l'imitation des grands, ont pris le deuil de la Reine mère.

÷ Ces lignes sont données par Pierre Mèlèse dans « Une pièce inconnue de Molière » *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1932, p. 563-564. L'auteur précise que ce numéro de la *Gazette d'Amsterdam* ne se trouve qu'au *Public Record Office* (Archives nationales) de Londres.

#### **Lun 1 mars 1666**

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, sur les presses de Nicolas Pépingué, un livre anonyme intitulé *Les Conseils d'Ariste à Célémène sur les moyens de conserver sa réputation*.

÷ Le privilège :

Par grâce et privilège du roi donné à Paris le quinzième janvier 1656, signé Céberet, il est permis A.S.A.D.C.A.E.P.O.D.S.M. [Au Sieur Abbé De Meimac<sup>7</sup> Et D'Aubignac, Conseiller, Aumônier et Prédicateur Ordinaire De Sa Majesté] de faire imprimer, vendre et débiter par tel imprimeur ou libraire qu'il avisera bon être, un livre intitulé *Les Conseils d'Ariste à Célémène sur les moyens de conserver sa réputation*, pendant le temps de cinq ans, à commencer du jour que ledit livre sera achevé d'imprimer : Et défenses sont faites à tous imprimeurs, libraires et autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de l'imprimer, faire imprimer, vendre et débiter, à peine de quinze cents livres d'amende, confiscation des exemplaires, et de tous dépens, dommages et intérêts, comme il est plus amplement porté par lesdites lettres.

Et ledit S.A.D. a cédé et transporté le droit de son privilège du livre intitulé *Les Conseils d'Ariste à Célémène sur les moyens de conserver sa réputation* à NICOLAS PEPINGUE, imprimeur et marchand libraire à Paris, pour en jouir le temps porté par icelui.

*Achévé d'imprimer pour la première fois le premier jour de mars 1666.*

Registré sur le livre de la communauté des libraires et imprimeurs le vingt-cinq janvier mil six cent cinquante six, suivant l'arrêt du Parlement du neuvième jour d'avril mil six cent cinquante trois. Signé BALLARD, syndic.

Et aussi registré au greffe des Requêtes de l'Hôtel du Roi, le vingt-quatrième jour de juillet mil six cent soixante trois.

÷ Dans l'avis au lecteur de sa *Dissertation sur la condamnation des théâtres*, qui paraîtra six mois plus tard (voir au 23 août 1666), l'abbé précisera :

Je donne au public ce discours qui sort des mêmes ténèbres où les *Conseils d'Ariste* ont été longtemps retenus. Et je n'en dirai point l'auteur, que par des caractères qui ne seront pas plus faciles à déchiffrer que ceux dont je me suis déjà servi. Mais le bon accueil que ce premier ouvrage a reçu de toutes les personnes d'honneur et d'esprit me persuade que celui-ci ne sera pas mal venu. Ce n'est pas qu'ils se ressemblent, mais j'estime qu'ils sont comme deux sœurs, dont l'une est blanche et l'autre est brune, et qui n'ont rien de commun que certains traits presque imperceptibles qu'elles doivent à la mère qui les a mises au monde. Ils sont nés par deux aventures bien différentes : le premier par une nécessité de bienséance qui ne permettait à l'auteur de rien refuser aux honnêtes désirs d'une des plus belles et des plus vertueuses dames de notre siècle, et l'autre par une nécessité de raison qui l'obligeait d'expliquer ses sentiments sur cette matière à l'un des plus illustres et des plus vénérables magistrats du royaume. Si le premier est d'un style partout élevé avec beaucoup d'élégance et de justesse, le dernier a beaucoup d'endroits qui feront reconnaître qu'il vient de la même origine ; et si le dernier est rempli d'une doctrine curieuse et de difficile recherche, on se peut souvenir que le premier a toujours eu quelques principes savants et singuliers pour le fondement des plus agréables choses qu'il contient. Enfin, si on les sépare, ils ont tous deux leurs beautés et leurs forces, et si vous les joignez ensemble, on y trouvera tout ce que l'on peut souhaiter de grand et de poli, de docte et de galant, et les recherches de l'antiquité y sont accompagnées des agréments de la mode. Je ne sais pas si l'on croira qu'un même génie leur a donné l'être, et comment il est possible qu'une imagination aussi vive et aussi étendue qu'il était convenable de l'avoir pour faire le premier, ait pu s'abandonner à l'opiniâtreté du travail et de la lecture qui se sont trouvés nécessaires pour le second. Mais quand un homme d'étude a joint la science du beau monde aux veilles du cabinet, on ne doit point s'étonner qu'il mêle, quand il lui plaît, les Grâces aux Muses, et qu'il imprime partout le caractère des diverses choses dont il a rempli son esprit.

÷ S'appuyant sur la date du privilège, Ch.-L. Livet avance que le livre, écrit dix ans avant sa publication, s'adressait à Mlle de Rambouillet. Mais les lignes concernant la comédie et citées ci-dessous semblent bien décrire la situation du théâtre au milieu des années 1660.

÷ Ariste-d'Aubignac consacre un chapitre de ses *Conseils* à la comédie :

[Section XVII, Des Cadeaux et des festins : [...] Un savant homme a dit que parmi les pots et les verres, la pudeur devient plus fragile que le verre. Celle qui se sentirait assez forte pour conserver un bien si précieux et si délicat ne doit jamais se mettre au hasard de se faire appliquer cette vérité.]

7. Dans le diocèse de Limoges ; l'abbé de Lévis-Ventadour la lui a cédée au cours de l'année 1665 (Ch.-L. Livet, *Précieux et précieuses*, Paris, Didier et Cie, 1859, p. 203). Les bulles lui en ont été expédiées par le pape Alexandre VII le 26 février 1665. À noter qu'à la date où lui a été accordé le privilège, d'Aubignac n'était pas abbé de Meimac...

Section XVIII, De la Comédie : Cette dernière observation peut convenir à la comédie, que vous ne devez pas refuser dans les circonstances que j'ai déduites ; mais de l'accepter souvent, on vous soupçonnera d'une trop grande complaisance. C'est un divertissement noble et fort agréable ; on y trouve grande compagnie et l'on jouit néanmoins de celle que l'on a choisie. On y voit des spectacles, on y entend beaucoup de choses qui plaisent ; il me fâche néanmoins que toutes les troupes de nos acteurs commencent à le corrompre. Autrefois le théâtre n'était qu'une école de turpitude où les honnêtes femmes n'osaient paraître ; le dernier siècle l'avait tellement épuré et rendu célèbre qu'il est devenu le plaisir et l'occupation des personnes de qualité ; mais l'ignorance des poètes le met à la veille de perdre toutes ses grâces, et le désordre des histrions, l'impudence de leurs représentations et la dissolution de leurs discours, est sur le point de le faire tomber dans sa première honte et de le faire encore une fois abandonner.

Si vous vous éclatez de rire avec le parterre aux bons mots que l'on y récite, on vous donnera quelque part à la complicité de cette infamie ; et si vous n'en voulez pas rire, vous serez contrainte de faire quelques actions ou de prononcer quelques paroles qui vous feront traiter de sévère et de bizarre. Ménagez-vous pourtant, et quand vous y assisterez, usez d'un tempérament qui vous empêche d'être à charge à votre compagnie et qui ne vous fasse pas soupçonner de prendre plaisir aux mauvaises choses. Mais qu'il vous souvienne toujours d'examiner qui vous la donne et qui vous accompagne ; car si c'est un amant déclaré, ne l'acceptez point et ne recevez rien de lui qui puisse lui donner quelque espérance d'être bien reçu lui-même. S'il est capable de l'être, ne l'acceptez pas souvent ; il se familiariserait avec vous, et vous lui donneriez une audace dont vous devez retenir les moindres effets. Ne vous y rencontrez pas seule de votre condition et n'y mettez pas à vos côtés quelque femme dont le nom pourrait gêner le vôtre.

÷ L'abbé d'Aubignac développe ces idées dans sa *Dissertation sur la condamnation des théâtres*, qu'il fera paraître vers la fin de l'été, chez le même libraire, avec le même privilège et toujours anonymement. Voir au 23 août 1666.

÷ Une seconde édition des *Conseils d'Ariste à Célime* sera achevée d'imprimer le 12 février 1667.

÷ Une soi-disant « Nouvelle édition revue et augmentée » paraîtra chez la Veuve Pépingué et Jacques Le Febvre en 1692, mais ce ne sera que la remise en vente des derniers invendus du premier tirage.

### **Mar 2 mars 1666**

- *Le Favori* et *L'Amour médecin*. R : 215 l.

### **Mer 3 mars 1666**

- Grand service funèbre pour Anne d'Autriche à Saint-Germain-l'Auxerrois, ordonné par le roi.

### **Jeu 4 mars 1666**

### **Ven 5 mars 1666**

- *L'École des femmes*. R : 292 l.

- Ce jour-là, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne [262] :

Je n'appris la mort de mon frère que depuis avoir écrit à Votre Majesté ; cela m'empêcha, l'ordinaire dernier, de lui mander cette fâcheuse nouvelle, mais mon fils la lui manda. J'avoue à Votre Majesté que ce m'a été une perte bien sensible, et par l'amitié qui était entre nous et par toutes les considérations de l'intérêt de notre maison. Il est mort n'ayant été que trois heures malade d'une oppression de poitrine ; on lui a trouvé, outre cela, une pierre qui pesait six onces. Il est regretté de tout le monde, et je puis dire à Votre Majesté qu'il avait bien de l'esprit, du cœur et bien de la vertu. Ce m'a été un coup bien sensible, mais il faut se conformer à la volonté de Dieu. Le Roi n'a pas encore disposé de son gouvernement de Languedoc et il ne s'est pas encore déclaré là-dessus. Il a donné à ses enfants vingt mille écus de pension pendant leur bas âge. [...]

J'ai eu tant de visites tous ces jours-ci de tout le monde et j'ai été si accablé de douleur que je n'ai pu m'informer d'aucune nouvelle.

### **Sam 6 mars 1666**

- Ce jour-là, le libraire Gabriel Quinet obtient un privilège royal pour ce qui sera la première véritable édition collective des pièces de Molière. Voir BNF, ms. fr. 21945, f° 46.

÷ Ce privilège, valable six ans, sera enregistré le 24 mars suivant ; Quinet y associera ses collègues Louis Billaine, Charles de Sercy, Thomas Jolly, Guillaume de Luyne, Jean Guignard, Étienne Loyson et Claude Barbin.

÷ Manquent à l'appel Nicolas Pépingué et Jean Ribou : le second deviendra, dans les mois qui suivent, le libraire exclusif de Molière.

÷ Manquent également à l'appel les trois libraires, Girard, Le Gras et Trabouillet, qui ont publié au mois de janvier *L'Amour médecin*.

÷ Il semble, à lire Molière, que ce privilège ait été obtenu « par surprise ».

- Le même jour, Nicolas Boileau obtient un privilège pour l'impression de ses *Satires*.
- La Gravette de Mayolas commence sa Lettre en vers en évoquant le triste carnaval de cette année :

J'entends fort peu de violons,  
Et ne voit guère de momons ;  
Les masques et les mascarades  
Sont bien tristes ou bien malades,  
Et, quoiqu'on soit au carnaval,  
Je ne cours pas souvent le bal.  
Chacun bannit sans répugnance  
Les jeux et la réjouissance,  
Depuis... mais je n'en dis plus rien  
Et tout le monde m'entend bien.

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet passe en revue, v. 223-286, les spectacles théâtraux offerts aux Parisiens en cette période de deuil :

Ne vous mettez point aux fenêtres,  
Ni n'allez point traîner vos guêtres  
Pour voir des masques, ces jours gras ;  
Bonnes gens, vous n'en verrez pas.  
Messieurs les fous de tous étages  
Seront une fois de faux sages,  
Pour le respect (bien entendu)  
Par tout Français justement dû  
Aux cendres de cette princesse  
Que nous pleurons encor sans cesse.  
Mais vous aurez pour supplément  
Le noble divertissement  
Que vous donnent les doctes veilles  
De l'aîné des braves Corneilles,  
Son charmant *Agésilaüs*,  
Où sa veine coule d'un flux  
Qui fait admirer à son âge  
Ce grand et rare personnage.  
Ceux qui, d'instinct peu sérieux,  
Préfèrent le facétieux,  
Pourront rencontrer chez Molière  
Leur satisfaction entière.  
C'est là, sans qu'il en reste un brin,  
Qu'on fait dénicher le chagrin.  
Ceux qui donnent dans la machine  
Pourront aussi, je m'imagine,  
Rencontrer leur compte au Marais ;  
Il est vrai, c'est à plus grand frais,  
Mais, quand il faut se satisfaire,  
Le coût est un mal nécessaire,  
Mais mal qui doit passer pour bien  
À qui de son or use bien.  
D'ailleurs, de pareilles machines,  
Des machines presque divines,  
Et les vers de Monsieur Boyer,  
Digne d'un immortel loyer,  
Méritent bien, sans aucun doute,  
Qu'on y courre, quoi qu'il en coûte.  
Vous avez, pour tout dire enfin,  
La troupe du charmant Dauphin,  
Dont les acteurs, encore en graine,  
Peuvent guérir de la migraine,

Soit dans les rôles sérieux,  
Soit dedans les facétieux.  
Ces marionnettes vivantes  
Sont tout à fait divertissantes,  
Et l'on croit vraisemblablement  
Que ce soit un enchantement.

Mais je sais une autre merveille  
Encor beaucoup plus nompareille :  
Une belle enfant de cinq ans  
Qui vous entretient de bon sens  
Et, de son petit bec de rose  
Ou de sa bouche à peine éclose,  
Vous fait mille charmants discours  
Qui ne sont point d'à tous les jours ;  
Qui du geste et de la parole  
Pousse toute sorte de rôle  
De si merveilleuse façon  
Que l'on peut dire tout de bon  
Qu'en son espèce elle est unique  
Et, selon son nom d'Angélique,  
[dans la marge : Fille du sieur Croisy, de la Troupe du Roi],  
Que c'est un chef d'œuvre des cieux  
Pour ravir l'oreille et les yeux.

Madame, votre auguste Altesse,  
Qui l'admire et qui la caresse,  
Sans doute approuvera tout ce que j'en ai dit,  
Et si vous l'approuvez, il est sans contredit.

- ÷ Où donc peut-on voir la jeune Du Croisy exercer ses talents ?
- ÷ L'article de Robinet prouve au moins que la troupe Dauphine, si elle donne toujours son spectacle au Palais-Royal, le fait en alternance avec la Troupe du Roi.

#### **Dim 7 mars 1666**

- Dimanche gras. *L'École des femmes*. R : 438 l.

#### **Lun 8 mars 1666**

- Lundi gras.

#### **Mar 9 mars 1666**

- Mardi gras.

- *La Mère coquette* et *Les Fâcheux*. R : 663 l.
- Dans sa *Lettre en vers à Madame* du jour, Robinet évoque ce Mardi gras endeuillé :
 

Carême-prenant, surnommé  
Le Modeste et le Réformé,  
S'est passé de manière honnête,  
Sans que personne ait fait la bête,  
Si ce n'est fort secrètement,  
Et le plus grand emportement,  
Du moins qui soit à moi notoire  
Pour en parler dans mon histoire,  
S'est arrêté dans les festins,  
Où les plus fols, les plus lutins,  
Ont gardé la même sagesse  
Que ces grands prudes de la Grèce.

- Ce même jour, est achevé d'imprimer, pour le compte du libraire Pierre Promé, un traité intitulé *De l'éducation chrétienne des enfants selon les maximes de l'Écriture Sainte et les instructions des Saint Pères de l'Église*.

÷ Le privilège est du 23 novembre 1665, enregistré le 1<sup>er</sup> décembre. L'auteur, qui n'est pas nommé, est Alexandre Varet (1632-1676), janséniste intransigeant, qui deviendra grand vicaire de Sens en 1671.

÷ Le même libraire publiera, vers la fin de l'année (achevé d'imprimer le 18 décembre 1666), le *Traité sur la comédie et les spectacles*, du prince de Conti.

÷ S'il faut en croire l'Avis au lecteur, ce traité aurait été écrit « il y a huit ou neuf ans » pour une sœur de l'auteur « pour l'aider à s'acquitter dignement d'une des principales occupations de l'état où Dieu [l'avait] appelée, qui [était] d'élever ses enfants dans la crainte de Dieu et dans son amour ».

÷ Le chapitre VIII, qui occupe près de la moitié du livre et traite successivement du luxe, des chansons, des romans et des bals, se conclut par un « Avis touchant les comédies », dans lequel l'auteur cite la sixième homélie de saint Jean Chrysostome sur l'évangile de Mathieu dans la traduction de Nicolas Fontaine et Louis-Isaac Lemaistre de Sacy, achevée d'imprimer le 9 janvier 1665.

÷ Laurent Thirouin, son dernier éditeur, note avec justesse<sup>8</sup> que l'« Avis touchant les comédies » constitue « un développement autonome, un traité hétérogène inséré plus ou moins adroitement dans le corps d'un ouvrage pédagogique » :

Si la crainte de faire naître dans le cœur de vos enfants des passions qui leurs seraient funestes vous oblige de les éloigner de ces assemblées dont nous venons de parler [les bals], cette même crainte vous engage indispensablement à ne permettre point qu'ils fréquentent les comédies.

Il n'y a point de désordre que les Pères de l'Église aient combattu avec plus de zèle que l'amour des spectacles. On voit en une infinité d'endroits de leurs écrits les marques de leur zèle contre cette pernicieuse inclination qui commençait dès ce temps-là à corrompre l'innocence et la chasteté des fidèles.

Ils les considèrent comme une invention du diable, qui a fait bâtir des théâtres dans les villes pour amollir le cœur des soldats de Jésus-Christ et leur faire perdre leur force et leur générosité.

Ils déplorent l'aveuglement de ceux qui croient qu'il n'y a pas de mal à assister avec plaisir et avec applaudissement à des représentations d'où ils ne peuvent remporter que des imaginations honteuses et des desseins criminels.

Ils font voir l'obligation indispensable que l'on a de quitter ces occasions prochaines d'incontinence. Ils appellent ces assemblées des écoles et des sources publiques d'impureté, ils les décrient comme des fêtes du diable, ils obligent ceux qui y ont assisté à se purifier par la pénitence avant que d'entrer dans l'Église ; enfin ils font des peintures si tristes et si horribles de l'état où l'on se trouve au sortir de ces divertissements, qu'on ne les peut voir sans frémir et sans s'étonner de l'effroyable aveuglement des hommes, à qui les plus grands crimes ne font horreur que quand ils ne sont plus communs, et qui non seulement cessent d'en être choqués, mais souvent même les font passer pour des actions innocentes.

Car enfin, quelques efforts que ces grands saints et ceux qui les ont suivis aient faits pour étouffer ce désordre, il s'est tellement accru dans ces derniers siècles, par la corruption générale qui s'est répandue parmi les fidèles, qu'il passe maintenant pour un divertissement honnête, et que les comédies, qui sont la honte et la confusion du christianisme, sont devenues la plus sérieuse occupation de la plupart des fidèles. *Ce qui m'afflige davantage*, disait autrefois saint Chrysostome en parlant de ce désordre, *c'est que ce mal étant si grand, on ne le regarde pas même comme un mal*. Et c'est ce qui vous oblige, ma sœur, à veiller encore avec plus de soin pour empêcher vos enfants de s'affectionner à ces malheureux spectacles.

Je sais bien que l'on prétend qu'il faut faire beaucoup de distinction entre les comédies de ce temps-ci et celles que les saints Pères ont condamnées dans le leur, et que si celles contre lesquelles ils ont fait paraître tant de zèle méritaient le blâme qu'ils leur ont donné, celles qui se représentent aujourd'hui sur les théâtres ne sauraient assez recevoir de louanges, *parce qu'elles ne contiennent pour l'ordinaire que des exemples d'innocence, de vertu et de piété*<sup>9</sup>.

Mais de quelque spécieux prétexte dont les auteurs de ces pièces veuillent se couvrir, et quelques pures et saintes que puissent être leurs intentions, il y a néanmoins tant de mélange dans leurs ouvrages, et les saints qu'ils font paraître sur le théâtre y témoignent tant de faiblesse touchant l'amour, qui est la passion dominante des comédies, qu'il est bien difficile de ne prendre pas le change, et qu'au lieu de sanctifier le théâtre par les actions des martyrs que l'on y représente, on ne profane la sainteté de leurs souffrances par les fictions amoureuses que l'on y mêle.

[Varet développe ensuite une longue analyse de la *Théodore de Corneille*.]

Voilà quels sont ces « exemples d'innocence, de vertu et de piété » que l'on vante tant. Mais plutôt, voilà comme on fait servir dans les comédies la générosité et la charité chrétiennes, que les saints ont fait paraître dans leurs actions, à relever l'éclat de l'amour profane, à en donner de l'estime et à en exciter les flammes dans les cœurs des spectateurs.

8. Pierre Nicole, *Traité de la comédie et autres pièces d'un procès du théâtre*, Laurent Thirouin (éd. critique), Paris, Honoré Champion, 1998, p. 169.

9. Citation de la dédicace de la *Théodore* de Corneille (1646).

Mais, ma sœur, pour vous faire voir encore plus clairement combien est imaginaire la différence que l'on prétend mettre entre les comédies de ce temps-ci et les spectacles des anciens, et que ce n'est ni « le scrupule » ni « le caprice », mais un véritable zèle, qui les fait blâmer à ceux qui les condamnent, il faut remarquer que les Pères de l'Église n'ont presque rien dit contre l'attachement que l'on avait de leur temps aux spectacles, qui ne se puisse appliquer avec beaucoup de justice aux comédies de ce temps-ci.

Tertullien, dans le livre qu'il a fait des spectacles, entreprend de montrer que ces divertissements ne peuvent s'accommoder à l'esprit de la religion que nous professons et aux devoirs d'un chrétien ; que ce qui fait qu'ils ont tant de défenseurs est la crainte que l'homme a qu'on ne diminue le nombre de ses plaisirs ; que c'est en vain qu'on se figure que les chrétiens ne s'en abstiennent que parce qu'étant résolus de souffrir la mort pour la foi, ils renoncent à toutes les voluptés de la vie afin de l'aimer moins et de n'être point retenus par les plaisirs, qui sont comme les liens qui nous y attachent, mais qu'ils s'en abstiennent parce qu'encore que ces divertissements ne soient pas défendus en termes exprès dans l'Écriture sainte, néanmoins ils ne laissent pas d'y être suffisamment condamnés.

[Suit un développement sur Tertullien, qui s'achève sur la citation de la sixième homélie de Jean Chrysostome.]

Vous voyez, ma sœur, que saint Chrysostome, aussi bien que Tertullien, ne condamne pas seulement les comédies à cause de leur dissolution et de leur impureté, mais encore à cause qu'il n'est pas permis aux chrétiens de passer le temps dans les ris, dans les divertissements et dans les délices qui sont inséparables de ces spectacles ; qu'il les condamne parce qu'on ne peut s'empêcher d'y donner de l'approbation et de l'applaudissement à des choses pour lesquelles les fidèles doivent avoir une souveraine horreur...

- ÷ Voir les *Traité*s du prince de Conti et de Pierre Nicole, qui paraîtront en 1667.
- ÷ Dans sa *Défense du Traité de Monseigneur le prince de Conti* (achevé d'imprimer le 8 avril 1671), Joseph de Voisin donnera à penser, p. 421, que le traité de Varet (« si important qu'il est nécessaire de le rapporter tout entier ») est postérieur à celui de Conti : « Quelque temps après, on publia un livre excellent, etc. »
- ÷ Le livre de Varet sera retiré ou réédité en 1667 (« seconde édition revue et augmentée »), 1668 et 1669.

### Mer 10 mars 1666

- Mercredi des Cendres, début du carême.

- Le 13, la *Gazette* rapportera :

Le 10, Leurs Majestés, avec toute la cour, prirent le divertissement de la chasse du sanglier dans la forêt, comme les deux jours précédents elle avaient pris dans la garenne, avec beaucoup de satisfaction, celui du vol des oiseaux de la grande fauconnerie.

### Jeu 11 mars 1666

#### Ven 12 mars 1666

- *La Mère coquette* et *Les Fâcheux*. R : 105 l. « Plus douze louis reçus de Mgr le Prince : 132 l. »

÷ Ces douze louis représentent trois loges pleines. À moins qu'il ne s'agisse du solde du paiement de la représentation du *Tartuffe* donnée le 8 novembre 1665 au Raincy.

÷ Condé devrait normalement observer le deuil de son frère Conti, mort il n'y a pas un mois, le 20 février.

- Dans une lettre datée de ce jour, Gui Patin écrit [III, 586] :

Je ne m'étonne point de la mort de M. le prince de Conti. Il avait la taille fort gâtée. Tous les bossus ont le poumon mauvais. Hippocrate a dit quelque part que c'était un grand déshonneur à un médecin, si le malade mourait le même jour qu'il avait pris médecine. Dans toutes les entreprises de notre métier, la prudence y est toujours requise. M. Morin, son médecin, est un bon garçon, savant et compagnon de licence de mon fils Carolus. Il aime le bon vin, et j'ai peur que cela ne l'empêche de vieillir. [...]

Un des nôtres m'a dit aujourd'hui que M. Morin a été fort blâmé d'avoir laissé mourir le prince de Conti sans avoir reçu Notre-Seigneur, disant que son mal n'était rien, comme aussi de ce qu'il lui avait fait boire de l'eau de Sainte-Reine. On presse ici le paiement des taxes et l'on met plusieurs garnisons en diverses maisons. Messieurs les prélats du clergé de France ici assemblés ont fait aujourd'hui un grand service pour le défunt aux Grands Augustins du Pont-Neuf, où il y aura très

bien de cérémonies et de cierges. On dit qu'il coûtera dix mille francs. Il me semble qu'il vaudrait mieux employer cela en aumônes à de pauvres gens de la campagne, qui ont tant de peine de gagner leur vie et à qui l'on fait si rudement payer la taille.

### **Sam 13 mars 1666**

- La cour quitte Saint-Germain pour Senlis.

- Le même jour, d'Ormesson écrit dans son *Journal*, II, p. 451 :

Le samedi 13 mars, le roi partit avec la reine, Madame et toutes les dames de la cour, pour aller à Mouchy voir la revue de toutes les troupes. Tout le monde crie fort contre la dépense que le roi fait faire aux officiers pour être braves, voulant des choses fort inutiles pour le service, les compagnies de cavalerie coûtant plus de vingt mille livres d'argent aux capitaines, outre les deux mille écus donnés par le roi.

- ÷ Mademoiselle écrira dans ses *Mémoires*, II, 222 :

On fit en carême un voyage à Mouchy, où on fut trois jours pour une revue. Le roi y fit venir quantité de troupes. Il y vint beaucoup de dames. On était en justaucorps de deuil. On se divertit fort bien ; le roi était d'une grande gaieté ; il fit des chansons pendant le chemin en revenant, pour envoyer à Monsieur et Madame, qui étaient allés à Villers-Cotterêts.

### **Dim 14 mars 1666**

- Premier dimanche de carême.

- *Les Fâcheux* et *Le Cocu imaginaire*. R : 313 l.

- De ce jour est daté l'accord passé entre les libraires Louis Billaine et Théodore Girard, par lequel le premier cède au second les droits du privilège qu'il a obtenu le 11 mars 1665 pour l'impression de la tragédie d'*Arsace*, de Jean Royer de Prade.

- ÷ Ce privilège concernait également l'impression du *Festin de Pierre* de Molière.

- ÷ La pièce sera mise en vente, dans les jours ou les semaines qui suivent, sans doute, « chez Théodore Girard, dans la Grand' salle du Palais, à l'Envie », et sous le titre « *Arsace, roi des Parthes, tragédie de Monsieur de Prade représentée par la Troupe du Roi* ».

- ÷ L'extrait du privilège reproduit à la dernière page du livre est ainsi libellé :

Par grâce et privilège du roi [*ndfr* : pas de signature ni de date], il est permis à Louis Billaine de faire imprimer, vendre et débiter, une pièce de théâtre intitulée *Arsace*, roi des Parthes, avec défenses à tous autres de l'imprimer, ainsi qu'il est porté plus au long par lesdites lettres [*ndfr* : qui n'ont pas été dites].

Et ledit Billaine a cédé et transporté ses droits de privilège à Théodore Girard, suivant l'accord fait entre eux. À Paris le 14 mars 1666.

Registré sur le livre de la Communauté des marchands libraires et imprimeurs de cette ville de Paris.

Signé Piget, Syndic.

- ÷ Le 15 janvier précédent, deux jours après avoir publié l'*Alexandre* de Racine, Théodore Girard a mis en vente *L'Amour médecin*, de Molière.

- ÷ Pourquoi la fausse indication « représentée par la Troupe du Roi » ? *Arsace* a été créée par Molière et ses camarades, le 3 novembre 1662. À cette date, La Grange avait écrit : « *Arsace*, pièce nouvelle de M. de Prade, donnée par M. de Saint-Gilles. » Mais la troupe n'était encore que la Troupe de Monsieur ; elle n'est troupe du roi que depuis le 14 juin 1665.

- ÷ Le livre s'ouvre sur une « lettre » du libraire « À Monsieur de Prade », qui débute ainsi :

Monsieur, voici une restitution qu'un de vos meilleurs amis m'a chargé de vous faire ; et quelque chagrin que vous ait pu donner le larcin qu'il vous a fait de votre *Arsace*, je pense que vous devez être assez satisfait de la manière dont il le répare, puisqu'il vous le rend à milliers pour un seul qu'il vous a pris. Si pourtant il vous en reste quelque ressentiment, considérez, s'il vous plaît, Monsieur, qu'il n'a point eu d'autre dessein que de vous acquérir l'estime de toute la terre, que d'exposer au grand jour une merveille que vous condamnerez à des ténèbres éternelles, et que, le voulant dérober à tout le monde, vous étiez plus coupable que lui, qui ne l'a dérobé qu'à vous seul. En effet, le but de l'art étant de plaire au public, il fallait que vous eussiez eu l'intention de l'en gratifier ; et si quelque considération vous en avait empêché pendant plusieurs années, il était du devoir d'un ami de vous ramener à la première comme à la plus juste. Reconnaissez donc, Monsieur, que vous avoir fait un larcin de cette sorte, c'est avoir su vous rendre un bon office. Commencez à vous louer de lui, puisqu'il vous a fait louer par tant d'honnêtes gens qui ont

applaudi à votre ouvrage ; et s'il a disposé sans vous d'un bien qui vous appartenait, vous devez vous en prendre à l'estime qu'il en a fait, comme je le mets sous la presse par celle que j'en ai vu faire à plusieurs personnes d'esprit et de mérite. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, Girard.

÷ Qui est ce « meilleur ami » qui a naguère dérobé *Arsace* à son auteur ? La note de La Grange et l'Avis au lecteur qui suit inclinent à penser qu'il s'agit de M. de Saint-Gilles, lequel n'est pas cité parmi les « personnes de mérite » qui ont lu la pièce au début des années 1650.

÷ Voir les conditions de publication et de réédition du *Discours du tabac*, du même Royer de Prade (au 8 avril 1668).

÷ En effet, dans ledit Avis au lecteur, non signé, contrairement à la lettre ci-dessus, mais rédigé sans doute par l'auteur lui-même, on peut lire :

Ceux qui trouveront dans cet ouvrage de la conformité avec quelques autres qui ont paru depuis six ou sept années, sont avertis qu'il était en état d'être mis au jour dès l'année 1650 ; que les suivantes, il fut promis dans les affiches des comédiens du Marais, et depuis annoncé par ceux de l'Hôtel de Bourgogne ; et que si Monsieur de Prade, qui ne l'avait fait que pour son divertissement particulier, ne se fût opposé à sa représentation, il y eût éclaté dès ce temps-là, avec tous les avantages que lui pouvaient donner ses beautés naturelles, soutenues des charmes de la nouveauté.

Il a été lu à une infinité de personnes de mérite, qui peuvent en rendre témoignage. Messieurs de Sainte-Marthe [Roland], Le Vayer de Boutigny [Henry], Le Bret, de Folleville, l'abbé de La Mothe Le Vayer, de [Jacques Pousset de] Montauban, de Scudéry, de Rotrou [Pierre], Du Ryer et [Charles] Beys ont publié dès l'année 1653 l'estime qu'ils en faisaient. Et il y a neuf ou dix ans que l'on en fit une lecture chez M. le comte de La Serre, où se trouvèrent Messieurs Quinault et Corneille le jeune. Ce dernier même y relut à loisir quelques endroits dont il fut touché. Après cela, je pense qu'il est aisé de conclure en faveur de Monsieur de Prade, puisqu'il ne pouvait pas avoir jeté les yeux dans l'avenir pour y chercher un modèle de son travail dans des pièces qui pour lors n'étaient pas seulement en idée. J'espère que l'on lui rendra justice et que l'on n'estimera pas moins les belles choses qui sont dans son ouvrage [en] leur lieu naturel, que l'on a fait dans ceux où elles étaient transplantées.

Le sujet d'Arsace est tiré du 42<sup>e</sup> livre de Justin, où il dit qu'Artaban, 7<sup>e</sup> roi des Parthes, succéda à son neveu Phradate ; et sur ce peu de mots qui contiennent ce qu'il y a de véritable, le reste a été imaginé, en sorte néanmoins que l'histoire en est plutôt étendue que contredite. Que si l'on y représente Pharasmane si criminel, ce n'a pas été sans fondement, puisque le même Justin témoigne qu'il était ordinaire aux Parthes d'avoir des rois parricides.

Pour les vers, je n'en dirai rien, mais ceux qui s'y connaissent demeureront d'accord qu'on n'en a guère vu de mieux imaginés, ou plus forts également partout, et plus justes, ni de mieux tournés et qui brillent d'un feu si vif. Aussi ont-ils fait dire à l'un des plus beaux génies de ce temps qu'il n'avait point encore vu de pièce où il eût trouvé tant d'esprit, et [à] l'illustre Monsieur Corneille, qu'elle avait assez de beautés pour parer trois pièces entières.

÷ Quelles sont les pièces « parues depuis six ou sept années » (c'est-à-dire depuis 1659), avec lesquelles l'*Arsace* de Royer de Prade pourrait avoir « de la conformité » ?

÷ Plusieurs, parmi les estimateurs de la pièce, sont morts depuis parfois longtemps : Rotrou (mort en juin 1650, il ne peut avoir été auditeur d'*Arsace* en 1653), Beys, Du Ryer, l'abbé Le Vayer, etc.

÷ Sur les rapports entre Prade et Rotrou, voir H.C. Lancaster, « A poem of Jean Rotrou addressed to Royer de Prade », *Modern Language Notes*, vol. XXXVIII, 1923, p. 290-292.

### **Lun 15 mars 1666**

• Louis XIV passe en revue ses troupes dans le parc du château de Mouchy en présence de toute la cour.

÷ La *Gazette* rendra compte de ce voyage dans son numéro du 20<sup>10</sup> :

[Le 14, Leurs Majestés] passèrent au château de Mouchy pour faire la revue des troupes. Le 15, la cavalerie, logée dans les villages voisins, et l'infanterie, qui avait ses quartiers à Compiègne, s'étant à cette fin rendues à la pointe du jour en la plaine entre ladite ville et ce lieu de Mouchy, le roi y arriva sur les huit heures, accompagné de Monsieur, du prince de Condé, du duc d'Enghien et de grand nombre de seigneurs. Et en même temps, Sa Majesté fit ranger ces troupes par

10. Ce premier article sera complété, p. 341-344, par un autre, beaucoup plus circonstancié, intitulé « La revue des troupes faite par le roi dans la plaine entre Mouchy et Compiègne ».

escadrons et bataillons sur deux lignes. La cavalerie était composée, entre autres, des gardes du corps, gendarmes, cheveu-légers et mousquetaires du roi, des gendarmes et cheveu-légers de la reine, des gendarmes de la Reine mère, des gendarmes et cheveu-légers de Mgr le Dauphin, et de ceux de Monsieur ; et l'infanterie, de divers régiments ; tous avantageusement équipés, notamment la cavalerie, de sorte qu'il ne se peut voir de plus belles troupes. Le roi les ayant ainsi rangées, dina proche ledit lieu de Mouchy, puis remonta à cheval pour continuer la revue en présence de la reine, qui s'y rendit aussi sur les deux heures de l'après-midi, accompagnée de Madame, de Mademoiselle et de quantité d'autres princesses et personnes de marque.

÷ Voir également la Lettre de Robinet du 20, v. 24-115, et celle de La Gravette de Mayolas du lendemain, v. 199-248.

### **Mar 16 mars 1666**

- *L'Héritier ridicule*. R : 124 l.

÷ C'est la 29<sup>e</sup> et dernière fois que la troupe joue cette comédie de Scarron, dont le titre apparaît pour la première fois dans le Registre de La Grange au 1<sup>er</sup> août 1659.

÷ C'est aussi la dernière fois qu'elle joue une pièce de Scarron.

- Suite de l'article de la *Gazette* :

Le lendemain 16, le roi continua le matin de remettre ces troupes au même ordre que le jour précédent, et la reine fut l'après-midi voir défilé une partie de la cavalerie et de l'infanterie.

### **Mer 17 mars 1666**

- Suite de l'article de la *Gazette* :

Le 17, Sa Majesté acheva la revue, ayant encore fait ranger en ordre le reste de la cavalerie et de l'infanterie.

- Ce jour-là, Nicolas Pépingué obtient un privilège, signé Bouchard, « pour une comédie intitulée *L'École des filles*, composée par le S<sup>r</sup> de Montfleury », Registre de la Communauté des libraires, BNF, ms. fr. 21945 [MF 5411], f<sup>o</sup> 46r<sup>o</sup>.

÷ La pièce sera achevée d'imprimer le 28 juin suivant pour le compte (sur les presses) de Nicolas Pépingué.

÷ S'il faut en croire H.C. Lancaster, III, 699, le même libraire fera paraître, au cours de cette même année, *Le Mari sans femme*, comédie représentée sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, du même Montfleury.

÷ Le même jour, le même Pépingué présente un privilège pour l'impression d'un livre intitulé « *Index seu catalogus legatorum patrum princip. oratorum, procurator. theolog., etc.* » Il doit s'agir d'une réédition du *Catalogus Legatorum, Patrum, Oratorum, & Theologorum omnium, qui ad Sacrosanctam Oecumenicam Tridentinam Synodum conuenerunt* (1563).

### **Jeu 18 mars 1666**

- Suite de l'article de la *Gazette* :

Le 18, Leurs Majestés revinrent coucher à Senlis, d'où elles retourneront hier [19] à Saint-Germain-en-Laye, Monsieur et Madame étant allés à Villers-Cotterêts.

÷ Mlle de Montpensier se souviendra de ces trois jours de revue dans ses *Mémoires*, II, p. 222 :

On fit en carême un voyage à Mouchy, où on fut trois jours pour une revue. Le roi y fit venir quantité de troupes. Il y vint beaucoup de dames. On était en justaucorps de deuil. On se divertit fort bien ; le roi était d'une grande gaieté ; il fit des chansons pendant le chemin en revenant pour envoyer à Monsieur et à Madame, qui étaient allés à Villers-Cotterêts.

[...] Monsieur fit réponse aux chansons, en envoya qui n'étaient pas si jolies que celles que l'on lui avait envoyées. Madame de Meckelbourg (sic), autrefois Madame de Châtillon, qui avait épousé un souverain allemand, était à Villers-Cotterêts ; elle en fit une d'un langage bizarre d'un Allemand qui parlerait mal français. Elle croyait avoir fait quelque chose qui ferait rire agréablement. On en rit, à la vérité, mais ce fut en tournant le tout en ridicule. Madame de Montespan sait fait cela le mieux du monde. Elle était toujours à la cour...

÷ D'Ormesson évoquera ces mêmes trois jours « sur le rapport d'autrui » [*Journal*, II, p. 453] :

Le roi fut avec toute la cour voir la revue des troupes près de Mouchy. Elle dura trois jours : le premier, à les mettre en bataille, et les deux autres à les faire défilé. Il y avait quinze mille hommes. L'on convient qu'il ne se peut voir des troupes plus

belles et plus magnifiques, les officiers ayant fait des dépenses extrêmes. La compagnie de M. de La Trousse fut trouvée l'une des plus belles. Le roi lui a donné 500 écus. L'on prend occasion de cette grande dépense pour murmurer, et de la foule que les peuples souffrent de cette marche inutile. L'on dit que dans les pays étrangers et ennemis on appelle le roi *le cadet de la revue*.

÷ Voir au 3 juillet.

### **Ven 19 mars 1666**

• Fête de saint Joseph, jour chômé (voir au 19 mars 1661).

• *Les Visionnaires* et *L'École des maris*. R : 263 l.

÷ La troupe n'a pas joué *Les Visionnaires* depuis le 6 octobre 1665.

### **Sam 20 mars 1666**

• Robinet signale dans sa Lettre à Madame (v. 111-136) que les États du Languedoc ont fait célébrer à Béziers un service solennel pour le prince de Conti, au cours duquel l'oraison funèbre du défunt a été prononcée par Pierre de Bertier, évêque de Montauban.

÷ S'il est vrai que l'oraison funèbre d'un membre de la Compagnie du Saint-Sacrement est prononcée par un confrère, alors Pierre de Bertier, déjà beau-frère de Jean de Garibal, directeur de la Compagnie, en est lui-même membre.

### **Dim 21 mars 1666**

• Premier jour du printemps.

• *Les Visionnaires* et *L'Amour médecin*. R : 505 l.

• Bossuet prêche à Saint-Germain, selon la *Gazette*.

### **Lun 22 mars 1666**

• Goibaud du Bois rédige sa *Réponse à l'auteur de la Lettre contre les Hérésies imaginaires et les Visionnaires* (Racine).

÷ Voir au 1<sup>er</sup> avril.

÷ Cette réponse sera publiée anonymement dans le second volume des *Visionnaires* de Pierre Nicole, en mai 1667.

• Bossuet prêche de nouveau à Saint-Germain.

### **Mar 23 mars 1666**

• Registre de La Grange, rajouté en marge : « Néant ».

• Le même jour est achevée d'imprimer, pour le compte de huit libraires – Gabriel Quinet, Louis Billaine, Charles de Sercy, Thomas Jolly, Guillaume de Luyne, Jean Guignard, Étienne Loyson et Claude Barbin –, la première édition collective des *Ceuvres de Monsieur Molière*. Voir au 6 mars.

÷ Le premier volume contient *Les Précieuses ridicules*, *Sganarelle*, *L'Étourdi* et *Le Dépit amoureux* ; le second, *Les Fâcheux*, *L'École des maris*, *L'École des femmes*, *La Critique de L'École des femmes* et *Les Plaisirs de l'Île enchantée*.

÷ Tous les textes du second volume sont placés sous le signe de la famille royale : *Les Fâcheux* sont dédiés au Roi, *L'École des Maris* à Monsieur, *L'École des femmes* à Madame, *La Critique* à Anne d'Autriche, et *Les Plaisirs de l'île enchantée* (pas *La Princesse d'Élide*...) renvoie le lecteur au divertissement royal de Versailles.

÷ Cette édition ne contient aucun inédit, et parmi les textes déjà publiés il manque *L'Amour médecin*, qui vient de paraître, le 15 janvier, chez trois libraires qui ne font pas partie des associés de cette édition collective, avec un privilège obtenu par Molière lui-même.

÷ Gui Patin en donne la nouvelle à André Falconet dans une lettre du 24 avril [III, 593].

### **Mer 24 mars 1666**

• Le libraire Gabriel Quinet fait enregistrer le privilège qu'il a obtenu le 6 mars pour la première édition collective des *Ceuvres* de Molière [BNF, ms. fr. 21945, f<sup>o</sup> 46].

**Jeu 25 mars 1666**

- Fête de l'Annonciation, jour chômé.
- La reine part faire ses dévotions à Paris, tandis que Louis XIV, après avoir entendu les vêpres à Saint-Germain, quitte le château pour Versailles.

**Ven 26 mars 1666**

- *Le menteur et Les précieuses ridicules*. R : 99 l. [= 132 places de parterre à 15 sols.]
- Ce même jour, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [264] :  
Le roi arriva ici hier, où il doit demeurer jusqu'à dimanche. Il s'y divertit fort bien et l'on y chasse fort. La reine alla hier à Paris faire ses dévotions aux petites Carmélites, et revint aussi coucher ici. Monsieur est à Villers-Cotterêts avec Madame et plusieurs femmes. Le roi leur écrit fort souvent et leur envoie des chansons et des vers, à quoi elles répondent. C'est un commerce fort agréable et qui divertit extrêmement. Toutes les affaires que le roi a ne l'empêchent pas, quand il les a faites, de se divertir à ces sortes de choses où il y a de l'esprit, et même il fait quelquefois avec ces dames des petites chansons qui sont les plus jolies du monde. On se divertit fort bien à Versailles, et c'est le plus agréable lieu que l'on saurait voir.  
÷ Mademoiselle écrira dans ses *Mémoires*, II, 222 :  
On fit un petit voyage de cinq ou six jours à Versailles, où il y avait très peu de monde, qui fut fort agréable. On était depuis le matin jusqu'au soir avec le roi. Il se promenait avec la reine ; on y jouait (sic). Pour moi j'étais fort aise, ne m'ennuyant point où il est. Jamais il n'y eut rien de si honnête. Comme il sait que je n'aime point ni à jouer ni à voir jouer, il avait peur que je m'ennuyasse les soirs. Il envoyait chercher Dangeau ou Tréville pour se promener avec moi et causer dans le salon, sachant que c'étaient deux hommes avec qui j'avais accoutumé de parler et qui étaient de bonne compagnie.

**Sam 27 mars 1666****Dim 28 mars 1666**

- *Les précieuses et L'Amour médecin*. R : 186 l.

**Lun 29 mars 1666****Mar 30 mars 1666**

- *Les précieuses et L'Amour médecin*. R : 292 l.

**Mer 31 mars 1666**

- Bossuet prononce à Saint-Germain son sermon « Sur l'enfant prodigue », connu également sous le titre de sermon « Sur l'amour des plaisirs ».

**Jeu 1 avril 1666**

- Mi-carême.
- Barbier d'Aucour fait paraître anonymement (in-quarto, 12 pages, s.l. n.d.) sa *Réponse à la lettre adressée à l'auteur des Hérésies imaginaires*.  
÷ Voir au 22 mars.  
÷ Cette Réponse sera publiée anonymement dans le second volume des *Visionnaires* de Pierre Nicole, en mai 1667.

**Ven 2 avril 1666**

- Registre de La Grange, rajouté en marge : « Néant. »

**Sam 3 avril 1666**

- La *Gazette* du 10 rapporte [p. 392] :  
Leurs Majestés, avec lesquelles était Mgr le Dauphin, Monsieur et Madame, vinrent de Saint-Germain à Versailles, où elles prennent les divertissements que leur offre un si beau lieu.  
÷ La cour regagnera Saint-Germain le 15.
- Terminant sa Lettre à Madame, Robinet confirme les termes des *Mémoires* de Mlle de Montpensier et de la lettre du duc d'Enghien cités ci-dessus :

Notre cour, des cours la plus belle,  
 Comme toute spirituelle  
 Appelle à de certains moments  
 Parmi ses divertissements  
 Les belles et savantes vierges  
 Qui du Parnasse sont concierges,  
 Et princes, ducs, comtes, marquis,  
 Qui chez elles ont quelque acquis,  
 Caressent à l'envi ces belles  
 Et bien et beau font avec elles,  
 Et bien et beau font... devinez !  
 Mais déjà vous vous méprenez  
 Et, par un instinct de nature,  
 Vous pensez à la forfaiture.  
 Mais sachez, ô benoît lecteur,  
 Que Muses sont filles d'honneur  
 Et d'inviolables pucelles,  
 Et que ce que font avec elles  
 Ces beaux messieurs que j'ai nommés  
 Sont d'agréables bouts-rimés,  
 Comme sur le champ dans ma lettre  
 Pour exemple j'en pourrais mettre,  
 N'était que je n'ai la vertu  
 De faire de tels impromptus  
 Qu'à loisir et tout à mon aise...

÷ Voir ce que Donneau de Visé écrira des courtisans versificateurs, dans sa *Lettre écrite sur la comédie du Misanthrope* :

Il y a cent choses dans cette scène qui doivent faire remarquer l'esprit de l'auteur, et le choix du sonnet en est une, dans un temps où tous nos courtisans font des vers. On peut ajouter à cela que les gens de qualité croient que leur naissance les doit excuser lorsqu'ils écrivent mal ; qu'ils sont les premiers à dire : « Cela est écrit cavalièrement, et un gentilhomme n'en doit pas savoir davantage. » Mais ils devraient plutôt se persuader que les gens de qualité doivent mieux faire que les autres, ou du moins ne point faire voir ce qu'ils ne font pas bien.

÷ Sur les divertissements de la cour en ce printemps (ramasse, escarpolette, volant, chasse, etc.), voir la Lettre du même Robinet du 10, v. 202-223 et les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, II, 222.

• Le même jour est achevé d'imprimer, sur les presses de L. Maurry à Rouen, et aux dépens de l'auteur, *Agésilas, tragédie en vers libres rimés*, de Pierre Corneille.

÷ Le livre est vendu à Paris par Thomas Jolly, Guillaume de Luyne et Louis Billaine, auxquels Corneille a cédé son privilège.

÷ Commentaire de Georges Couton [Corneille, *Œ.C.*, Pléiade, III, p. 1519] :

La pièce [est] imprimée un peu plus d'un mois après la première [*ndfr* : le 26 février]. Hâte significative : Corneille ni ses acteurs ne [tiennent] plus à l'exclusivité de la pièce, et l'auteur [veut] en appeler aux lecteurs de la désaffection des spectateurs.

÷ Cette désaffection ne semble pas avoir profité aux spectacles de la Troupe du roi au Palais-Royal. C'est à elle cependant que Corneille confiera sa prochaine pièce, *Attila*, qui sera créée le 4 mars 1667.

#### **Dim 4 avril 1666**

• *L'Étourdi*. R : 188 l.

#### **Lun 5 avril 1666**

#### **Mar 6 avril 1666**

• *L'Étourdi*. R : 84 l. [= 112 places de parterre à 15 sols.]

• À Versailles, la cour prend « le divertissement du vol des oiseaux de la grande fauconnerie » [la *Gazette* du 10].

#### **Mer 7 avril 1666**

#### **Jeu 8 avril 1666**

**Ven 9 avril 1666**

- *Le Dépit amoureux*. R : 89 l. [= 119 places de parterre à 15 sols.]

**Sam 10 avril 1666**

- Dans sa Lettre à Madame du jour, Robinet évoque, v. 201-223, les divertissements que la cour prend à Versailles :

Ce héros [Louis XIV], l'autre samedi [3],  
Changeant de gîte après midi,  
De Saint-Germain vint à Versailles,  
Où l'on trouve perdrix et cailles,  
Et dans ce lieu délicieux  
Notre cour s'ébaudit des mieux.  
La ramasse, l'escarpolette,  
Le volant avec la raquette,  
Et d'autres petits jeux nouveaux,  
La chasse, le vol des oiseaux  
Et, le plus souvent, des cœurs mêmes,  
Sont là les délices suprêmes  
Que l'on goûte à ce renouveau  
Où l'Amour, mille fois plus beau,  
Se fait de toutes les parties,  
Qui sans lui sont mal assorties.  
Mais surtout c'est dans notre cour,  
Son plus doux et riant séjour,  
Qu'il établit ses grandes fêtes  
Et fait ses plus chères conquêtes,  
Par le moyen de cent beautés  
Qu'on prend pour des divinités.

- ÷ Mlle de Montpensier écrira dans ses *Mémoires* (II, 223-224) :

On refit un autre voyage à Versailles. Ma sœur, voyant que, par le crédit de Madame de Choisy, elle n'avait pu réussir à y aller, me pria d'en parler au roi. Je l'en suppliai ; il me refusa. Enfin je le priai tant qu'il me l'accorda, à condition que je ne l'en prierais plus. Elle y vint, et comme elle était instruite par Madame de Choisy, elle alla redire au roi quelque chose que la reine avait dit dans la calèche, où il n'y avait que la reine, Madame de Montausier et moi, sur ce que l'on avait lu une comédie où la reine avait voulu aller et le roi ne l'avait pas voulu, à la prière de Madame, à ce que la reine croyait ; et pour voir tout ce qui se passait, il y avait une terrasse qui régnait autour du château, la reine s'y alla promener et les vit tous en passant, qui lisaient cette comédie. Elle se fâcha, pleura. Madame de Montausier et moi, nous fîmes tout ce que nous pûmes pour l'empêcher d'en rien témoigner...

- ÷ La comédie lue ce jour-là ne serait-elle pas *Le Misanthrope*, qui sera créé le 4 juin au Palais-Royal ?

**Dim 11 avril 1666**

- *Le Dépit amoureux* et *L'Amour médecin*. R : 234 l.

- ÷ C'est la dernière représentation avant le relâche de Pâques, qui dure quatre semaines, jusqu'au 9 mai.

**Lun 12 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

**Mar 13 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- Mort de la maréchale de Turenne.

- Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 591] : « On a pendu douze faux monnayeurs depuis quinze jours... »

**Mer 14 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

**Jeu 15 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- La cour quitte Versailles et retourne à Saint-Germain.

**Ven 16 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- D'Ormesson note dans son *Journal* [II, 454] :

Le vendredi 16 avril, le sieur Del Campe, maître d'académie fort estimé, accusé de fausse monnaie, et qui avait été pris par des compagnies des gardes que le roi avait commandées (ce qui fut fait fort adroitement), fut exécuté à la Croix-du-Trahoir par condamnation de la cour des monnaies, et eut la tête tranchée. Les archers, ayant cru sans raison qu'on voulait le sauver, tirèrent et firent grand désordre ; en sorte qu'il y eut un homme crevé dans la presse, et qui fut porté au Châtelet, et d'autres tués et blessés.

- ÷ Le jour même, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 592] :

Le sieur Delcampe a eu la tête coupée à la Croix du Trahoir, à sept heures du soir, en très grande compagnie : il y avait bien 300 archers à l'entour de l'échafaud ; mais il y avait tant de peuple qu'il y a eu plusieurs hommes tués et de blessés, hommes, femmes, soldats et autres ; à la presse vont les fous. Ses amis n'ont pu obtenir sa grâce : aussi un faux-monnayeur en est fort indigne ; je le trouve plus criminel qu'un homicide, le mal qu'il fait étant plus universel.

**Sam 17 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

**Dim 18 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- Rameaux. Clôture de la foire Saint-Germain. Début de la Semaine sainte.

- Bossuet prêche à Saint-Germain-en-Laye devant la cour.

**Lun 19 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

**Mar 20 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

**Mer 21 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

**Jeu 22 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- La *Gazette* du 23 rapporte :

Hier, le roi, après une éloquente prédication de l'évêque de Dax [...], lava les pieds à 12 pauvres dans la grande salle du château [de Saint-Germain], puis les servit à table, le premier plat étant porté par Monseigneur le Dauphin, assisté de la maréchale de La Mothe, sa gouvernante, et les autres par Monsieur, par le Prince de Condé, le duc d'Enghien et d'autres seigneurs, et la cérémonie se termina par la distribution ordinaire des bourses à tous ces pauvres. Ensuite, la reine s'en acquitta en même lieu, Sa Majesté, ayant lavé les pieds à pareil nombre de pauvres filles, qu'elle servit à table, le premier plat porté par Madame, etc.

**Ven 23 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- Bossuet prononce le sermon de la Passion dans la chapelle du vieux château de Saint-Germain.

**Sam 24 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- Louis XIV touche les écrouelles de 800 malades.

- Dans une lettre datée de ce jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 593] :

On fait ici en deux tomes le recueil de toutes les comédies de Molière. Enfin M. de Mézeray approche de la fin de son Abrégé de l'histoire de nos rois.

### Dim 25 avril 1666

#### • Pâques.

• C'est au cours de ces journées que Molière et Armande déménagent de la maison Millet à la maison Bruslon. Voir aux 19 et 27 janvier.

• Bossuet prêche l'après-midi.

### Lun 26 avril 1666

• Relâche au Palais-Royal.

### Mar 27 avril 1666

• Relâche au Palais-Royal.

### Mer 28 avril 1666

• Relâche au Palais-Royal.

• De ce jour est datée l'Approbation, par les docteurs de la Sorbonne, d'un livre d'Edme Boursault :

Nous, soussignés docteurs en la sainte faculté de théologie, ordre des FF. Prêcheurs, certifions avoir lu et examiné un petit ouvrage intitulé *Les Litanies de la Vierge, paraphrasées par Monsieur Boursault, secrétaire de Madame la duchesse d'Angoulême* ; dans lequel nous n'avons rien vu qui ne soit fort conforme à la religion catholique, apostolique et romaine ; mais au contraire nous l'avons jugé très digne d'être mis en lumière pour l'édification des âmes dévotes. Fait ce 28 avril 1666. Signé F. Olivier de Richeceœur. F. Pierre Gran-jan.

÷ La bibliothèque de l'Arsenal en possède, sous la cote 8 T 2599, un exemplaire portant au titre :

Les Litanies de la Vierge en vers. Par Monsieur Boursault. Seconde édition. À Paris, Chez N. Pépingué, rue de la Huchette, au bout de la petite ruelle des trois chandeliers, devant la rue Zacharie. Et en sa boutique, au premier pilier de la grande salle du Palais, vis à vis les consultations, au Soleil d'Or. M. DC. LXVII. Avec approbation des docteurs.

÷ Il n'y a pas de mention de privilège, ni d'achevé d'imprimer.

÷ L'ouvrage n'a pas été répertorié par Cioranescu.

÷ Il s'ouvre sur une belle adresse de l'auteur « À la sainte Vierge » :

Glorieuse mère de mon Dieu,

Si vous ne receviez des louanges que de ceux qui sont dignes de vous louer, ou si l'on était obligé de vous louer autant que vous êtes louable, je n'aurais pas entrepris de faire le tableau des sacrés attributs qui vous rendent recommandable. Si ma faiblesse est grande du côté de l'éloquence, elle est encore plus grande du côté de la dévotion. Pour parler dignement de vous, il faut ne pas ignorer votre mérite ; et puisque je ne me suis jamais appliqué à vous connaître, il est impossible que je réussisse à vous louer. Votre secours, sainte Vierge, m'était nécessaire : si vous eussiez eu la bonté d'infuser du zèle dans mon âme, j'en aurais répandu sur mon ouvrage ; mais puisque je me souviens si rarement de vous, êtes-vous obligée de vous souvenir de moi, et pouvais-je sans témérité attendre des lumières d'une main dont j'ai toute ma vie négligé les grâces ? Quand on résiste aussi longtemps que j'ai résisté aux inspirations qui viennent de la part de Dieu, sa miséricorde fatiguée abandonne la place à sa justice ; il tarit la source de ses bontés, il devient avare de ses faveurs, et comme j'ai cent fois refusé la dévotion quand elle me venait trouver, il n'a pas permis que je la trouvasse quand je l'ai cherchée. Qu'on ne dise point que ma plume n'est pas assez délicate pour traiter une matière si précieuse ; il y aurait plus de feu dans mes vers s'il y avait plus de flamme dans mon âme ; et si l'on remarque en des endroits des longueurs qui ne sont pas en d'autres, c'est moins la faute de mon génie que ce n'est la faute de mon cœur. Vous le savez, glorieuse Vierge, j'ai mieux louer des puissances de la terre, à qui je ne dois que des respects, que je n'ai loué une puissance à qui toute la terre doit des vénération. L'espoir d'être considéré par des hommes qui ne sont plus que moi qu'en ce qu'ils sont mieux auprès de vous, m'a plus flatté que l'espoir d'être considéré de vous-même, et j'ai méprisé les bienfaits que vous répandiez continuellement sur moi, pour m'attacher à des personnes qui n'y en ont jamais voulu répandre. Combien de grâces, divine mère de mon Dieu, ai-je reçues de vous, que je n'ai payées que d'ingratitude ! Je n'eus pas plutôt l'usage de la raison que vous m'en fîtes faire un

bon usage : l'excès de vos bontés trouvait toujours en moi un excès de reconnaissance ; vous me protégiez et je vous servais ; vous vous plaisiez à me bien faire, et je me plaisais à vous aimer. Mais depuis ce temps-là, combien de fois vous ai-je quittée, et combien de fois m'avez-vous repris ? Comme je n'ai plus de langue pour vous invoquer, vous n'avez plus de bras à me tendre ; l'endurcissement de mon cœur arrête le cours de vos tendresses ; mais parce que j'ai perdu la qualité d'enfant, faut-il que vous perdiez la qualité de mère ? Et ne vous est-il pas plus glorieux de me pardonner qu'il ne vous est avantageux de me punir ? Au moins, sainte Vierge, si c'est avoir commis un crime qu'avoir dérobé à une âme plus pieuse un sujet qu'elle aurait traité d'une façon plus édifiante, ce n'est point pour avoir la récompense de mon travail que je me jette à vos pieds : je m'y jette pour implorer votre protection auprès de Dieu, et pour vous demander par pitié ce que je ne puis obtenir par justice. Joignez vos vœux aux miens pour attirer sur moi les bénédictions de mon divin Sauveur ; et après vous avoir donné des louanges sur la terre, j'irai joindre ma voix à celle de tous les bienheureux qui vous en donnent dans le ciel. Ainsi soit-il.

- ÷ Les litanies proprement dites occupent vingt-quatre pages numérotées de 1 à 24.
- ÷ Voir dans les lettres à Babet la longue fièvre dont a souffert Boursault pendant sept mois.

### **Jeu 29 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- La *Gazette* du 1<sup>er</sup> mai rapportera :

Le 29, le roi [visita la reine d'Angleterre], et dîna [= déjeuna] chez le maréchal duc de Gramont, qui traita Sa Majesté avec une magnificence toute singulière, ainsi que Monsieur et Madame, avec lesquels étaient plusieurs seigneurs et dames de haute qualité, trois tables ayant été servies en même temps, et avec une si grande profusion de viandes des plus exquises et un si bel ordre qu'il ne se peut rien voir de plus superbe ni de plus galant.

### **Ven 30 avril 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- Publication anonyme d'une *Lettre à l'auteur de la réponse aux Hérésies imaginaires et aux deux Visionnaires*, dans laquelle l'auteur félicite Racine pour sa première lettre.

### **Sam 1 mai 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

### **Dim 2 mai 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- Monsieur et Madame reçoivent dans leur résidence de Saint-Cloud le roi, la reine et de nombreux courtisans [la *Gazette* du 8]. Journée de « divertissements ». À 9 h du soir, le roi et la reine repartent à Saint-Germain, Madame et Monsieur regagnent Paris.

÷ Dans sa *Lettre à Madame*, v. 109-142, Robinet date ce déplacement du lendemain lundi 3.

### **Lun 3 mai 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

### **Mar 4 mai 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

### **Mer 5 mai 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

- La *Gazette* du 7 rapportera :

Le 5, le roi, accompagné de Monsieur et de tous les seigneurs de la cour, fit dans la plaine entre Houilles et Montesson la revue du régiment des gardes français et suisses, et du régiment royal, qui étaient sur deux lignes, et la cavalerie sur les ailes...

**Jeu 6 mai 1666**

- Relâche au Palais-Royal.
- Suite de la *Gazette* du 7 :  
[...] et le lendemain, Sa Majesté fit au même lieu la revue de cette cavalerie, qui était composée des gardes du corps, gendarmes, cheveu-légers et dauphins, qui défilèrent en présence de la reine, accompagnée de Madame et de toutes les dames de la cour, Monseigneur le Dauphin étant à cheval à la tête de son régiment, avec une grâce qui fut admirée d'un chacun.

**Ven 7 mai 1666**

- Relâche au Palais-Royal.

**Sam 8 mai 1666**

- Relâche au Palais-Royal.
- Pierre Nicole publie sa huitième et dernière *Visionnaire*.

**Dim 9 mai 1666**

- Reprise au Palais-Royal avec *Sertorius* et *Le Cocu imaginaire*. R : 219 l.  
÷ Le 14 avril 1665, la reprise s'était déjà faite avec ces deux mêmes pièces.  
÷ Le 21 février 1666, on a rouvert avec *Sertorius* (et *L'Amour médecin*).
- La *Gazette* du 15 rapportera, p. 532 :  
Le 9 de ce mois, Leurs Majestés, avec lesquelles étaient Monsieur et Madame, allèrent continuer leurs divertissements au délicieux château de Versailles, d'où elles revinrent le lendemain.  
÷ Dans sa Lettre du 15, Robinet écrira, v. 145-164 :  
Dimanche, Elle [la cour] vint à Versailles,  
Et là, comme à des épousailles,  
Mais des épousailles de dieux,  
Un souper tout délicieux  
Se fit entre les palissades,  
Et même aux douces sérénades  
De mille choristes ailés  
Qui couchent là tout habillés.

**Lun 10 mai 1666**

- Le roi et la reine quittent Versailles pour Saint-Germain.
- Racine rédige sa « Lettre aux deux apologistes de l'auteur des Hérésies imaginaires », qui ne sera publiée qu'en 1723, dans les *Ceuvres de Nicolas Despréaux*, La Haye, t. IV, p. 193-204.

**Mar 11 mai 1666**

- Registre de La Grange : « Néant. »
- Ce jour-là, à Saint-Germain, selon la *Gazette* du 15, le roi donna une superbe collation aux principaux de la cour, dans le parc, avec une magnificence vraiment royale, et avec tous les agréments que peut offrir un si agréable lieu.  
÷ Suite de la Lettre de Robinet du 15 :  
Depuis, à Saint-Germain-en-Laye,  
Sans redouter sanglier ni laie,  
Louis, dans le milieu du bois,  
A régalé diverses fois  
Toute sa belle compagnie  
Avec une chère infinie.  
÷ Dans sa Lettre en vers à la duchesse d'Enghien, Edme Boursault écrira, v. 289-316 :  
Justement mardi, ce me semble,  
Le monarque sous qui tout tremble,  
Ce grand roi de qui d'autres rois  
Sont ravis de suivre les lois,  
À sa cour, que nulle n'égale,  
Fit un magnifique régale,  
Où régnaient des charmes puissants

Qui satisfaisaient tous les sens.  
 Dans les plats rangés en bel ordre,  
 Où l'on avait mis de quoi mordre,  
 On voyait des mets délicats,  
 Dont le goût ne se plaignait pas.  
 L'odorat, de cette partie,  
 Loin d'avoir de la modestie,  
 Pour se contenter à son tour,  
 Dévorait les fleurs d'alentour.  
 Des voix qui n'ont point de pareilles  
 Y satisfaisaient les oreilles,  
 Et par une douce langueur  
 Chatouillaient l'ouïe et le cœur.  
 Ceux qui par un bonheur sublime  
 Servaient le héros magnanime  
 Avec des transports inouis,  
 Avaient l'heur de toucher Louis,  
 Et tous ceux qui, transportés d'aise,  
 Fixaient leurs regards sur Thérèse,  
 Contents de ce bien précieux,  
 Jouissaient du plaisir des yeux.

÷ Suite de la *Gazette* du 15 :

Quelques jours auparavant, la reine avait fait l'honneur au sieur De Visé de tenir son fils sur les fonts et de le nommer avec Monsieur, Louis-Philippe, l'abbé de Coaslin [...] ayant fait la cérémonie en la chapelle du vieux château.

÷ Sur les deux parents, voir au 30 mai 1665. Dans leurs lettres des 15 et 16, La Gravette de Mayolas et Robinet évoqueront ce baptême du neveu de Jean Donneau de Visé. Robinet écrira (v. 165-178) :

Naguère, l'adorable reine,  
 Cette charmante souveraine,  
 Avec Monsieur tint sur les fonts  
 L'un des plus aimables poupons  
 Où le sang d'Espagne et de France  
 Soit en parfaite intelligence :  
 C'est le fils du sieur De Visé,  
 Son officier très avisé...

÷ L'allusion à la naissance royale de doña Philippa est on ne peut plus claire.

÷ Louis-Philippe Donneau De Visé deviendra aumônier du roi [Georges Mongrédien, « Le fondateur du *Mercurie galant*, Jean Donneau de Visé », *Le Mercurie de France*, 1<sup>er</sup> octobre 1937, p. 93].

### **Mer 12 mai 1666**

### **Jeu 13 mai 1666**

### **Ven 14 mai 1666**

- *Le Dépit amoureux* et *L'Amour médecin*. R : 203 l.

### **Sam 15 mai 1666**

- S'il faut en croire La Gravette de Mayolas (v. 111-116), c'est ce jour-là que la princesse de Conti et sa suite sont de retour à Paris :

Je suis tout à l'heure averti  
 Que la princesse de Conti,  
 En vertu, en attrait fertile,  
 Est revenue en cette ville  
 Seulement depuis hier au soir,  
 Et toute la cour la va voir.

### **Dim 16 mai 1666**

- *Le Dépit amoureux* et *L'Amour médecin*. R : 239 l.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 21 [p. 555], le roi fut à Saint-Cloud, en la belle maison de Monsieur, où Sa Majesté trouva un si magnifique dîner, dressé dans l'antichambre de l'appartement de ce prince, à l'issue duquel toute la compagnie prit le divertissement de la promenade dans le parc, puis alla visiter la ménagerie, où la collation était encore préparée avec

beaucoup de politesse. Ensuite, la reine, qui était allée à Paris, étant venue trouver le roi, toute la cour se rendit à Versailles.

÷ Suite de la Lettre de Robinet du 15 :

Et dans Saint-Cloud, lieu si plaisant,  
La cour s'ébaudit à présent  
De la bonne et belle manière,  
Toujours avec chère plénière,  
Si bien qu'on peut dire, ma foi,  
Que ce sont vrais plaisirs de roi.

- Ce même jour, selon la même *Gazette*, le comte Königsmark, ambassadeur extraordinaire de Suède, ayant quitté Rambouillet, où il séjournait, fit son entrée en cette ville [Paris], par la porte Saint-Antoine, devancé de son train, qui, par le nombre et la beauté de ses chevaux de main, parut des plus magnifiques. En cet ordre, il fut mené à l'Hôtel des ambassadeurs extraordinaires, au faubourg-Saint-Germain, qui lui avait été préparé, avec les meubles de la couronne. Et incontinent après, il fut complimenté de la part du roi [...], de la reine [...], de Monsieur [...], de Madame [...] et de la duchesse douairière d'Orléans [...]. Ce jour-là, aussi, et les deux suivants, il fut traité au même lieu, avec une magnificence particulière, par les officiers du roi, et le 18, il fut conduit à Saint-Germain, à l'audience de Sa Majesté.

### Lun 17 mai 1666

- Bussy-Rabution sort de la Bastille, « couché dans [son] carrosse sur un matelas », pour être emmené chez le chirurgien Dalencé.

### Mar 18 mai 1666

- Registre de La Grange : « Néant ».

- Selon la *Gazette* du 21, la cour quitte Versailles, où elle n'est restée qu'une journée, pour Saint-Germain.

### Mer 19 mai 1666

- Selon d'Ormesson [*Journal*, II, 459], le roi quitte Saint-Germain avec la cour, et arrive vers midi à Paris, où il donne audience à l'ambassadeur extraordinaire de Suède.  
÷ La *Gazette* du 21 [p. 556, voir ci-dessus] situe cette audience à Saint-Germain, le 18.

- Ce même jour, Gabriel-Joseph de Lavergne, vicomte de Guilleragues, intendant de feu le prince de Conti, écrit de Paris à Colbert, avec lequel il est en correspondance depuis 1660 au moins :

Monseigneur,

Quelque indisposition m'a empêché de vous aller faire la révérence aussitôt que je suis arrivé de Languedoc avec S.A.S. Madame la princesse de Conti, et je serai privé de cet honneur encore pour quelques jours. Cependant, Monseigneur, je vous supplie très humblement de trouver bon que je prenne la liberté de vous conjurer, comme je l'ai déjà fait, de m'honorer de votre protection, et de me procurer, par vos bons offices, quelque emploi pour le service de sa Majesté. Je m'attacherai, Monseigneur, avec une entière application et une parfaite fidélité, aux occupations auxquelles vous daignerez me destiner, de quelque nature et de quelque médiocrité qu'elles puissent être, ayant la plus grande passion du monde d'être en quelque occasion de recevoir vos commandements et d'être honoré de vos ordres, afin que dans leur exécution exacte je puisse vous témoigner avec combien de respect et de dévouement je suis, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. Guilleragues.

÷ Dans son ordinaire du 15, la *Gazette* signalait que la princesse de Conti était arrivée à Provins le 12 (accompagnée de Guilleragues) ; La Gravette de Mayolas a daté leur retour du 15 ; l'ordinaire de la *Gazette* du 20 signalait que le 18, la Reine était allée visiter ladite princesse « naguère revenue du Languedoc ».

÷ Lorsqu'il est à Paris, il demeure à l'hôtel de Condé. Il n'est donc pas impossible qu'il ait rencontré Molière au cours des deux années précédentes.

÷ Au cours du mois de juin (le jour manque), le libraire Denis Thierry obtiendra un privilège pour l'impression du livre des *Devoirs des Grands* ; voir aux 7 juillet et 19 septembre.

÷ Ce traité d'un prince dévot paraîtra donc chez des libraires proches des milieux que fréquente Guilleragues (au cours de la même année, Barbin met en vente les *Satires* de Boileau, *Le Roman bourgeois* de Furetière, la *Deuxième partie des contes et*

*nouvelles en vers* de La Fontaine, deux volumes d'*Ceuvres* de Molière et les *Ceuvres* de Mathieu de Montreuil). Quelques semaines plus tard, en revanche, l'abbé Joseph de Voisin, aumônier du prince, fera paraître (sans nom d'auteur) le *Traité de la comédie et des spectacles* dudit prince chez des libraires plus proches de lui (Promé et Billaine).

#### **Jeu 20 mai 1666**

#### **Ven 21 mai 1666**

- *La Mère coquette* et *Les Fâcheux*. R : 89 l. [= 119 places de parterre à 15 sols.]

- Ce jour-là, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne [276] :  
On a ouvert le testament de mon frère [le prince de Conti], qui est une pièce assez curieuse ; il ordonne qu'on vende tout son bien pour le donner aux pauvres, si bien que ses enfants courent risque d'être des princes assez mal aisés. Ils sont les plus jolis du monde et ils me font pitié.

#### **Sam 22 mai 1666**

- Fête à l'hôtel de Vendôme pour la naissance de l'héritier de Savoie. Voir Lettre à Madame de Robinet du 29, v. 69-114.

#### **Dim 23 mai 1666**

- *La Mère coquette* et *Les Fâcheux*. R : 250 l.

#### **Lun 24 mai 1666**

#### **Mar 25 mai 1666**

- Registre de La Grange : « Néant. »

- Ce jour-là, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne donnent la première représentation publique d'*Antiochus*, de Thomas Corneille qu'ils avaient créé chez le duc de Créqui le 9 janvier précédent.

÷ Robinet, qui assiste au spectacle, en fera, dans sa Lettre à Madame du 29, v. 243-286, un éloge assez plat :

Je vis mardi l'*Antiochus*,  
Et je veux que comme à Malchus  
Quelque Pierre m'ôte une oreille  
Si ce n'est pas une merveille !  
C'est un chef-d'œuvre assurément  
Où tout se trouve également,  
Et, depuis que dessus la scène  
Je vais voir de diverse veine  
Ce qu'elle a produit de nouveau,  
Je n'ai rien vu qui fut plus beau.  
Au reste, la Troupe royale  
Dans cette belle pièce étale  
Toute sa pompe et tout son art,  
Et, toute flatterie à part,  
Chacun y soutient à merveille  
La gloire du jeune Corneille.  
Oui, Floridor, d'*Antiochus*,  
Et Montfleury, de *Séleuchus*,  
Expriment si bien les tendresses  
Que les âmes les plus tigresses  
Voudraient prendre part aux soucis  
Tant du père comme du fils.  
La Des Cèllets, sur ma parole,  
D'Arsinoé fait bien le rôle  
Dedans l'intrigue du portrait,  
Qui certes me plaît tout à fait ;  
D'autre part aussi, Hauteroche  
Pourrait toucher un cœur de roche,  
Quand de Tigrane, son amant,  
Il représente le tourment.  
Pour Dennebaut, la jeune actrice,  
Dans le rôle de *Stratonice*  
Que veut épouser *Séleuchus*  
Et que son fils *Antiochus*

Aime d'un amour qui l'embrase,  
 Elle vous réduit à l'extase  
 Par ses appas et ses discours,  
 Et sait, dans de feintes amours,  
 En inspirer de véritables  
 Par ses charmes des plus aimables.  
 Enfin, pour ne rien oublier  
 De ce que je dois publier,  
 Poisson et Brécourt, confidentes,  
 Font des mieux et sont très brillantes.

### Mer 26 mai 1666

#### Jeu 27 mai 1666

- Le duc d'Enghien donne une grande fête à Chantilly. Voir la *Muse de la cour* de Subligny du 3 juin, v. 64-133.
- Le même jour, grand souper et feu d'artifice chez la duchesse de Nemours pour fêter la naissance du fils des souverains de Savoie. Voir la Lettre de La Gravette de Mayolas du 6 juin, v. 23-94.

#### Ven 28 mai 1666

- Registre de La Grange : « Néant. »
- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 598] :  
 On me vient de dire que le débauché M. Des Barreaux est mort, belle âme devant Dieu, s'il y croyait ! au moins il parlait bien comme un homme qui n'avait guère de foi pour les affaires de l'autre monde. Mais il a bien infecté de pauvres jeunes gens de son libertinage. Sa conversation était bien dangereuse et fort pestilente au public. On dit qu'il en avait quelque grain avant qu'il fût en Italie, mais à son retour il était achevé. Un rieur disait que la trop grande conversation des moines l'avait gâté, non pas de ces anachorètes de la Thébaïde, ou de nos bonnes gens qui s'emploient à la dévotion et à l'étude, mais de ceux qui sont en si grand nombre dans les villes d'Italie, qui ne songent à rien moins qu'à Dieu. [Voir au 18 juin.]

#### Sam 29 mai 1666

- La cour quitte Saint-Germain pour Versailles, où elle restera quatre jours. Pendant ce temps, Monsieur et Madame sont à Saint-Cloud.

#### Dim 30 mai 1666

- *Les Visionnaires* et *Le Cocu imaginaire*. R : 326 l.

#### Lun 31 mai 1666

#### Mar 1 juin 1666

- Registre de La Grange : « Néant. »  
 ÷ Depuis la reprise du 9 mai, c'est le 4<sup>e</sup> mardi où la troupe fait relâche.

#### Mer 2 juin 1666

- Le roi et la reine quittent Versailles pour Fontainebleau, où la cour restera jusqu'au 18 août. Monsieur et Madame quittent également leur résidence de Saint-Cloud, pour rejoindre Fontainebleau.

#### Jeu 3 juin 1666

- **Ascension.**
- Ce jour-là, le comte Carrocio, ambassadeur de Savoie, organise dans son hôtel une grande fête avec feux d'artifice, pour célébrer la naissance du fils de ses souverains.  
 ÷ La date est donnée par Robinet dans sa Lettre à Madame du 6, v. 153-186 ; mais dans sa Lettre du 12, La Gravette de Mayolas donne le « mardi premier du mois ».
- Ce même jour, dans sa *Muse de la cour* adressée au Dauphin, Subligny évoque, v. 11-63, une superbe « machine » offerte audit Dauphin par quelque souverain allemand :  
 On ne s'entretient à Paris  
 Que d'une machine sans prix

Qui vous vient, dit-on, d'Allemagne.  
On dit que par certain ressort  
Elle fait voir une campagne. [...]

#### Ven 4 juin 1666

- Première représentation du *MISANTHROPE* au Palais-Royal. R : 1447 l.
  - ÷ Cette recette n'est pas loin de celle (1518 l.) produite par la première de *L'École des femmes*, le 26 décembre 1662. On peut même estimer qu'elle est meilleure, puisque cette création a lieu en l'absence de la cour.
  - ÷ Mais est-il bien sûr que la pièce n'a pas été jouée, ou au moins lue, devant la cour ? Le deuil de la Reine mère Anne d'Autriche expliquerait le silence officiel sur cet événement.
  - ÷ Rendant compte de cette première dans sa *Muse de la cour* du 17 juin, v. 176-207, Perdou de Subligny affirmera sans détour que « toute la cour en dit du bien ».
  - ÷ Donneau de Visé écrira dans sa *Lettre sur le Misanthrope*, placée en tête de l'édition de la pièce, achevée d'imprimer le 24 décembre 1666 :
 

Vous devriez être satisfait de ce que je vous ai dit de la dernière comédie de M. de Molière, que vous avez vue aussi bien que moi, sans m'obliger à vous écrire mes sentiments. Je ne puis m'empêcher de faire ce que vous souhaitez ; mais souvenez-vous de la sincère amitié que vous m'avez promise, et n'allez pas exposer à Fontainebleau, au jugement des courtisans, des remarques que je n'ai faites que pour vous obéir. Songez à ménager ma réputation, et pensez que les gens de la cour, de qui le goût est si raffiné, n'auront pas pour moi la même indulgence que vous. [...]

Ce discours ne devrait pas déplaire aux courtisans, puisqu'ils ont assez fait voir, par leurs applaudissements, qu'ils trouvaient la comédie belle.
  - ÷ Cette « lettre » a été écrite avant le 18 août, date à laquelle la cour a quitté Fontainebleau.
  - ÷ Grimarest, quant à lui, écrira dans sa *Vie de Mr de Molière* (1705) :
 

Molière avait lu son *Misanthrope* à toute la cour avant que de le faire représenter. Chacun lui en disait son sentiment, mais il ne suivait que le sien ordinairement [...]. Il ne voulut point ôter du *Misanthrope* « ce grand flandrin qui crachait dans un puits pour faire des ronds », que Madame défunte lui avait dit de supprimer lorsqu'il eut l'honneur de lire sa pièce à cette princesse. Elle regardait cet endroit comme un trait indigne d'un si bon ouvrage. Mais Molière avait son original, il voulait le mettre sur le théâtre.
  - ÷ Sur cette lecture à la cour, voir au 10 avril.
  - ÷ La distribution : Molière joue Alceste ; Armande joue Célimène.

#### Sam 5 juin 1666

- Ce jour-là, la duchesse de Longueville fait faire un service solennel au grand couvent des Carmélites pour son frère cadet, le prince de Conti, décédé le 21 février précédent. Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin, évêque de Comminges, prononce l'oraison funèbre du défunt, en présence de son frère le prince de Condé et de ses « domestiques » (probablement Voisin, De Vigan, Guilleragues, etc.).
  - ÷ Cette oraison sera imprimée et mise en vente par le libraire Antoine Vitry vers la fin de l'été, avec un privilège accordé le 17 août au sieur du Vigan, gouverneur des pages du feu prince.
  - ÷ L'orateur évoque, p. 8 et suivantes, la conversion du Prince et ses effets :
 

Le prince de Conti, Messieurs, n'a pas eu le bonheur d'être exempt des faiblesses humaines. Vous pouvez vous souvenir qu'il a été pécheur, pourvu que vous vous souveniez aussi qu'il a été pénitent, qu'il a persévéré dans sa pénitence, et que depuis qu'il s'est donné sérieusement à Jésus-Christ, il n'y a point eu d'infidélité dans ses promesses. Ses péchés avaient allumé le feu de la colère de Dieu, mais ses larmes l'ont éteint.

Précieux moment auquel Dieu commença de toucher ce prince, que vous êtes agréable à ma mémoire, et que je m'estime heureux d'avoir été le confident des premiers sentiments que la grâce lui inspira de retourner à Dieu, qu'il avait oublié par les emportements d'une jeunesse abandonnée à sa propre conduite, d'une qualité qui attire tant de flatteurs et qui donne si peu d'amis, d'un amour excessif de la gloire du siècle, et enfin de toutes les passions dont le monde se fait d'autant plus d'honneur qu'elles le déshonorent davantage devant Dieu. Que je m'estime, dis-je, heureux, Messieurs, que les premiers sentiments de la conversion de ce prince aient été versés dans mon sein, que j'aie été dépositaire d'un secret qui réjouit les anges, et que je lui aie produit le premier ministre de sa réconciliation avec Jésus-Christ<sup>iv</sup> !

Il n'eut pas plutôt répandu son âme devant Dieu, dans une confession générale qu'il fit à un très vertueux ecclésiastique qu'il désira que je lui envoyasse [*dans la marge* : Le Père de Saint-Pé, prêtre de l'Oratoire<sup>v</sup>], que Dieu dit à son cœur, en lui représentant ses péchés, comme il dit autrefois à saint Pierre en lui montrant ces bêtes immondes dans ce linge mystérieux qu'il fit descendre du ciel : *Surge, occide et manduca !* qu'il fallait qu'il se levât pour marquer la fermeté de sa pénitence, qu'il écrasât ces monstres en sorte qu'ils ne ressuscitassent jamais, et qu'il les dévorât et les consumât par le feu de sa charité.

Ce commencement de pénitence, Messieurs, fut si agréable à Dieu qu'il obtint de sa miséricorde qu'elle achevât sa sanctification, et cette Providence éternelle qui nous conduit où il lui plaît par des voies qui nous sont inconnues, mena par la nécessité des affaires publiques un grand prélat [*dans la marge* : M. l'évêque d'Aleth] au même lieu où le Roi avait envoyé ce prince. Providence, que la profondeur de vos conseils est adorable ! La conduite de ce prélat, trop chrétienne et trop évangélique pour les gens aussi attachés au siècle que l'avait été ce prince, avait effrayé de loin l'âme de cet illustre pénitent dans l'enfance de la grâce, lorsqu'on lui avait proposé de suivre ses conseils. Mais il ne lui eut pas plutôt entendu prêcher *les paroles de la vie éternelle* (Jean, 6), qu'il entra dans son esprit et dans son cœur. Il connut que Dieu le lui avait envoyé pour consommer sa conversion après les premiers efforts de la grâce, comme il envoya autrefois Ananias à saint Paul, et saint Pierre à Corneille (Actes, 10). Ce *religieux* païen, comme l'Écriture le nomme, se jeta aux pieds de saint Pierre dès le moment qu'il l'approcha ; mais l'humilité de ce premier des apôtres ne put le souffrir dans cet état d'abaissement, parce qu'encore qu'il fût chef du collège apostolique, il reconnaissait qu'il était homme comme lui. Ce véritable pénitent se soumit de même, avec des sentiments dignes des premiers siècles, à ce grand évêque, qui n'a pas moins hérité de l'humilité de saint Pierre que de sa charité pastorale et de la sainteté de son sacerdoce. Il s'y soumit pour suivre par son ordre les lois les plus austères de la pénitence, et Théodose n'obéit pas plus fidèlement à saint Ambroise que ce prince obéit à ce prélat, qu'il regardait comme un ange que Dieu lui avait envoyé pour contribuer à son salut. Au lieu qu'avant que de le bien connaître, il avait appréhendé l'austérité de sa conduite, il commença de craindre qu'il ne lui fût trop indulgent, et il entra de lui-même dans cette règle de saint Augustin, Que nous devons être sévère contre nous-mêmes, si nous voulons que Dieu nous fasse ressentir les effets de sa miséricorde<sup>vi</sup>.

Cet excellent évêque se crut d'abord obligé, Messieurs, de suspendre la réconciliation de ce prince, parce que, le connaissant encore faible dans la vie de la grâce, il craignit de le nourrir trop tôt de la viande des forts et de l'engager, par une indulgence précipitée, à la profanation du plus saint de nos mystères. Et comme il fut contraint, pour satisfaire aux obligations de sa charge pastorale, de se séparer de lui, il confia le soin de sa confiance à un très pieux et savant ecclésiastique [*ndfr* : M. l'abbé [Gabriel] de Ciron], nourri comme lui dans les maximes de l'Évangile, animé du même zèle, rempli du même esprit, et à qui il ne manquait aucune des qualités nécessaires pour consommer ce grand ouvrage. Il acheva donc heureusement cette génération spirituelle si saintement commencée ; et la grâce ayant enfin donné assez de force à ce grand prince, il commença à participer très fréquemment à cette table redoutable aux anges mêmes.

Ce prince marchant ainsi à grands pas vers le ciel, son directeur crut que comme l'éminence de sa qualité l'exposait aux yeux de tout le monde, et qu'il avait peut-être donné par ses désordres occasion au péché de plusieurs, il fallait, pour restituer à Dieu l'honneur que le scandale lui avait dérobé, gagner autant d'âmes à Jésus-Christ, par une profession ouvertes des vertus chrétiennes, que l'exemple du passé en pouvait avoir exposées à se perdre.

Il faut avouer, Messieurs, que les plaies que la nature humaine a reçues par le péché sont bien profondes et qu'il est très difficile de les guérir. Ce prince avait suivi avec fidélité les règles de la pénitence qui lui avaient été prescrites jusqu'alors. Il avait volontiers embrassé cette *discipline d'humiliation*, comme l'appelle Tertullien. Il prenait plaisir à gémir dans le secret de son cœur, et il épanchait son âme avec joie aux pieds de Jésus-Christ crucifié. Mais ce cœur pénétré de la douleur de ses fautes ne pouvait se résoudre à paraître en cet état devant les hommes. Il n'ignorait pas que, selon ces excellentes paroles de saint Chrysologue, ce ne sont pas les plaies que la pénitence fait dans le cœur, mais celles que les péchés font dans nos âmes, qui blessent les yeux de Dieu. [...] Mais il savait au contraire que la corruption plaît aux gens du siècle, que la pénitence les offense, et sa vertu redoutait encore l'autorité que le péché s'est acquis dans le monde. [...]

Toutes ces conditions, Messieurs, engageaient ce fidèle directeur à faire connaître à son illustre pénitent qu'il y a des occasions, des temps, des conditions qui obligent à découvrir qu'on est entièrement à Jésus-Christ. Comme il connaissait que Dieu voulait porter ce prince à la perfection sur les ailes des aigles, selon la noble expression de l'Écriture [Ex. 19, Is. 40], il l'exhorta fortement à vaincre la

résistance qu'il avait à se déclarer, et lui fit enfin faire une profession publique de fouler aux pieds toutes les fausses maximes du monde. Ainsi il devint come en un moment un mur d'airain pour la défense de la maison d'Israël [Jér. 1 et 15, Éz. 13], et il n'appréhenda plus de paraître aux yeux des hommes ce qu'il avait été aux yeux de Dieu.

÷ Plus loin (p. 27), l'orateur fait mention du traité des *Devoirs des Grands* du prince de Conti (voir aux 7 juillet et 19 septembre) :

Nous avons entre les mains cet ouvrage admirable des Devoirs des Grands, qui doit faire trembler tous ceux qui sont dans quelque élévation dans le monde, parce qu'étant certain qu'il n'y a quasi personne qui s'acquitte des obligations presque infinies qui sont attachées à la grandeur et à l'autorité, et que le prince de Conti les a si fidèlement accomplies que nous lui pouvons faire dire hardiment, *Gratia Dei in me vacua non fuit*, il est à craindre qu'il ne s'élève en jugement devant Dieu contre tous ceux qui n'ont pas profité de son exemple.

Que cet incomparable écrit, Messieurs, s'il m'était permis de le produire, serait bien plus capable de vous toucher que ces vaines reliques dont les orateurs profanes ont fait autrefois de si pathétiques ostentations ! Mais puisque les règles de la chaire évangélique et la crainte d'abuser de votre patience m'empêchent de prendre cette liberté, et que j'espère qu'on n'enviera pas au public un bien qui lui doit être si précieux, je me contenterai de vous dire en peu de mots sur quel fondement ce grand prince avait principalement établi sa conduite pour le gouvernement des peuples. [...]

Mais comme les évêques, Messieurs, ont besoin de l'autorité temporelle pour appuyer les choses spirituelles, et qu'il faut nécessairement que le sacerdoce et l'empire conviennent pour faire régner Jésus-Christ, qui a voulu consacrer par sa naissance le sang royal, et le sacerdotal par son alliance, pour témoigner que les deux puissances doivent concourir pour les intérêts de sa gloire ; la principale application de M. le prince de Conti était d'appuyer les ordonnances des évêques dans leurs diocèses, et nous avons vu l'Église changer de face dans cette grande province, depuis qu'elle a été si heureuse que d'être protégée par ce grand prince [...].

Nous avons vu sous son autorité la piété reflourir dans les lieux où elle n'était presque plus connue, le scandale aboli, le blasphème puni, le libertinage réprimé, les divertissements impudiques et les spectacles profanes entièrement proscrits. Nous avons vu rétablir la sanctification des dimanches et des fêtes, dans lesquelles il semblait que la cessation des œuvres serviles n'eût été commandée qu'afin que Dieu fût offensé, ou par l'oisiveté des peuples ou par l'impiété de leurs plaisirs. Et enfin nous avons eu la joie de voir le duel déshonoré par le soin que ce religieux prince prenait de faire exécuter les édits du plus grand des rois, à qui seul après Dieu la gloire est due d'avoir étouffé ce monstre.

Les pasteurs gémissaient auparavant de ces désordres, ils en portaient leurs plaintes dans les chaires évangéliques, leurs remontrances dans les tribunaux de la pénitence, mais ils ne pouvaient les arrêter. Ils avaient besoin d'être appuyés de ceux qui, ayant l'autorité *du glaive*, comme parle saint Paul [Rom., 13], doivent *venge* la cause de Dieu. Ce prince, non moins armé de son zèle que de l'épée dont parle ce grand apôtre, vint au secours de ces pasteurs affligés, et nous pouvons dire de sa généreuse piété ce que l'Écriture dit de celle de Josias [Paralip. 2, 34] : *Abstulit ergo Josias cunctas abominationes de universis regionibus filiorum Israel*.

Mais les trophées de sa piété ont principalement paru dans l'accroissement de la religion par son zèle à seconder celui des évêques, en ramenant à l'Église ceux qui en sont séparés et pour qui nous devons continuellement verser des larmes, en demandant à Dieu qu'il lui plaise de les remettre dans le sein de leur mère et de fermer entièrement la plaie que cette malheureuse division a faite depuis plus d'un siècle.

Ce grand prince, Messieurs, également animé de charité pour leur salut et d'ardeur pour la gloire de Jésus-Christ, auquel ils ont été incorporés par le baptême et duquel ils ont été violemment arrachés par l'erreur et par le schisme, agissait sans cesse pour leur conversion. S'il eût suivi son mouvement, il est certain qu'il aurait *consacré ses mains*, pour me servir des termes de l'Écriture [Ex. 32], par la démolition de tous ces malheureux temples où l'hérésie a établi son trône ; mais parce que la douceur gagne plus les esprits que la force, il souffrit dans l'amertume de son cœur ceux qui étaient aux termes des édits que la nécessité des temps et de la tranquillité publique ont autrefois arrachés des mains de nos rois très-chrétiens. Mais pour ne pas tomber aussi dans le reproche que l'Écriture fait à la plupart des rois du peuple de Dieu, dont quelques-uns, quoiqu'ils eussent vécu saintement en leur particulier, n'avaient pas eu soin d'empêcher l'impiété des faux temples, *Excelsa non abstulit* [Liv. 3 Reg. 15, et alibi passim], ce grand prince, ne pouvant exterminer ceux qui leur avaient été accordés par les édits de pacification, il n'en a souffert aucun de ceux qu'on avait entrepris d'élever contre les termes de ces mêmes édits ; et à l'exemple du grand Théodose, qui non seulement détruisit tous

les temples des idoles que l'impiété de quelques-uns de ses prédécesseurs avait élevés et que la faiblesse des autres avait soufferts, mais qui ôta encore aux Ariens ceux que la faveur qu'ils avaient eue durant quarante ans leur avait fait usurper sur les catholiques, nous avons vu avec joie tomber près de deux cents de ces temples ou de leurs annexes par les soins que M. le prince de Conti a eu d'avertir Sa Majesté des entreprises qu'on avait faites. [...]

S'étonnera-t-on, Messieurs, qu'une vie si sainte ait été suivie d'une mort encore plus sainte ? S'étonnera-t-on qu'un homme qui ne s'était nourri, depuis tant d'années, que d'un pain de larmes, soit sorti de ce monde avec une fermeté plus qu'humaine ? S'étonnera-t-on qu'un prince qui ne cherchait ses délices que dans la conformité avec Jésus-Christ crucifié, ait souffert pendant dix-huit mois des douleurs inconcevables avec une tranquillité toujours mêlée de joie ? [...] S'étonnera-t-on que ce prince qui, ayant les lumières d'un ange, a suivi avec l'obéissance d'un enfant les conseils et les ordres de ce grand évêque qui l'a toujours conduit depuis son retour à Dieu, ait reçu la consolation de l'avoir auprès de lui dans les derniers jours de sa vie, et que, par une providence particulière, l'ecclésiastique à qui ce prélat avait confié le soin de son âme en son absence, se soit trouvé au terrible moment de sa mort et qu'il ait reçu la dernière absolution de celui-là même de qui il avait reçu la première, qui avait fait sa parfaite et solide réconciliation avec Dieu ?

÷ À noter l'insistance sur le rôle de l'évêque d'Aleth et de Gabriel de Ciron, sur la reconquête catholique, la destruction des deux cents temples, la charité et le désintéressement, etc.

÷ Voir *Vie de Monsieur Pavillon*, 2<sup>e</sup> éd., Utrecht, 1739, t. II<sup>11</sup>, p. 202 :

Sans exposer ici le détail des ruses et des tours de souplesse que l'on mettait en œuvre pour surprendre la religion des quatre évêques, nous ne dirons plus qu'un mot du projet d'un synode, que l'on a vu au chapitre précédent, que M. Le Tellier avait proposé, et auquel il revint derechef, à l'occasion d'une visite que lui rendit M. de Comminges, et dont voici le sujet :

Ce prélat fit dans l'église des Carmélites, le 5 juin, l'oraison funèbre de M. le prince de Conti, décédé au mois de février de cette année 1666 ; et en parlant de la pénitence de ce prince, il fit un éloge complet de M. d'Alet, qui avait été le guide de ce prince. Quelques flatteurs de la cour qui étaient présents, choqués d'entendre louer un évêque qui n'était pas agréable au Roi, comme on aurait pu faire les grands évêques de l'antiquité, ne manquèrent pas d'en porter leurs plaintes à Sa Majesté. Le Roi manda M. de Comminges, pour lui faire rendre compte de son discours ; et ce prélat, après s'être pleinement justifié, profita d'un mot favorable que Sa Majesté lui dit de M. d'Alet, pour le faire rentrer dans ses bonnes grâces. « J'ai bien de l'estime pour lui, répliqua le Roi, mais sa conduite m'oblige de prendre des résolutions fâcheuses contre lui ; vous pouvez les apprendre de M. Le Tellier. »

Quoique M. de Comminges n'eût pas le courage de suivre M. d'Alet, il ne s'en intéressait pas moins sincèrement à tout ce qui le regardait, et il ne tarda pas à se rendre chez M. Le Tellier, qui lui dit que le parti était pris d'exécuter tout ce qu'il lui avait prêté ; que la perte des quatre évêques était assurée, s'ils n'assemblaient incessamment tous leurs ecclésiastiques en synode, comme ils l'avaient proposé, pour procéder de nouveau à la signature du Formulaire [...].

### **Dim 6 juin 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 1617 l.

### **Lun 7 juin 1666**

### **Mar 8 juin 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 886 l.

### **Mer 9 juin 1666**

### **Jeu 10 juin 1666**

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 12,

---

11. L'exemplaire de la BNF, 8-Z-LE SENNE-9508 (2), relie en un volume les tomes 2 et 3 ; le tome 3 y est suivi d'un Recueil des pièces citées dans la seconde partie, lequel contient le précieux journal tenu par M. Ragot, promoteur d'Alet, au cours de la conférence d'Ivry, tenue du 22 au 26 août 1666. Voir l'Avis du relieur à la fin de cet exemplaire : « Quoiqu'il y ait trois tomes, on peut les partager en deux volumes, en mettant à la fin de la première partie son Recueil de pièces, pour en faire le premier volume, et les second et troisième tomes, qui font la seconde partie, aussi avec le recueil de pièces qui la concerne, afin d'en faire le second volume. »

la reine d'Angleterre, retournant de Bourbon-les-Bains, arriva [à Fontainebleau], accompagnée de Monsieur et de Madame, qui étaient allés au-devant d'elle, et dîna [= déjeuna] avec Leurs dites Majestés [le roi et la reine], qui l'accueillirent avec beaucoup de joie, de l'heureux succès de son voyage.

### **Ven 11 juin 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 972 l.

### **Sam 12 juin 1666**

- Dans sa Lettre à Madame, Robinet rend compte, v. 233-266, de la création du *Misanthrope* :

*Le Misanthrope* enfin se joue.  
Je le vis dimanche, et j'avoue  
Que De Molière, son auteur,  
N'a rien fait de cette hauteur.  
Les expressions en sont belles  
Et vigoureuses et nouvelles ;  
Le plaisant et le sérieux  
Y sont assaisonnés des mieux,  
Et ce misanthrope est si sage  
En frondant les mœurs de notre âge  
Que l'on dirait, benoît lecteur,  
Qu'on entend un prédicateur.  
Aucune morale chrétienne  
N'est plus louable que la sienne,  
Et l'on connaît évidemment  
Que dans son noble emportement  
Le vice est l'objet de sa haine  
Et nullement la race humaine,  
Comme elle était à ce Timon  
Dont l'Histoire a gardé le nom  
Comme d'un monstre de nature.  
Chacun voit donc là sa peinture,  
Mais de qui tous les traits censeurs,  
Le rendant confus de ses mœurs,  
Le piquent de la belle envie  
De mener toute une autre vie.  
Au reste, chacun des acteurs  
Charme et ravit les spectateurs,  
Et l'on y peut voir les trois grâces  
Menant les Amours sur leurs traces,  
Sous le visage et les attraits  
De trois objets jeunes et frais :  
Molière, Duparc et Debrie.  
Allez voir si c'est menterie.

### **Dim 13 juin 1666**

- Pentecôte. « Interruption. »

### **Lun 14 juin 1666**

### **Mar 15 juin 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 698 l.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 19 [p. 647],

Sa Majesté, s'étant rendue à cheval, avec Monsieur, le prince de Condé et grand nombre de seigneurs en une plaine voisine, ainsi que la reine avec Mgr le Dauphin et Madame dans leurs carrosses aussi, accompagnés de plusieurs dames, Elle y fit revue de deux brigades de ses gardes du corps, qui formaient un escadron [...], de trois autres brigades de ses gendarmes, et d'une de ses cheveu-légers, qui composaient deux escadrons, d'un de ses mousquetaires de la première et seconde compagnies, de celle de ses gendarmes écossais, qui faisaient aussi deux gros escadrons [...], et de deux brigades de gendarmes de Mgr le Dauphin, formant un escadron [...]. Après que Sa Majesté les eut fait passer devant elle, tous l'épée nue à la main, ils marchèrent en une autre plaine plus étendue, où, étant rangés sur une ligne, les gardes du corps à la droite et les gendarmes à la gauche, ils firent l'exercice avec leur adresse ordinaire, puis retournèrent en leurs quartiers.

**Mer 16 juin 1666****Jeu 17 juin 1666**

• Dans sa *Muse de la cour* du jour, Subligny, qui n'a pas rendu compte de la création, le 26 février, à l'Hôtel de Bourgogne, de l'*Agésilas* de Corneille, consacre 30 vers (177-207) au *Misanthrope* :

Pour changer un peu de discours,  
 Une chose de fort grand cours  
 Et de beauté très singulière  
 Est une pièce de Molière.  
 Toute la cour en dit du bien :  
 Après son *Misanthrope*, il ne faut plus voir rien ;  
 C'est un chef-d'œuvre inimitable.  
 Mais moi, bien loin de l'estimer,  
 Je soutiens, pour le mieux blâmer,  
 Qu'il est fait en dépit du diable.  
 Ce n'est pas que les vers n'en soient ingénieux :  
 Ils sont les plus charmants du monde,  
 Leur tour, leur force est sans seconde,  
 Et serait fin qui ferait mieux ;  
 Mais je prouve ainsi ma censure :  
 Il peint si bien tous les péchés  
 Que le diable fait faire à toute la nature,  
 Que ceux qui s'en croiront tachés  
 Les haïront sur sa peinture,  
 Et qu'ainsi les diables, à cul,  
 N'y gagneront plus un fétu.  
 Il daube encor si fort le marquis ridicule  
 Que de l'être on fera scrupule,  
 Et ce n'est pas un petit tort  
 Que cela ferait à nos princes,  
 Qui de ces marquis de provinces  
 Parfois se divertissent fort.  
 Cela me fait dire en colère  
 Ce qu'autrefois j'ai déjà dit :  
 Qu'on devrait défendre à Molière  
 D'avoir désormais tant d'esprit<sup>12</sup>.

÷ « Toute la cour en dit du bien » : or la cour est absente de Paris depuis de longues semaines, et séjourne à Fontainebleau depuis l'avant-veille de la première du *Misanthrope*. Voir au 4 juin.

÷ Le 11 juin, le duc d'Enghien a écrit à la reine de Pologne au sujet de ce séjour [282] :  
 C'est un séjour bien fâcheux pour tous les courtisans, et il est bien incommode de faire tant de chemin toutes les fois que l'on a affaire à Paris.

**Ven 18 juin 1666**

• *Le Misanthrope*. R : 647 l.

• Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 602] :

On ne dit plus rien de M. Des Barreaux [voir au 28 mai]. Je ne sais où il est à présent. Il a vécu de la secte de Crémonin. Point de soin de leur âme, et guère de leur corps, si ce n'est trois pieds en terre. Il n'a pas laissé de corrompre les esprits de beaucoup de jeunes gens qui se sont laissé infatuer à ce libertin.

÷ Voir la Lettre de Boursault à Des Barreaux [*Lettres*, I, 24-31]. Mettre en rapport avec les *Litanies de la Vierge* et *La Satyre des Satyres* anonyme, parue après la publication de la première édition des *Satires* de Boileau.

**Sam 19 juin 1666****Dim 20 juin 1666**

• Trinité.

• *Le Misanthrope*. R : 723 l.

12. À propos de *L'Amour médecin* ; voir au 29 décembre 1665.

**Lun 21 juin 1666**

- Molière obtient un privilège pour l'impression du *Misanthrope ou L'Atrabilaire amoureux*, privilège qui ne sera enregistré que le 21 décembre suivant.
  - ÷ Voir BNF, ms. fr. 21945, f° 56v<sup>o</sup>.
- Ce même jour, à Fontainebleau, selon la *Gazette* du 26 [p. 672], « la cour prit le divertissement de la course des têtes... »
  - ÷ Les gazetiers en vers rendent eux aussi compte de cette journée.

**Mar 22 juin 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 641 l.
- Suite de la *Gazette* du 26 :
 

[...] et le lendemain, la reine régala le roi, Monsieur, Madame et Mademoiselle, avec grand nombre de dames de qualité, d'une collation où la politesse et la magnificence parurent également. La table de 36 couverts était dressée dans l'allée royale du petit parc, où l'on avait fait un retranchement de 10 toises de long sur 5 de large, couvert de verdure avec des festons alentour ornés des chiffres de la reine, le tout éclairé de quantité de flambeaux et de 36 lustres, qui produisaient un effet admirable. On servit d'abord 14 pyramides de toutes sortes de confitures, qui demeurèrent sur la table pendant tout le régal, et ensuite les viandes et les fruits, avec une telle profusion qu'il ne se peut rien voir des plus superbe.

  - ÷ Le duc d'Enghien signalera lui aussi cette fête dans une lettre à la reine de Pologne du 26 [284] :
 

Il y eut l'autre jour une grande fête à Fontainebleau. La reine donna une collation magnifique dans le parc à toutes les dames, où on ne se divertit pourtant pas trop, parce que les violons et les comédies sont interdits à cause de la mort de la Reine mère.

**Mer 23 juin 1666****Jeu 24 juin 1666**

- Fête de Saint-Jean-Baptiste et Fête-Dieu [Fête du Saint-Sacrement].
- Ce jour-là, selon la *Gazette*, le roi fit faire, en une plaine proche de [Fontainebleau], l'exercice à ses gardes du corps, gendarmes et cheveau-légers, gendarmes écossais, mousquetaires et à quelques compagnies des Français et Suisses, toutes ces troupes ayant été rangées sur une ligne et faisant deux bataillons, avec six escadrons à droite et à gauche, tous fort lestes et en très bel ordre.

**Ven 25 juin 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 601 l.

**Sam 26 juin 1666**

- 22<sup>e</sup> anniversaire de Madame.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 3 juillet, Monsieur et Madame arrivèrent en leur maison de Saint-Cloud, pour y voir Monsieur le duc de Valois et Mademoiselle [leurs enfants], et le 30 ils retournèrent à Fontainebleau.
- Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 461-462] :
 

La cour est à Fontainebleau, d'où l'on croit qu'elle reviendra bientôt à cause de la grossesse de la reine.

L'on parle d'une grande revue de troupes dans la prairie de Moret. L'on dit que toutes les dames doivent camper trois jours et que le roi a fait faire des tentes de toutes couleurs. L'on a ajouté que l'on ferait le siège de Moret dans les formes, pour montrer aux dames la manière de prendre les places. Le chagrin des malcontents, qui est fort général, traite cette revue d'une badinerie pour le roi et d'un jeu d'enfants, et qui n'est pas bien reçu par les étrangers. Il y en a qui croient que toutes les revues se termineront à quelque entreprise sérieuse sur la Flandre.

**Dim 27 juin 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 212 l.

**Lun 28 juin 1666****Mar 29 juin 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 349 l.

**Mer 30 juin 1666**

- Monsieur et Madame sont de retour à Fontainebleau.

**Jeu 1 juillet 1666****Ven 2 juillet 1666**

- Registre de La Grange : « Interruption ».

- Ce jour-là, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne :

Le roi doit voir ses troupes qui reviennent de Hollande dimanche prochain, et toutes celles de sa maison. Elles camperont à deux lieues d'ici, près Moret. La reine et toutes les dames iront, *et tout le monde se prépare à y bien faire de la dépense*.

÷ Dans un mémoire adressé au roi le 22 juillet, Colbert écrira [*Lettres, instructions...*, II, p. CCXXIV :

Il est encore bon que Votre Majesté sache deux choses dont on n'a osé demeurer d'accord quand elle l'a demandé : l'une, qu'il a été affiché dans Paris un libelle portant ces mots : *Louis XIV donnera les grandes marionnettes dans la plaine de Moret* ; l'autre, qu'il en a été distribué un autre dans les maisons, portant ces mots : *Parallèle des sièges de La Rochelle et de Moret faits par les rois Louis XIII et Louis XIV*.

Je sais bien, Sire, que ces sortes d'écrits ne doivent entrer pour rien dans les résolutions des grands princes, mais je crois qu'ils doivent être considérés dans les actions qui requièrent l'approbation publique.

**Sam 3 juillet 1666****Dim 4 juillet 1666**

- Registre de La Grange : « Interruption ».

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 8,

Sa Majesté, s'étant rendue dès le matin en une grande plaine sur le bord de la rivière, à trois lieues d'ici, pour y voir les troupes de cavalerie de sa maison, elles y arrivèrent sur les 9 heures, savoir les quatre compagnies des gardes du corps, celles des gendarmes, cheveu-légers, gendarmes écossais et mousquetaires, et celles des gendarmes et cheveu-légers de la reine, gendarmes et cheveu-légers de Mgr le Dauphin, et celles aussi des gendarmes et cheveu-légers de Monsieur, outre trois compagnies du régiment des dragons du roi. Sadite Majesté, après les avoir fait passer devant elle, donna les ordres pour le campement, et, le soir, ayant été rangées en escadrons, elles firent trois décharges, puis furent renvoyées sous leurs tentes. Ensuite de quoi, le roi revint en ce château [de Fontainebleau].

**Lun 5 juillet 1666**

- Suite de la *Gazette* du 8 :

Le lendemain, Sa Majesté, avec laquelle étaient Monsieur, Madame et grand nombre de seigneurs et dames de la cour, retourna voir ces troupes, qui étaient campées sur une ligne, dont les gardes du corps faisaient la droite, et les gendarmes la gauche, les dragons étant à la portée du mousquet de la ligne ; et après le même exercice, les dames furent régénées d'un souper magnifique, dans un salon de feuillages, aux fanfares des trompettes et au bruit des tymbales.

**Mar 6 juillet 1666**

- Registre de La Grange : « Interruption ».

- Suite de la *Gazette* du 8 :

Le 6 de grand matin, Sadite Majesté ayant fait remonter à cheval et mettre en bataille toutes ces troupes, elle leur ordonna de la suivre, avec tous leurs équipages, et, sur les sept heures, arriva ici [Fontainebleau], où les tentes furent dressées dans une autre plaine, proche le grand jardin. Sur les cinq heures du soir, elle les y fit ranger, à huit ou dix pas desdites tentes, puis monter encore à cheval pour se remettre en bataille. Après quoi, elles firent trois salves, en présence de la reine, qui était dans sa chaise avec Mgr le Dauphin.

**Mer 7 juillet 1666**

- Suite de la *Gazette* du 8 :

Hier, Sa Majesté y retourna sur les huit heures du soir, aussi avec la reine, Mgr le Dauphin, Monsieur et Madame, et grand nombre de seigneurs et dames à cheval, et ces troupes s'étant avancées en bataille, en 27 escadrons sur une même ligne, elle les fit tourner à droit, chaque escadron passant devant la reine, le duc de Noailles à la tête, ainsi que Mgr le Dauphin à celle de sa compagnie, où il salua Leurs Majestés avec une grâce qui la (sic) faisait admirer d'un chacun. Ensuite, une partie des escadrons, étant retournés sur la gauche, firent trois décharges ; après quoi, ils rentrèrent dans leur camp, et la reine, Madame et celles qui s'étaient trouvées à cheval, furent superbement régalingées dans un autre salon de feuillages, près du bassin d'eau du même jardin, aux fanfares des trompettes et au bruit des tymbales.

- Ce jour-là, les libraires Denis Thierry et Claude Barbin font enregistrer un privilège que le premier a obtenu au cours du mois de juin :

Extrait du privilège du Roi.

Par privilège du Roi, du mois de juin 1666. Signé GALLONYE. Il est permis à DENIS THIERRY d'imprimer pendant sept années un livre intitulé *Les Devoirs des Grands*. Et défenses sont faites à tous autres de l'imprimer sous les peines portées par icelui.

Ledit Thierry a cédé la moitié dudit privilège à Claude Barbin pour en jouir.

Registré sur le livre de la Communauté le 7 juillet 1666.

[*ndfr* : Pas de date d'achèvement d'imprimer.]

- ÷ Le livre paraîtra, sans nom d'auteur, dans les jours ou les semaines qui suivent, à l'adresse de Claude Barbin [BNF, D-21281 ; Ars. 8° NF 4130], paginé 1 (page de titre) à 108, sans pièces liminaires, mais avec, p. 100-108, un « Éloge sur l'auteur des Devoirs des grands » :

Le traité du devoir des Grands n'est pas le travail d'un homme, c'est plutôt l'œuvre du saint Esprit ; il n'y a rien qui n'y semble divinement inspiré ; après l'Écriture sainte, la Religion chrétienne n'a rien de plus solide, de plus élevé, de plus pur, ni de plus rempli. Comme on appelle les épîtres de quelques apôtres Épîtres catholiques, on peut appeler ce traité Catholique ; il n'y a rien qu'il omette, il n'y a rien qu'il ne dise, il enferme en soi les principes de toutes les vérités et les semences de toutes les belles notions ; tout y est universel, tant il peut servir à tous ; tout y est particulier, tant il traite éminemment toutes les vertus, qui sont aussi bien à proportion les vertus de tous les particuliers que les vertus des Grands. C'est un Grand qui l'a fait, mais ce n'est pas comme Grand qu'il l'a fait, c'est comme le plus petit d'entre les Grands, et le plus abaissé de tous en présence de Dieu ; si ce n'est qu'en cela même qu'il est ainsi petit, il est le plus grand de tous les Grands devant Dieu, *magnus coram Domino*. Jamais il n'aurait si bien entendu tous ces devoirs des Grands, s'il ne les avait excellemment pratiqués et s'il n'en faisait encore aussi ordinairement le sujet de ses œuvres que l'objet de ses pensées. Mais c'est un trésor que j'estime qu'il ne faut pas profaner, et que (de même que les choses saintes), il ne faut pas donner qu'aux Saints, *Sancta Sanctis*, me souvenant de la défense de Jésus-Christ<sup>13</sup> : *Nolite dare Sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos* ; qu'il faut faire souhaiter longtemps avant que de le communiquer, et qu'il me semble par conséquent nécessaire de tenir exactement rare ; car quoique ce soit le plus parfait consommé qui puisse être de toute la piété chrétienne, et que, comme dans l'Écriture sainte il n'y a pas une parole qui ne soit un trésor, de même il n'y en a pas une dans ce traité qui ne le soit aussi ; et le saint Esprit semble l'avoir dicté page à page, ligne à ligne, mot à mot. C'est le vrai Catéchisme des Grands, c'est une institution si absolument nécessaire à leur salut qu'il est impossible que pas un d'eux le fasse que par les seules règles qui y sont contenues ; et cependant, avec tout cela, il le faut tenir secret et le cacher aux superbes du siècle, comme on a toujours caché les mystères aux profanes et aux païens. C'a été le procédé de Jésus-Christ, il n'a presque rien dit en particulier pour les Grands, non plus que ses apôtres, et a rendu grâces à son père de ce qu'il leur avait caché ses mystères et ne les avait révélés qu'aux petits, tant afin que les Grands ne crussent point qu'il y eût un autre évangile pour eux que pour les petits, que parce qu'il en voyait si peu de disposés à recevoir sa parole, et que ce peu même qui la recevaient parmi eux ne la recevaient pas comme Grands, mais comme réduits par l'humilité chrétienne au nombre des plus petits et des plus simples ; que c'eût été pour lui comme une peine perdue de leur adresser sa parole, outre qu'elle n'eût fait que les rendre plus coupables et les endurcir davantage, comme Pharaon et comme les juifs, dont Notre Seigneur dit : *Si non venissem et locutus fuisset eis, peccatum non haberent*. Mais s'il y en a, au nombre des Grands, qui veulent sincèrement être à Dieu et faire leur salut, et qui comme tels méritent que Dieu et l'Église leur parlent pour leur enseigner ses voies, jamais on ne le saurait mieux faire que comme le fait l'auteur

13. Matthieu, 7, 6.

incomparable de ce chef-d'œuvre de piété, que l'on peut dire être celui que Dieu a pris d'une si grande naissance et d'un sang si royal, *ex magnatibus assumptus*, pour montrer qu'il ne rejette aucune personne et que de tous les états on se peut porter à lui et faire son salut, il l'a rendu à nos jours (par son infinie bonté) le vrai Apôtre, l'unique et le seul désintéressé Prophète et Évangéliste de tous les Grands.

÷ Si l'on se fit à l'emploi du présent pour évoquer l'action de Conti, ce texte aurait été écrit de son vivant ?

÷ Une autre édition, portant un Avis au lecteur condamnant cet éloge, paraîtra chez Thierry et Barbin au début de l'automne, avec un privilège accordé le 19 septembre au sieur Du Vigan, gouverneur des pages du feu Prince, qui a déjà obtenu le privilège de l'oraison funèbre prononcée par l'évêque de Comminges le 5 juin.

÷ Pour l'Avis au lecteur (de la deuxième édition), voir au 19 septembre 1666.

### **Jeu 8 juillet 1666**

- Selon la *Gazette* du 15 [p. 750],

le 8, sur les cinq heures du matin, les troupes de cavalerie de la maison du roi, qui avaient fait exercice en présence de toute la cour, décampèrent de devant le château pour retourner en leurs quartiers...

### **Ven 9 juillet 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 356 l.

• Ce jour-là, s'il faut en croire Jules Taschereau, *Histoire de Molière* (3<sup>e</sup> édition, livre III, note 3), est inhumé Pierre Roullé, curé de l'église Saint-Barthélemy, l'auteur du *Roi glorieux au monde* (voir au 1<sup>er</sup> août 1664).

÷ Sa cure sera reprise dans les semaines ou les mois qui suivent par Pierre Cureau de La Chambre, filleul du chancelier Séguier (dont son père est le médecin), qui a 25 ans, ayant été baptisé le 21 décembre 1640 à Saint-Eustache [Henri Chardon, *Les Débuts au Mans de Marin Cureau de La Chambre*, 1874, p. 22].

÷ Voir la « Lettre écrite par Mr l'abbé de La Chambre, curé de l'église Saint-Barthélemy, à Monsieur Aubert, docteur en Sorbonne et vicaire de ladite église » [BNF, LK7-7018], lettre écrite le 2 novembre 1666 de Rome, où l'abbé attend de « recevoir le sacerdoce, ce qui se fera dimanche prochain, dans l'église Saint-Pierre », et où il a d'ores et déjà « obtenu des indulgences perpétuelles pour la Confrérie du Saint-Sacrement ».

◇ Détail intéressant : cette lettre du successeur de Pierre Roullé est sortie « de l'imprimerie de N[icolas] Pépingué, rue de la Huchette et au Palais ».

÷ Pierre Cureau de La Chambre meurt le 15 avril 1693.

### **Sam 10 juillet 1666**

• Le prince de Condé écrit de Fontainebleau à la reine de Pologne que M. Rey, arrivé à Paris le 7, doit avoir ce jour-là sa première audience secrète (avec le roi ?), mais qu'il ne fera son entrée publique que la semaine suivante.

÷ Chancelier de Marie-Louise de Gonzague et Palatin de Lublin, M. Rey est ambassadeur extraordinaire de Pologne en France, où il vient apporter les condoléances de ses souverains suite à la mort d'Anne d'Autriche.

### **Dim 11 juillet 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 451 l.

### **Lun 12 juillet 1666**

- Suite de la *Gazette* du 15 [p. 750] :

[...] comme firent aussi, le 12, les quatre compagnies des gardes du corps, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu de Sa Majesté, laquelle, parmi ces divertissements dignes d'un prince belliqueux, et qui veut tenir ses troupes en posture de rendre les services qu'elle en peut attendre aux occasions, s'attache toujours si fortement aux affaires de son État, qu'il ne faut pas s'étonner s'il est si florissant de toutes parts et s'il fait l'admiration de tous les peuples.

### **Mar 13 juillet 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 357 l.

### **Mer 14 juillet 1666**

**Jeu 15 juillet 1666**

- Mort de Louis de Bourbon, fils de Louis XIV et de La Vallière.

**Ven 16 juillet 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 531 l.

- Ce même jour, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne que M. Rey a eu dans la journée une audience secrète du roi.

**Sam 17 juillet 1666****Dim 18 juillet 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 624 l.

**Lun 19 juillet 1666****Mar 20 juillet 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 349 l.

**Mer 21 juillet 1666**

- La *Gazette* du 29 signale que le sieur Rey, ambassadeur extraordinaire des souverains polonais, qui est arrivé « ces jours passés » à Paris, part pour Fontainebleau.

**Jeu 22 juillet 1666**

- De ce jour et de Fontainebleau est daté le mémoire que Colbert fait remettre à Louis XIV concernant les dépenses liées aux revues militaires.

**Ven 23 juillet 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 299 l.

- Le sieur Rey fait son entrée officielle à Fontainebleau avec, nous dit la *Gazette* du 29 [p. 798], « un train aussi magnifique que le deuil le [peut] permettre : ayant 22 gentishommes qui remplissaient ses trois carrosses, dix pages à cheval, avec deux trompettes et 14 valets de pied ».

**Sam 24 juillet 1666****Dim 25 juillet 1666**

- Fête de saint Jacques.

- *Le Misanthrope*. R : 301 l.

**Lun 26 juillet 1666**

- Le sieur Rey est reçu (officiellement) en audience par Louis XIV.

**Mar 27 juillet 1666**

- Registre de La Grange : « Néant. »

**Mer 28 juillet 1666**

- Sainte Anne.

- Le sieur Rey, qui a reçu les compliments de toute la cour, et rendu visite à la famille Condé-Palatine, quitte Fontainebleau pour retourner à Paris,

grandement satisfait du favorable accueil de Leurs Majestés et de toute la cour, où il [a] été durant trois jours, traité à 5 services, chacun de 12 grands plats et de 24 petits, remplis de toutes sortes de viandes les plus exquises avec une telle profusion qu'il ne se pouvait rien voir de plus magnifique ni de plus galant, non plus que de mieux servi [la *Gazette* du 29].

- ÷ Dans une lettre à la reine de Pologne datée du lendemain [290], le prince de Condé confirme cette opinion :

M. Rey a été fort bien reçu à la cour, et certainement il n'y a point eu d'ambassadeur à qui on ait fait tant d'honneur qu'à lui ; il me paraît qu'il en est fort content...

**Jeu 29 juillet 1666****Ven 30 juillet 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 213 l.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 5 août [p. 824], le sieur Trubert, commissaire général des armées navales du roi, présenta à Sa Majesté le traité de paix qui fut conclu par la ville et le royaume d'Alger avec cette couronne [de France] le 17 mai dernier, en une assemblée générale, au bruit du canon des forts et des vaisseaux de guerre de ladite place...

**Sam 31 juillet 1666**

- Suite de la *Gazette* du 5 août :  
[...] et le lendemain, trois Turcs, domestiques du Bassa d'Alger, présentèrent aussi à Sadite Majesté deux grands lions, une autruche et plusieurs autres curiosités du pays.

**Dim 1 août 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 268 l.

- Monsieur donne audience au sieur Rey, ambassadeur extraordinaire de Pologne, qui est ensuite reçu par Madame.

- Simon de Doncourt, *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, Paris, 1773, p. 140 :

Le 1<sup>er</sup> août 1666, se tint dans la salle de M. [Raguier] de Possé, curé [de Saint-Sulpice], la première séance du Conseil charitable qu'il avait établi pour le soulagement des pauvres honteux, et pour lequel des présidents, des conseillers, des avocats, des procureurs, des notaires et des sollicitateurs, donnaient une partie de leur temps pour conserver et maintenir le bon droit desdits pauvres honteux ou les désabuser de leur mauvaise cause. Cette bonne œuvre se continuait encore avec beaucoup de zèle en 1698 ; on ignore quand elle a cessé.

- ÷ Voir dans la *Correspondance* de Fénelon, Paris, Klincksieck, 1972, t. I, p. 68, la longue note (n° 35) de l'éditeur Jean Orcibal :

On lit dans l'« Établissement d'un Conseil charitable, extrait du premier registre dudit conseil, commençant le premier août 1666 et finissant le 16 avril 1673, M. d'Hémery étant secrétaire » : « Du Jeudi 19<sup>e</sup> jour d'août 1666, à la séance dans la salle presbytérale, où étaient M. d'Acolle, prêtre, M. Angot, M. le marquis de Crenay, M. le comte de La Mothe-Fénelon, M. le président de Garibal, M. Duplessis, conseiller du Roi en ses Conseils, M. Loyseau, conseiller du Roi en sa cour des Aides, M. de Brion, M. Poirier, M. Gallois, avocat, M. Le Moyne, avocat, M. Callos, frère Jean Blondeau... L'Assemblée, continuée au jeudi 9 septembre 1666, deux heures de relevée, chez M. le Curé... [...] »

**Lun 2 août 1666**

- Monsieur et Madame, ayant quitté Paris, arrivent sur les 11 h du soir à Fontainebleau, « où, grâce à Dieu, la reine se porte fort bien de sa grossesse » [la *Gazette* du 5].

**Mar 3 août 1666**

- Registre de La Grange : « Néant. »

**Mer 4 août 1666****Jeu 5 août 1666****Ven 6 août 1666**

- *La Mère coquette* et première représentation du *MEDECIN MALGRE LUI*. R : 632 l.  
÷ Contrairement à ce qu'écrira Grimarest, *Le Médecin malgré lui* ne vient pas soutenir *Le Misanthrope*, mais le remplacer.  
÷ Pendant un mois, *Le Misanthrope* ne sera pas joué. Molière ne tiendrait-il pas la distance ?

- Ce jour-là, le libraire Claude Barbin fait enregistrer le privilège qu'il a obtenu le 6 mars précédent pour l'impression des *Satires* de Boileau.

÷ Cette date d'enregistrement ne figure pas sur la page où est reproduit l'extrait du privilège ; elle figurera dans l'édition de 1669 (et peut-être avant) ; on peut en déduire que le livre est paru avant l'enregistrement.

÷ L'Avis du libraire (dû assurément à la plume de Boileau lui-même) :

Les Satires dont on fait part au public n'auraient jamais couru le hasard de l'impression si l'on eût laissé faire leur auteur. Quelques applaudissements qu'un assez grand nombre de personnes amoureuses de ces sortes d'ouvrages ait donnés aux siens, sa modestie lui persuadait que de les faire imprimer, ce serait augmenter le nombre des méchants livres, qu'il blâme en tant de rencontres, et se rendre par là digne lui-même en quelque façon, d'avoir place dans ses satires. C'est ce qui lui a fait souffrir fort longtemps, avec une patience qui tient quelque chose de l'héroïque dans un auteur, les mauvaises copies qui ont couru de ses ouvrages, sans être tenté pour cela de les faire mettre sous la presse. Mais enfin toute sa constance l'a abandonné à la vue de cette monstrueuse édition qui en a paru depuis peu. Sa tendresse de père s'est réveillée à l'aspect de ses enfants ainsi défigurés et mis en pièces ; surtout lorsqu'il les a vus accompagnés de cette prose fade et insipide, que tout le sel de ses vers ne pourrait pas relever, je veux dire de ce *Jugement sur les sciences* qu'on a cousu si peu judicieusement à la fin de son livre. Il a eu peur que ses Satires n'achevassent de se gâter en une si méchante compagnie, et il a cru enfin que puisqu'un ouvrage tôt ou tard doit passer par les mains de l'imprimeur, il valait mieux subir le joug de bonne grâce et faire lui-même ce qu'on avait déjà fait malgré lui. Joint que ce galant homme qui a pris le soin de la première édition y a mêlé les noms de quelques personnes que l'auteur honore et devant qui il est bien aise de se justifier.

Toutes ces considérations, dis-je, l'ont obligé à me confier les véritables originaux de ses pièces, augmentées encore de deux autres pour lesquelles il appréhendait le même sort. Mais en même temps il m'a laissé la charge de faire ses excuses aux auteurs qui pourront être choqués de la liberté qu'il s'est donnée de parler de leurs ouvrages en quelques endroits de ses écrits. Il les prie donc de considérer que le Parnasse fut de tout temps un pays de liberté ; que le plus habile y est tous les jours exposé à la censure du plus ignorant ; que le sentiment d'un seul homme ne fait point de loi ; et qu'au pis-aller, s'ils se persuadent qu'il ait fait du tort à leurs ouvrages, ils s'en peuvent venger sur les siens, dont il leur abandonne jusqu'aux points et aux virgules. Que si cela ne les satisfait pas encore, il leur conseille d'avoir recours à cette bienheureuse tranquillité des grands hommes, comme eux, qui ne manquent jamais de se consoler d'une semblable disgrâce par quelque exemple fameux pris des plus célèbres auteurs de l'antiquité, dont ils se font l'application tout seuls. En un mot, il les supplie de faire réflexion que si leurs ouvrages sont mauvais, ils méritent d'être censurés, et que s'ils sont bons, tout ce qu'on dira contre eux ne les fera pas trouver mauvais.

### Sam 7 août 1666

#### Dim 8 août 1666

• *La Mère coquette* et *Le Médecin malgré lui*. R : 423 l.

• Ce jour-là, selon la *Gazette* du 12, le roi fit faire exercice à ses gardes du corps, gendarmes, cheval-légers et mousquetaires, qui étaient dans un équipage des plus lestes, en présence de tous les seigneurs et de toutes les dames de la cour.

÷ La Gravette de Mayolas rend compte également de cette revue dans sa *Lettre en vers à la duchesse de Nemours*, v. 207-258 :

Le roi, qui n'a point de pareil  
Sous tout l'empire du soleil,  
Louis de Bourbon, a fait faire  
Cet exercice militaire  
Qui cause de si beaux transports  
Aux illustres gardes du corps,  
Dauphins, cheval-légers, gendarmes,  
Qui volontiers prennent les armes ;  
Aux mousquetaires embuflés  
Et d'un fort beau buste affublés,  
Desquels on voit que chaque manche  
Est d'une toile ou jaune ou blanche  
(J'entends brocard d'argent ou d'or,  
Garni d'une dentelle encor  
Ou bien encore d'une dentelle  
D'or ou d'argent tout aussi belle),  
Avec sabres à leurs côtés

Généralement argentés ;  
 Au chapeau le bouquet de plume,  
 Et, comme on dit, en grand volume,  
 Jaune ou vert, gris-de-lin ou bleu,  
 D'un beau blanc ou couleur de feu ;  
 Par-dessus le tout des cocardes  
 Qui rendent les humeurs gaillardes,  
 Dont l'aspect n'est pas moins brillant  
 Qu'il est agréable et galant.  
 Mais n'oublions pas, je vous prie,  
 Écharpe, housse en broderie,  
 Et leurs chevaux bien ajustés,  
 Car ils sont tous fort bien montés.  
 C'est ainsi qu'en cette carrière  
 Cette troupe fut la première,  
 De la seconde, assurément,  
 Le différent ajustement  
 Ne me semble pas moins aimable,  
 Moins riche, ni moins admirable,  
 Des justaucorps d'un beau drap bleu  
 Où l'argent ne brille pas peu ;  
 Le galon, fort large et solide,  
 Est là presque tant plein que vide ;  
 Le reste est à proportion,  
 Avec même profusion.  
 L'une et l'autre troupe est si leste  
 Qu'il est sans doute manifeste  
 Qu'on ne saurait voir sous les cieux  
 Rien de plus beau ni rien de mieux ;  
 Leur bonne mine et leur adresse  
 Surpassent encor leur richesse.  
 C'est par le soin des commandants,  
 Fidèles, vaillants et prudents,  
 Et par leurs ardeurs infinies,  
 Qu'on voit fleurir ces compagnies.

- Ce même jour, on distribue les prix au collège de Clermont. Les élèves y représentent *Guzman*, tragédie latine du père Ridelle, entremêlée des entrées du *Ballet du Temps*.

#### **Lun 9 août 1666**

#### **Mar 10 août 1666**

- *Le Favori* et *Le Médecin malgré lui*. R : 465 l.

#### **Mer 11 août 1666**

#### **Jeu 12 août 1666**

#### **Ven 13 août 1666**

- *Le Favori* et *Le Médecin malgré lui*. R : 299 l.

#### **Sam 14 août 1666**

#### **Dim 15 août 1666**

- **Assomption.** Registre de La Grange : « Néant. »

- En Apostille à sa Lettre à Madame, Robinet rend compte, v. 257-286, de la création du *Médecin malgré lui* :

Les amateurs de la santé  
 Sauront que dans cette cité  
 Un médecin vient de paraître  
 Qui d'Hippocrate est le grand maître.  
 On peut guérir en le voyant,  
 En l'écoutant, bref, en riant.  
 Il n'est nuls maux en la nature  
 Dont il ne fasse ainsi la cure.  
 Je vous cautionne du moins,

Et j'en produirais des témoins,  
 Je le proteste, infini nombre,  
 Que le chagrin, tout le plus sombre  
 Et dans le cœur plus retranché,  
 En est à l'instant déniché.  
 Il avait guéri ma migraine,  
 Et la traîtresse, l'inhumaine,  
 Par stratagème m'a repris.  
 Mais en reprenant de son ris  
 Encore une petite dose,  
 Je ne crois vraiment pas qu'elle ose  
 Se reposer dans mon cerveau.  
 Or, ce médecin tout nouveau  
 Et de vertu si singulière  
 Est le propre Monsieur Molière,  
 Qui fait, sans aucun contredit,  
 Tout ce que ci-dessus j'ai dit,  
 Dans son *Médecin fait par force*,  
 Qui pour rire chacun amorce ;  
 Et tels médecins valent bien  
 Par ma foi ceux... je ne dis rien.

### **Lun 16 août 1666**

• *Journal d'Ormesson* [II, 517] : « Fête de Saint-Roch. Tout le peuple fêta, nonobstant le retranchement de cette fête. »

### **Mar 17 août 1666**

• *Le Favori* et *Le Médecin malgré lui*. R : 139 l.

÷ C'est la 26<sup>e</sup> et dernière fois que la troupe joue la tragi-comédie de Mlle Desjardins.

• Le matin, Monsieur et Madame sont arrivés à Paris. Madame part visiter sa mère la reine d'Angleterre à Colombe ; Monsieur n'ira que le lendemain.

• Ce jour-là, par lettres signées Charlot, privilège est donné au sieur du (sic) Vigan (sans indication de ses qualités), de faire imprimer *L'Oraison funèbre de Monseigneur le prince de Conti prononcée le 5 juin 1666 au Grand Couvent des Carmélites par Monseigneur l'évêque de Comenge* (sic, pour Comminges).

÷ Le sieur du Vigan cèdera son droit de privilège à l'imprimeur Antoine Vitré, qui fera paraître le livre sans indication d'achèvement d'imprimer dans les semaines qui suivent.

### **Mer 18 août 1666**

• Selon la *Gazette* du 20, « Leurs Majestés [partent] pour aller au château de Vincennes, passer le reste de la belle saison ».

### **Jeu 19 août 1666**

• La cour s'installe à Vincennes, où elle restera jusqu'au 9 octobre.

### **Ven 20 août 1666**

• Fête de saint Bernard.

• *Les Fâcheux* et *Le Médecin malgré lui*. R : 521 l.

÷ Il semble que le retour de la cour dans un lieu plus proche de Paris fasse remonter les recettes ; à moins que ce ne soit la reprise des *Fâcheux*.

• Le même jour, peut-être, l'Hôtel de Bourgogne crée *Le Jaloux invisible*, comédie en trois actes de Brécourt.

÷ Je déduis cette date de ce qu'écrit Robinet en Apostille à sa Lettre à Madame datée du 22, v. 269-286 :

Je veux vous sémondre à la noce,  
 À l'Hôtel [de Bourgogne] et non chez Mandoce ;  
 Vous n'y mangerez que du riz,  
 Mais il n'est point de mets au prix.  
 On vous y donne pour entrée  
 Une pièce qui fort récréée,  
 Savoir *L'Invisible Jaloux*,

Où l'on rit ainsi que des fous.  
 Par magie (et daignez m'en croire,  
 Mille fois plus blanche que noire),  
 On voit là de drôles de cas ;  
 Mais plutôt ne m'en croyez pas,  
 Non, non, allez-y voir vous-même,  
 Vous aurez un plaisir extrême.  
 Comme au feu tout chacun y court  
 Pour admirer le sieur Brécourt,  
 Auteur de tout ce beau comique  
 Qui fait faire au chagrin la nique.

÷ La pièce de Brécourt sera publiée le 22 novembre par le libraire Nicolas Pépingué.

• Ce même jour également, le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [294, note 1] que la reine Marie-Thérèse est tombée ; comme elle est enceinte, on a eu quelque inquiétude ; elle garde le lit, mais ce ne sera rien.

### **Sam 21 août 1666**

• Louis XIV vient rendre visite au Palais-Royal à son frère, Monsieur, « qui était indisposé d'une fièvre, dont il est présentement guéri » [La Gazette du 28] ; il en repartira le lendemain soir ou le surlendemain matin.

÷ Dans sa lettre du 20 à la reine de Pologne (voir ci-dessus), le duc d'Enghien parle d'un accès de fièvre qui a duré 12 heures.

### **Dim 22 août 1666**

• *Les Fâcheux* et *Le Médecin malgré lui*. R : 755 l.

### **Lun 23 août 1666**

• Ce jour-là est achevé d'imprimer, sur les presses de Nicolas Pépingué (le même qui a imprimé les *Observations sur [...] le Festin de Pierre* au printemps 1665), un essai intitulé *Dissertation sur la condamnation des théâtres* (de l'abbé d'Aubignac).

÷ L'extrait du privilège porte :

Par grâce et privilège du roi donné à Paris le quinze janvier 1656, signé Céberet, il est permis A. (sic, pour à ou au) S.A.D.M.E.D.C.A.E.P.O.D.S.M. [Au Sieur Abbé De Meimac<sup>14</sup> Et D'Aubignac, Conseiller, Aumônier et Prédicateur Ordinaire De Sa Majesté] de faire imprimer, vendre et débiter par tel imprimeur ou libraire qu'il avisera bon être, un livre intitulé *Dissertation sur la condamnation des théâtres*, pendant le temps de cinq ans, à commencer du jour que ledit livre sera achevé d'imprimer : Et défenses sont faites à tous imprimeurs, libraires et autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de l'imprimer, faire imprimer, vendre et débiter, à peine de quinze cents livres d'amende, confiscation des exemplaires, et de tous dépens, dommages et intérêts, comme il est plus amplement porté par lesdites lettres.

Et ledit S.A.D. a cédé et transporté le droit de son privilège du livre intitulé *Les Conseils d'Ariste à Célimène sur les moyens de conserver sa réputation* à N. PEPINGUE, imprimeur et marchand libraire à Paris, pour en jouir le temps porté par icelui.

*Achevé d'imprimer pour la première fois le 23 août 1666.*

Registré sur le livre de la communauté des libraires et imprimeurs le vingt-cinquième janvier mil six cent cinquante six, suivant l'arrêt du Parlement du neuvième jour d'avril mil six cent cinquante trois. Signé BALLARD, syndic.

Et aussi registré au greffe des Requêtes de l'Hôtel du Roi, le vingt-quatrième jour de juillet mil six cent soixante trois.

÷ Le choix de Nicolas Pépingué, chez qui l'abbé d'Aubignac n'a jamais rien publié, et qui a fait paraître seize mois plus tôt les *Observations sur une comédie de Molière intitulée Le Festin de Pierre*, est-il indifférent ?

÷ La composition et la disposition des pièces liminaires est exactement la même que celle des *Conseils d'Ariste à Célimène* achevés d'imprimer le 1<sup>er</sup> mars précédent.

÷ Le livre s'ouvre sur un Avis au lecteur :

14. Dans le diocèse de Limoges ; l'abbé de Lévis-Ventadour la lui a cédée au cours de l'année 1665 (Ch.-L. Livet, *Précieux et précieuses*, Paris, 1859, p. 203). Les bulles lui en ont été expédiées par le pape Alexandre VII le 26 février 1665. À noter qu'à la date où lui a été accordé le privilège, d'Aubignac n'était pas abbé de Meimac...

Je donne au public ce discours qui sort des mêmes ténèbres où les *Conseils d'Ariste* ont été longtemps retenus. Et je n'en dirai point l'auteur, que par des caractères qui ne seront pas plus faciles à déchiffrer que ceux dont je me suis déjà servi. Mais le bon accueil que ce premier ouvrage a reçu de toutes les personnes d'honneur et d'esprit me persuade que celui-ci ne sera pas mal venu. Ce n'est pas qu'ils se ressemblent, mais j'estime qu'ils sont comme deux sœurs, dont l'une est blanche et l'autre est brune, et qui n'ont rien de commun que certains traits presque imperceptibles qu'elles doivent à la mère qui les a mises au monde. Ils sont nés par deux aventures bien différentes : le premier par une nécessité de bienséance qui ne permettait à l'auteur de rien refuser aux honnêtes désirs d'une des plus belles et des plus vertueuses dames de notre siècle, et l'autre par une nécessité de raison qui l'obligeait d'expliquer ses sentiments sur cette matière à l'un des plus illustres et des plus vénérables magistrats du royaume. Si le premier est d'un style partout élevé avec beaucoup d'élégance et de justesse, le dernier a beaucoup d'endroits qui feront reconnaître qu'il vient de la même origine ; et si le dernier est rempli d'une doctrine curieuse et de difficile recherche, on se peut souvenir que le premier a toujours eu quelques principes savants et singuliers pour le fondement des plus agréables choses qu'il contient. Enfin, si on les sépare, ils ont tous deux leurs beautés et leurs forces, et si vous les joignez ensemble, on y trouvera tout ce que l'on peut souhaiter de grand et de poli, de docte et de galant, et les recherches de l'antiquité y sont accompagnées des agréments de la mode. Je ne sais pas si l'on croira qu'un même génie leur a donné l'être, et comment il est possible qu'une imagination aussi vive et aussi étendue qu'il était convenable de l'avoir pour faire le premier, ait pu s'abandonner à l'opiniâtreté du travail et de la lecture qui se sont trouvés nécessaires pour le second. Mais quand un homme d'étude a joint la science du beau monde aux veilles du cabinet, on ne doit point s'étonner qu'il mêle, quand il lui plaît, les Grâces aux Muses, et qu'il imprime partout le caractère des diverses choses dont il a rempli son esprit.

÷ Qui est ce magistrat à qui d'Aubignac se sentait obligé d'expliquer ses sentiments sur la condamnation du théâtre ? Les qualificatifs semblent désigner Guillaume de Lamoignon, Premier président du Parlement de Paris et membre éminent de la défunte Compagnie du Saint-Sacrement.

÷ On peut lire, dans le douzième et dernier chapitre, p. 236 et suivantes :

De toutes ces recherches de l'antiquité il sera vrai de conclure que la tragédie et la comédie n'ont rien de leur nature qui puisse les exposer à la censure des lois et des gens de bien ; ce sont des ouvrages des plus difficiles, je l'avoue, mais des plus ingénieux et des plus agréables. Ceux de l'antiquité sont encore vénérables parmi nous et dignes d'occuper les plus beaux esprits ; les plus sévères en font les innocents plaisirs de leurs études. Les poètes ont souvent mis sur le théâtre des sujets graves tirés de toutes sortes d'histoires, et même de nos Écritures saintes et des persécutions de nos martyrs ; elles font encore aujourd'hui, comme autrefois, l'exercice de la jeunesse studieuse, et les Maîtres des Sciences qui tiennent la plus belle école de doctrine et de piété [*ndfr* : les Jésuites] ne feignent point de composer une infinité de ces poèmes et d'en donner publiquement le récit par le ministère de leurs disciples les plus modestes et les plus illustres.

Si donc il est arrivé que le libertinage des acteurs ait donné quelque peine à la pudeur des âmes chrétiennes, il ne faut en cela qu'imiter les empereurs, qui n'ont jamais rien prononcé contre ces représentations et qui se sont contentés d'en réformer l'abus et d'imposer des peines rigoureuses contre ceux qui, par leurs désordres, corrompaient l'excellence de cette poésie et la beauté de sa représentation ; il en faut chasser le vice, qui se doit faire haïr partout, et conserver un art qui peut plaire.

Les femmes avaient accoutumé d'assister aux combats de la lutte, mais Auguste ne voulut pas souffrir qu'on exposât à leurs yeux des hommes tout nus, qui pouvaient offenser les sages et flatter la débauche des autres, et remit au lendemain matin le combat des athlètes, avec défense aux femmes de venir au théâtre devant onze heures ; c'est ainsi qu'il en faut user pour les poèmes dramatiques, je veux dire en éloigner tout ce qui peut offenser les oreilles chastes et l'honnêteté de la vie.

Saint Chrysostome fit abolir les Jeux Maiuma comme un spectacle de superstition et d'impudence, et lorsqu'ils furent rétablis par les empereurs Arcadius et Honorius, pour rendre ce contentement à leurs provinces, ils défendirent expressément d'y mêler aucune chose malhonnête et contraire à la pudeur et aux bonnes mœurs.

Il est certain qu'autrefois les comédies étaient représentées dans les églises, et durant plusieurs années on n'y trouva rien à redire ; mais lorsque les ecclésiastiques entreprirent d'y paraître avec des masques et diverses bouffonneries indignes de la sainteté des lieux, Innocent III condamna ce désordre sans condamner ces représentations, ni même chasser ces jeux de théâtre hors des églises. Et Boniface VIII défend l'art infâme des bouffons, jongleurs et gueulards,

c'est-à-dire, selon la glose, l'art des histrions et diseurs de mots de gueule, et les prive du privilège de cléricature s'ils y persévèrent durant une année.

Voilà certes ce qu'il faut faire, mais c'est aux sages politiques d'en trouver les moyens ; je n'entreprendrai pas ici de leur donner conseil, et je dirai seulement que si l'on peut mettre le théâtre à ce point d'innocence et d'honnêteté, il n'aura plus de contradicteurs.

Quand on renouvela ce divertissement dans l'Europe, il commença par des satires aigres et mordantes, qui tirèrent bientôt après elles le libertinage, et cela fut corrigé par les Histoires saintes que l'on y fit représenter ; et les personnes de piété en prenaient tant de soin que l'on forma cette Confrérie de la Passion, qui possède encore l'Hôtel de Bourgogne, où l'on représentait des Histoires saintes, et où maintenant on en représente encore de toutes sortes. Mais comme ils furent corrompus par la licence des poètes et par la mauvaise conduite des acteurs, les rois jetèrent l'infamie sur ceux qui montaient sur le théâtre, où l'on avait porté tant de dissolution. Mais Monsieur le Cardinal de Richelieu, qui faisait toutes ses actions avec un grand discernement du bien et du mal, remit en crédit les comédies et les tragédies, en n'y laissant rien de ce qui les avait exposées justement à l'indignation des personnes d'honneur et à la peine des lois. Il y a cinquante ans qu'une honnête femme n'osait aller au théâtre, ou bien il fallait qu'il y fût voilée et tout à fait invisible, et ce plaisir était comme réservé aux débauchées qui se donnaient la liberté de les regarder à visage découvert. Mais aujourd'hui les femmes d'honneur et de qualité s'y trouvent en foule avec toute liberté, au lieu que celles dont le désordre a signalé la vie et le nom n'osent plus y paraître que sous le masque et dans un déguisement qui les condamne.

Il est certain néanmoins que depuis quelques années notre théâtre se laisse retomber peu à peu dans sa vieille corruption, et que les farces impudentes et les comédies libertines, où l'on mêle bien des choses contraires au sentiment de la piété et aux bonnes mœurs, ranimeront bientôt la justice de nos rois et y rappelleront la honte et les châtimens ; et j'estime que tous les honnêtes gens ont intérêt de s'opposer à ce désordre renaissant qui met en péril et qui sans doute ruinera le plus ordinaire et le plus beau des divertissements publics ; car l'opinion des doctes chrétiens est que la représentation des poèmes dramatiques ne peut être condamnée quand elle innocente, quand elle est honnête.

Je ne prétends point ici néanmoins traiter les questions qui pourraient naître de ce discours, et dont il est plus facile de s'instruire que des curiosités enveloppées des ténèbres du vieux temps. Je me contente d'avoir expliqué ce qui s'est fait parmi les anciens et ce que nous avons fait ensuite des pensées raisonnables qu'ils ont eues, ou en réformant ce qu'ils avaient mal introduit. Et pour ne pas abandonner entièrement cette dernière pensée favorable à la représentation des poèmes dramatiques, je l'appuierai seulement du témoignage de saint Thomas, qui, par sa profession, par la sainteté de sa vie et par l'excellence de sa doctrine, est reconnu partout pour l'Ange de l'École et pour le plus célèbre de tous nos docteurs. Il propose comme une grande difficulté, dans l'instruction qu'il nous donne touchant la modestie, *Que les histrions semblent pécher contre cette vertu par l'excès du divertissement [...] qu'un certain acteur de son temps lui serait quelque jour égal en la possession de la gloire du ciel.*

Et pour réponse à cette objection, cet illustre théologien dit, *Que le divertissement est nécessaire à l'entretien de la vie humaine [...] ils le donnent à des bouffons qui ne s'emploient qu'à des divertissements illicites, parce que c'est entretenir et favoriser leur péché.*

Je veux bien qu'en cet endroit saint Thomas parle des histrions au sens des derniers siècles, et qu'il comprenne sous ce nom les acteurs des poèmes dramatiques ; car si l'on n'entendait par ce terme que les mimes et les farceurs, son autorité serait encore plus avantageuse aux autres, que l'on ne pourrait pas condamner contre la résolution de ce grand théologien, qui serait favorable à ceux-là mêmes que les Grecs méprisaient, que les Romains tenaient infâmes, et que jamais on ne leur doit comparer.

÷ C'est sans doute peu de temps après cette publication (si l'on en croit une note de bas de page qui renvoie à la *Dissertation*), et en tout cas avant la création du *Tartuffe* en février 1669, que l'abbé d'Aubignac songera à enrichir sa *Pratique du théâtre* (parue en 1657) d'un nouveau chapitre, resté inédit, consacré au « discours de piété », chapitre dans lequel il évoquera *Tartuffe* et *Le Festin de Pierre*<sup>vii</sup> :

Je ne dis pas seulement qu'une pièce entière qui serait contre la mauvaise dévotion serait mal reçue, mais je prétends qu'un seul vers, une seule parole qui mêlerait quelque pensée de religion dans la comédie blesserait l'imagination des spectateurs, leur fera froncer le sourcil et leur donnera quelque dégoût. Nous en avons vu l'expérience en des poèmes que l'on a depuis peu représentés, et nous le savons encore par la lecture d'un autre [*Tartuffe*], fait avec beaucoup d'art et d'esprit contre la mauvaise dévotion ; celui-là même que l'on avait fait voir au public [*Le Festin de Pierre*], où l'on avait dépeint le caractère d'un impie châtié sévèrement par un coup

de foudre, a donné beaucoup de peine aux gens de bien et n'a pas fort contenté les autres ; on avait en quelque façon imité le Salmonée foudroyé. Les Anciens avaient coutume de faire paraître sur leur théâtre toute leur divinité fabuleuse en toute manière et comme des exemples de toute sorte de crimes, et pour cela n'était-il pas étrange que tous les discours concernant leur religion fussent bien reçus ; mais, parmi nous, quand les acteurs [= personnages] agiront ou parleront contre les sentiments qu'un homme pieux doit avoir, il n'y a point de supplice contre les acteurs impies qui soit capable de réparer ces mauvaises impressions qu'ils auront faites dans l'esprit des spectateurs.

Les pièces de cette qualité peuvent être lues avec plaisir, et même avec fruit, mais elles ne peuvent être jouées publiquement sans produire tous les mauvais effets dont nous avons parlé, parce que celui qui lit entre dans les sentiments de l'auteur et ne voit rien alentour de lui qui porte sa pensée à la profanation des choses saintes : il n'est point au théâtre, il est dans son cabinet ; il n'entend point d'histrions qui récitent ces choses pour la nécessité de leur métier, et dont peut-être la croyance n'est pas moins déguisée que leur personne ; le livre lui parle sincèrement et sans déguisement, comme les autres écrits de piété ; il n'est point environné de railleurs qui parlent contre le respect qu'ils doivent à ce qu'ils entendent ; il est seul, et personne ne contredit les mouvements que cette lecture imprime en son cœur. Mais d'exposer ces choses aux yeux et au jugement du public, je ne vois pas qu'on le doive faire et que jamais elles puissent avoir quelque favorable succès. Voilà mon avis sur ce sujet, et l'expérience le confirmera comme elle me l'a donné.

÷ En 1671, le père Joseph de Voisin, aumônier de Conti, fera paraître une *Défense du Traité de Monseigneur le prince de Conti touchant la comédie et les spectacles, ou La Réfutation d'un livre intitulé Dissertation sur la condamnation des théâtres* (achevé d'imprimer le 8 avril 1671). Ce titre et les termes de l'approbation donnée par les docteurs Charles Patu et Léonard Chapelas donnent à penser que la *Dissertation* de l'abbé d'Aubignac est une critique du *Traité* du prince de Conti, qui pourtant ne sera publié que quatre mois plus tard (voir au 18 décembre 1666) par les soins du même Joseph de Voisin.

÷ Dans la préface de l'ouvrage du père de Voisin, on pourra lire :

Il est arrivé, par une étrange rencontre, qu'au même temps que le *Traité de la comédie et des spectacles* composé par Monseigneur le prince de Conti fut imprimé, l'on publia une *Dissertation sur la condamnation des théâtres*, dont les sentiments sont entièrement opposés à la tradition de l'Église, que Son Altesse avait fidèlement représentée dans son *Traité*. Encore que cette *Dissertation* soit très méprisante en elle-même, et qu'elle soit désapprouvée généralement de toutes les personnes de savoir et de piété, néanmoins comme elle favorise l'inclination déréglée de ceux qui n'aiment que les plaisirs des sens, et qui, sans se mettre en peine d'examiner si ce qu'ils lisent est solide et véritable, s'attachent à ce qui leur paraît agréable et qui flatte leur humeur, on a jugé qu'il était nécessaire de réfuter les erreurs de cette *Dissertation*, et j'y ai été engagé par une obligation presque indispensable, puisqu'ayant donné au public le *Traité* de feu Mgr le prince de Conti, par l'ordre exprès qu'il m'en avait donné quelques mois avant son décès, il était de mon devoir d'en entreprendre la défense après sa mort, contre les illusions de cet écrit.

÷ Peut-être faut-il comprendre qu'en cette fin de l'été 1666, le *Traité* du prince de Conti est en cours d'impression.

### **Mar 24 août 1666**

- Fête de saint Barthélemy.
- *Les Fâcheux* et *Le Médecin malgré lui*. R : 1002 l.  
÷ Quelle recette !

### **Mer 25 août 1666**

- Fête de saint Louis.

### **Jeu 26 août 1666**

- Monsieur et Madame retournent à Vincennes.
- *Journal d'Ormesson*, II, p. 468 :  
Ce jeudi 26 août, le roi fit une revue des troupes de sa maison dans le bois de Vincennes. Ma femme y fut avec Mme de Nogent. Il n'y eut jamais rien de si brave ni de si magnifique en habits. Tout le monde en murmure ; car les troupes sont obligées de faire ces dépenses inutiles à leurs frais.

÷ La *Gazette* du 28 rend compte également, mais plus sobrement que d'ordinaire, de cette revue.

- Le même jour, dans sa *Muse de la cour* à Mgr le Dauphin, Subligny rend compte à son tour, v. 91-106, du *Médecin malgré lui* :

Pour changer de propos, dites-moi, s'il vous plaît,  
Si le temps vous permet de voir la comédie.  
*Le Médecin par force* étant beau comme il l'est,  
Il faut qu'il vous en prenne envie.  
Rien au monde n'est si plaisant,  
Ni si propre à vous faire rire,  
Et je vous jure qu'à présent  
Que je songe à vous en écrire,  
Le souvenir fait, sans le voir,  
Que j'en ris de tout mon pouvoir.  
Molière, dit-on, ne l'appelle  
Qu'une petite bagatelle ;  
Mais cette bagatelle est d'un esprit si fin  
Que, s'il faut que je vous le die,  
L'estime qu'on en fait est une maladie  
Qui fait que dans Paris tout court au *Médecin*.

#### **Ven 27 août 1666**

- *Les Fâcheux* et *Le Médecin malgré lui*. R : 537 l.

#### **Sam 28 août 1666**

- Fête de saint Augustin.

- Le sieur Rey, ambassadeur extraordinaire de Pologne, prend congé du roi et de la reine à Vincennes.

#### **Dim 29 août 1666**

- *Les Fâcheux* et *Le Médecin malgré lui*. R : 849 l.

#### **Lun 30 août 1666**

#### **Mar 31 août 1666**

- *Les Fâcheux* et *Le Médecin malgré lui*. R : 498 l.

#### **Mer 1 septembre 1666**

#### **Jeu 2 septembre 1666**

- Louis XIV rend visite à sa tante, la reine d'Angleterre, à Colombes.

#### **Ven 3 septembre 1666**

- *Le Misanthrope* et *Le Médecin malgré lui*. R : 973 l.

#### **Sam 4 septembre 1666**

#### **Dim 5 septembre 1666**

- 28<sup>e</sup> anniversaire de Louis XIV.

- Registre de La Grange : « Idem » = *Le Misanthrope* et *Le Médecin malgré lui*. R : 913 l.

#### **Lun 6 septembre 1666**

#### **Mar 7 septembre 1666**

- Registre de La Grange : « Idem » = *Le Misanthrope* et *Le Médecin malgré lui*. R : 558 l.

#### **Mer 8 septembre 1666**

- Fête de la Nativité de Notre-Dame.

#### **Jeu 9 septembre 1666**

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 11,

le régiment royal fit l'exercice dans le parc de Vincennes, en présence du roi et de toute la cour ; ensuite de quoi, les compagnies retournèrent dans leur camp, dans la plaine voisine, où étaient dressées plusieurs tentes. Mgr le Dauphin y vint sur le soir, à la promenade, accompagné de la maréchale de La Mothe, et ce beau prince, qu'on ne pouvait assez admirer, y trouva une magnifique collation, que lui avait fait préparer le marquis Dangeau, qui n'oublie rien pour tenir ce régiment, dont il est maître de camp, au meilleur ordre qu'on le puisse souhaiter.

- Ce même jour, le président de Périgny, lecteur du roi, est choisi pour être précepteur du Dauphin.
- Ce même jour également, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 610] :  
M. Defita, procureur du Roi aux requêtes de l'Hôtel, et qui était naguère à Lyon, a été reçu lieutenant criminel à la place de M. Tardieu, qui fut si misérablement assassiné l'année passée dans sa maison. M. le lieutenant civil est ici fort malade, comme aussi M. de Noailles, premier capitaine des gardes.

### **Ven 10 septembre 1666**

- 28<sup>e</sup> anniversaire de la reine Marie-Thérèse.
- Registre de La Grange : « Idem » = *Le Misanthrope* et *Le Médecin malgré lui*. R : 646 l.
- Même jour : mort du lieutenant civil Dreux d'Aubray, empoisonné par sa fille, la marquise de Brinvilliers. Voir la *Gazette* du 18, p. 972.
- Selon la *Gazette* du 18,  
le même jour et les deux suivants, le régiment du roi continua de faire l'exercice dans le parc de Vincennes, avec toute l'adresse et le bel ordre imaginables, par la bonne discipline dans laquelle le marquis Dangeau, qui en est maître de camp, prend le soin d'entretenir cette milice.
- Le même jour, le duc d'Enghien écrit de Chantilly à la reine de Pologne [297] :  
M. l'ambassadeur [Rey] part d'ici aujourd'hui pour se mettre en chemin pour s'en retourner en Pologne. Il y est d'avant-hier, et nous avons tâché de le bien recevoir. Nous lui fîmes hier courre un cerf, et il eut le soir un ballet et une comédie. [...] Il doit être fort content de la manière dont il a été traité en France, et il l'a été beaucoup mieux que tous les autres ambassadeurs.

### **Sam 11 septembre 1666**

- Dans la nuit du 11 au 12, un incendie se déclare dans la maison d'un boulanger de Londres ; en cinq jours et cinq nuits, la ville sera aux trois-quarts anéantie. La *Gazette* en rend compte à Paris dans son numéro du 2 octobre [p. 1016-1017].

### **Dim 12 septembre 1666**

- Registre de La Grange : « Idem » = *Le Misanthrope* et *Le Médecin malgré lui*. R : 866 l.

### **Lun 13 septembre 1666**

#### **Mar 14 septembre 1666**

- Registre de La Grange : « Idem et *Mariane* ». R : 325 l.  
÷ La logique voudrait que cette abréviation se lise : *Le Misanthrope* et *La Mariane* ; mais il est peu probable que la troupe ait joué deux pièces en cinq actes et en vers au cours d'une même représentation. On peut donc supposer qu'il s'agit de *La Mariane* suivie du *Médecin malgré lui* ; ce sera d'ailleurs le même couple de pièces qui sera joué les 25 et 27 février 1667.

#### **Mer 15 septembre 1666**

- Procès verbal de saisie des livres de contrebande sur les sieurs Gui et Charles Patin, docteurs en médecine de la faculté de Paris [BNF, Z THOISY- 326 < Fol. 278 >, reproduit dans Félix Larrieu, *Gui Patin, sa vie, son œuvre, sa thérapeutique*, Bourges, 1889, p. 124-125] :

L'an 1666 et le 15<sup>e</sup> jour de septembre, environ les 8 heures du soir, ce requérant Denis Thierry et Frédéric Léonard, marchands libraires à Paris et adjoints de la Communauté ; Nous, Jean de La Vaigne, commissaire et examinateur au Châtelet, sommes transportés en la maison de la Douane, sise rue Saint-Martin, où étant

lesdits requérants adjoints, nous ont dit que présentement ils viennent d'avoir avis que dans ladite maison de la Douane, on y a déchargé plusieurs livres défendus ; c'est pourquoi ils nous requièrent à leur requête de saisir et arrêter lesdits livres, même interroger ceux qui s'en trouveront saisis, et à l'effet du présent et à leur requête, ont élu domicile en la maison dudit Thierry, sise en rue Saint-Jacques.

Et étant nous, commissaire susdit, entré, y avons trouvé sur une table dudit bureau et dans deux emballages dé cousus, les livres qui ensuivent :

Premièrement, soixante-treize Restitution des grands, non reliés ;  
 Item, dix-huit, Lettres provinciales ;  
 Item, 24 Journaux des savants ;  
 Item, 12 Relation de la cour de Rome<sup>15</sup> ;  
 Item, 12 Histoire des amours de Henri IV<sup>16</sup> ;  
 Item, 1 Œuvres de Corneille en 25 vol. ;  
 Item, 1 Œuvre de Quinault, 4 vol. ;  
 Item, 80 Rabelais<sup>17</sup>, sans relier (sic), 2 vol. in-douze ;  
 Item, 12 Mémorial de l'Évêque de Paraguay<sup>18</sup>, non reliés ;  
 Item, 100 Rome pleurante [ou les Entretiens du Tibre et de Rome, Leyde, 1666], en blanc ;  
 Item, 8 Roman comique de Scarron, en 2 vol. en blanc ;  
 Item, 68 Relation et voyage en Espagne<sup>19</sup>, en blanc ;  
 Item, 1 Œuvre de La Chambre en 5 vol., reliés.  
 Item, 20 Intérêts et maximes des Princes et des États souverains [de Gatien Sandras De Courtilz, Cologne, Elzévier, 1666], reliés.  
 Item, 12 Rabelais en 2 vol. reliés.

Ce fait, sur ce que lesdits Thierry et Léonard ont eu avis qu'aucuns de ceux qui ont conduit lesdits livres ont été aux lieux latrines qui sont dans la cour de ladite maison. Ils nous ont requis d'y faire regarder, pour voir s'ils n'y avaient point jeté aucuns livres, et y ayant été jeté du papier allumé, s'est trouvé sur la matière desdits lieux, des commencements d'un livre en taille douce.

Et à l'instant, ledit sieur Gui Patin, docteur en la Faculté de Médecine à Paris, nous a dit qu'il s'est allé promener ce jourd'hui de relevée dans un carrosse au lieu du Bourget, avec son fils, sa brue, le sieur Le Blond et le sieur Roynette, où étant, on leur a présenté des livres que l'on savait bien qui étaient dans une maison audit Bourget ; et que revenant dudit Bourget dans ledit carrosse, ils ont été arrêtés et amenés dans le bureau de ladite douane, et que, quant aux feuilles qui sont dans lesdits lieux, il demeure d'accord que c'est lui qui les y a jetées, que ce sont des commencements ou titres de *l'Histoire amoureuse des Gaules*, au nombre d'environ 50, lesquels il y a jetés, ayant eu peur que ce fût quelque chose de suspect, et a signé.

Ce fait, avons enquis ledit sieur Patin qui a reçu lesdits livres.

A dit que c'est son fils qui les a reçus et qui avait eu avis que lesdits livres étaient dans la maison du Bourget, dans une balle qui a été dé faite dans ladite maison, et a derechef signé.

Comme aussi s'est trouvé en possession de Jacques Le Blond, demeurant à la rue Saint-Denis, à la Table de Plomb, un tome relié en veau, intitulé le Théâtre de Corneille, où est au bas de la page Suivant la copie imprimée à Paris ; lequel livre ledit sieur Le Blond dit qu'il y a plus de deux mois qu'il a acheté à Rouen.

Comme pareillement avons trouvé Jacques Romaville, dit La Fleur, cocher du nommé Champagne, loueur de carrosses, demeurant rue Betisy, lequel a dit avoir

15. *Relation de la conduite présente de la cour de France, adressée à un cardinal à Rome, par un seigneur romain de la suite de Son Éminence monseigneur le cardinal Flavio Chigi, légat du Saint-Siège vers le roi très-chrétien. Traduite d'italien en français.* Cologne, J. Neelson, ou Fribourg, Simon Le France, 1666. Première édition, à Leyde, chez Antoine du Val, 1665.

16. *Histoire des amours du grand Alexandre (Henri IV). Écrite par la princesse de Conty.* À Cologne, chez Pierre Marteau, 1666.

17. *Œuvres de M. François Rabelais, docteur en médecine... augmentées de la vie de l'auteur & de quelques remarques sur sa vie & sur l'histoire : avec l'explication de tous les mots difficiles,* Amsterdam, Elzevier, 1666.

18. *Mémorial présenté au roy d'Espagne [par le P. Juan de San Diego Villalon] pour la deffense de la réputation, de la dignité et de la personne de l'illustrissime... Don Bernardino de Cardenas, évesque de Paraguay, dans les Indes... contre les religieux de la Compagnie de Jésus, et pour répondre aux mémoriaux présentés à sa dite Majesté par le P. Julien de Pedraça, procureur général des Jésuites dans les Indes. Traduit fidèlement sur l'imprimé espagnol, s.l., 1662.*

19. *Voyage d'Espagne, contenant entre plusieurs particularitez de ce royaume trois discours politiques sur les affaires du Protecteur d'Angleterre, la (sic) reine de Suède et du duc de Lorraine, revu, corrigé et augmenté sur le M.S. / [de F. Van Aerssen Van Sommelsdyck]. Avec une Relation de l'estat et gouvernement de cette monarchie / [par A. de Brunel] et une Relation particulière de Madrid / [par R.-A. de Bonnacase], à Cologne, chez Pierre Marteau, 1666.*

mené ledit sieur Patin, son fils et autres, au village du Bourget, où ils ont pris lesdits livres, et a déclaré ne savoir écrire ni signer.

Pareillement avons trouvé Étienne Roynette, médecin, demeurant rue Saint-Jacques, chez un mercier nommé Constant en chambre garnie, au-dessus des Jésuites, lequel a dit qu'après avoir dîné avec ledit sieur Patin père, icelui sieur Patin lui aurait demandé d'aller promener dans un carrosse, et qu'ils ont été audit lieu du Bourget dans un cabaret, où ledit sieur Patin fils a mis ès mains dudit Roynette les livres ci-dessus spécifiés, qu'il a aidé à mettre dedans ledit carrosse, et a signé.

Et ayant fait entrer dans ladite maison des gens des basses œuvres, ils ont tiré des lieux plusieurs commencements en taille douce, où est imprimé *Histoire amoureuse des Gaules*, la plus grande partie plein d'ordure, dont nous en avons serré six entiers, que ledit sieur Patin a dit être les mêmes qu'il a jetés, lesquels nous avons paraphés, requérant lesdits adjoints, et a ledit sieur Patin derechef signé.

Ce fait fait, nous avons, ce requérant lesdits sieurs Thierry et Léonard, adjoints, fait saisir par Alexandre Moreau les susdits livres écrits, qui sont demeurés en la garde de Jean Deu, contrôleur et visiteur du Bureau, qui s'en est chargé, et a signé avec lesdits sieurs Thierry et Léonard.

÷ Les deux libraires qui portent plainte sont deux des quatre qui, avec Louis Billaine et Claude Barbin, viennent d'éditer et rééditeront les *Satires* de Boileau.

### **Jeu 16 septembre 1666**

- La fresque de la coupole du Val-de-Grâce, œuvre de Pierre Mignard, est découverte au public.

### **Ven 17 septembre 1666**

- Sertorius et « idem » [= *Le Médecin malgré lui*]. R : 288 l.

### **Sam 18 septembre 1666**

- Ce jour-là, suivant la *Gazette* du 25 [996],

les gardes du corps, gendarmes, mousquetaires et cheveau-légers du roi, les dauphins, cheveau-légers et gendarmes de Monsieur, tous en un état merveilleux avec leurs commandants en tête, firent l'exercice dans le parc de Vincennes, ainsi que plusieurs compagnies du régiment des gardes françaises et suisses l'ont aussi fait les jours suivants.

### **Dim 19 septembre 1666**

- Sertorius et *Le Médecin malgré lui*. R : 354 l.

- De ce jour est daté le privilège (non signé d'un secrétaire du Roi) accordé pour dix ans « au sieur de Vigan, gouverneur des pages de feu Monseigneur le Prince de Conti » pour l'impression du « livre intitulé *Les Devoirs des Grands*, de Monseigneur le prince de Conti, avec le *Testament*, de mondit Seigneur, trouvé après son décès ».

÷ Ledit sieur de Vigan cèdera son privilège à Denis Thierry et Claude Barbin, qui le feront enregistrer le lendemain 20 septembre.

÷ Le livre sera mis en vente, sans date d'achèvement d'imprimer, sans doute dans les semaines qui suivent, avec plusieurs approbations, dont la première est signée de Gilbert (de Choiseul du Plessis-Praslin), évêque de Comminges (qui, le 5 juin précédent, a prononcé l'oraison funèbre du Prince lors du service solennel fait au Grand Couvent des Carmélites sur l'ordre de la duchesse de Longueville, sœur du défunt) :

La vénération que tous les gens de vertu ont eue pour feu Monseigneur le prince de Conti pendant sa vie, et qu'ils conservent encore après sa mort, doit servir d'une approbation générale à ce livre intitulé *Les Devoirs des Grands*, puisqu'il ne contient que les règles que ce grand prince s'était prescrites pour sa conduite et qu'il a pratiquées avec une fidélité presque incroyable [voir ci-dessous la fin de l'*Avis au lecteur de l'édition de 1667*]. Nous souhaitons de tout notre cœur qu'il plaise à Dieu d'inspirer à tous les grands la pureté de cette morale et d'en graver l'amour dans leurs cœurs, puisqu'ils sont les causes universelles qui influent (sic) le bien dans leurs inférieurs, qui d'ordinaire s'étudient à être tels que ceux dont ils dépendent.

÷ La seconde approbation, datée du 1<sup>er</sup> septembre, est donnée par les docteurs de Sorbonne De Breda, Boileau, Ribeyran<sup>20</sup>, Mallet de Gravelle et Drubec, et la troisième, datée du 3 septembre, par [Charles-Maurice] Le Tellier, « docteur en théologie de la

20. Simon de Ribeyran deviendra archevêque de Comminges.

Faculté de Paris de la maison et société de la Sorbonne, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et grand maître de la chapelle du Roi ».

÷ L'ouvrage connaît de nombreuses rééditions. Voir celle de Jean Dubu.

÷ Le livre s'ouvre sur un Avis au lecteur qui précise :

Comme il n'y avait presque personne qui ne sût que feu Monseigneur le prince de Conti avait composé ce traité DES DEVOIRS DES GRANDS, un si grand nom avait donné envie à tout le monde de le lire ; mais quelque louable que fût cette curiosité, on ne saurait désavouer que le zèle de celui qui l'a fait imprimer la première fois n'ait été indiscret. Il devait considérer que c'était manquer, non seulement au respect, mais encore à la justice qui était due à la mémoire de cet illustre prince et à ses augustes héritiers, que de disposer sans leur permission d'un bien si précieux et qui leur appartenait si légitimement. Il n'avait pas même examiné si la copie qu'il avait donnée à l'imprimeur était fidèle, ni pris garde à des fautes très grossières qui s'y étaient glissées.

Madame la princesse de Conti, qui n'est pas moins unie à ce grand prince après sa mort, par la charité qui ne meurt jamais, qu'elle l'a été par l'amour conjugal pendant sa vie, n'a pu souffrir que cet ouvrage parût défiguré et indigne du nom de son auteur. Elle n'a pas voulu aussi que le public fût privé du fruit que pouvait produire une lecture si sainte, de sorte qu'en même temps qu'elle a ordonné, ce semble, la suppression de cet excellent ouvrage, elle l'a voulu faire revivre en faisant mettre entre les mains de l'imprimeur l'original qu'elle en avait, afin qu'il pût être publié dans toute sa pureté.

Monseigneur le prince de Conti, qui n'avait écrit que pour son instruction particulière et pour sa propre perfection, ne s'était pas soucié d'abord de traduire les passages de l'Écriture et des Pères dont il s'était servi ; mais comme on en a recouvré depuis un exemplaire avec la traduction, on a cru qu'il serait plus agréable et plus utile de mettre ces passages en notre langue et de les citer en latin à la marge.

On a trouvé aussi à propos d'ôter un Éloge qui avait été mis à la fin de ce traité dans la première édition. On en ignore l'auteur, et l'on doit sans doute louer sa bonne intention, mais non pas ses expressions, car les basses et honteuses flatteries dont il avait rempli ce discours allaient même jusqu'à l'impiété, si l'on en eût expliqué les termes à la lettre et selon leur sens naturel.

Toute la France, toute l'Europe et presque toute la Chrétienté ont non seulement connu, mais admiré le mérite de ce grand prince, qui avait ajouté aux avantages de son auguste naissance, à sa valeur, à sa grandeur, à la beauté et à la justesse de son esprit, une très grande piété et toutes les vertus d'un prince vraiment chrétien, qu'il pratiquait avec une fidélité incroyable ; de sorte que le lecteur ne verra dans cet écrit que les règles saintes sur lesquelles il avait formé sa conduite.

÷ Dans une lettre adressée (sans date) au cours de cette année 1666 à Mme de Sablé, Mme de Longueville écrit [Victor Cousin, *La Marquise de Sablé*, Paris, 1854, p. 414<sup>21</sup>] :

J'ai ouï dire que M. le marquis de Sourdis veut faire imprimer l'écrit que mon pauvre frère avait fait du Devoir des grands. On dit même qu'il y a fait une préface. Je vous conjure de le prier de ma part de ne le point faire imprimer, parce que j'ai mille autres ouvrages de mon frère que je veux faire imprimer ensemble, ce qui sera, comme vous voyez, beaucoup mieux. Je vous supplie donc, au nom de Dieu, qu'il ne le fasse point, car cela déconcerterait tout le plan que je fais pour cette impression, qui sera une fort belle chose. Il n'y faut pas perdre de temps, car il a la mine de se dépêcher.

÷ *Les Devoirs des Grands* sont suivis (nouvelle page de titre, mais pagination continue) du *Testament de Monseigneur le prince de Conti*, daté du 18 mai 1664, qui s'ouvre un avis non titré et non signé :

Toutes les personnes de vertu qui ont vu le testament de Monseigneur le prince de Conti l'ont trouvé si plein de piété que l'on a cru qu'il était de l'intérêt public de l'exposer aux yeux de tout le monde, afin que non seulement les Grands, mais encore les particuliers, pussent profiter d'un si illustre exemple. L'emploi qu'il veut que l'on fasse de ses biens après sa mort, comme il avait fait pendant sa vie pour le dédommagement des peuples qui avaient souffert la violence de la guerre civile, est une preuve si solide de l'attachement et de la fidélité inviolable que tous les sujets du Roi sont obligés d'avoir au service de Sa Majesté, qu'il y aurait une espèce de prévarication à supprimer cette pièce ; de sorte qu'encore qu'en la rendant publique on laisse à la postérité des marques de la faute de ce grand prince, la pénitence continuelle et très sévère qu'il en a fait dix ans avant sa mort, et cette dernière satisfaction qu'il a ordonnée par son Testament, la réparent si pleinement qu'il est difficile de juger si la France eût été plus édifiée d'une vie de trente-sept ans continuée uniment dans l'innocence, qu'elle ne le doit être du courage et de la force que ce prince a fait paraître dans son humiliation volontaire.

21. Elle ne figure pas dans les éditions suivantes.

**Lun 20 septembre 1666****Mar 21 septembre 1666**

- 26<sup>e</sup> anniversaire de Monsieur.

- *Sertorius* et *Le Médecin malgré lui*. R : 343 l.

- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet :

Nous avons ici un nouveau lieutenant criminel, qui est Monsieur Defita. Il fait bonne et brève justice, et, dit-on, avec grande sévérité : hier, à quatre heures du soir, il fit pendre à la rue Saint-Antoine une servante larronnesse, et, deux heures après, deux autres femmes, qui avaient servi de faux témoins et qui avaient été prises travesties en hommes.

**Mer 22 septembre 1666****Jeu 23 septembre 1666****Ven 24 septembre 1666**

- *Les Visionnaires* et *Le Médecin malgré lui*. R : 185 l.

**Sam 25 septembre 1666****Dim 26 septembre 1666**

- *Les Visionnaires* et *Le Médecin malgré lui*. R : 474 l.  
 ÷ C'est la 20<sup>e</sup> et dernière fois que la troupe joue la pièce de Desmarets de Saint-Sorlin depuis Pâques 1659.

**Lun 27 septembre 1666****Mar 28 septembre 1666**

- *Le menteur* et *Le Médecin malgré lui*. R : 192 l.

**Mer 29 septembre 1666**

- Fête de saint Michel, jour chômé.

**Jeu 30 septembre 1666****Ven 1 octobre 1666**

- Saint Rémy. Jour de la rentrée des classes.

- *Le Dépit amoureux* et *Le Médecin malgré lui*. R : 280 l.

- Ce jour-là : mort du comte de Séry, fils du duc de Saint-Aignan.

÷ La *Gazette* du 9 rapportera :

Le 1<sup>er</sup> de ce mois, François de Beauvilliers, comte de Séry, fils aîné du duc de Saint-Aignan, mourut en cette ville, après quarante jours de maladie, en sa 26<sup>e</sup> année et avec une résignation merveilleuse. Il était maître de camp du régiment d'Auvergne, et, depuis 9 ans, reçu en survivance de la charge de Premier gentilhomme de la chambre ; et avait donné des preuves de son courage en diverses occasions, particulièrement en qualité de volontaire dans l'armée de l'Empereur en 1663, et l'année suivante dans celle de Sa Majesté en Hongrie, où il eut un cheval tué sous lui au combat de Quermen, et reçut une mousquetade au bras en celui de Saint-Gothard ; dans lesquelles occasions il était avec le chevalier de Saint-Aignan, son frère, lequel y fut tué en se signalant par une valeur toute singulière. Le 3 son corps fut porté en l'église des Capucins de la rue Saint-Honoré, pour y demeurer en dépôt, jusqu'à ce qu'on le transporte à Saint-Aignan en la sépulture de ses ancêtres.

- Le même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 616] :

M. le lieutenant criminel [Defita] travaille ici à faire justice par de très fréquentes exécutions, à pendre et à rompre des voleurs et des faux-monnayeurs. Depuis huit jours il a fait aussi mettre en prison force garces tirées de divers endroits de Paris et surtout des Marais du Temple, qui est un lieu devenu désert au prix de ce qu'il était

autrefois, par le mauvais temps auquel Dieu nous a réservés et par les taxes que la chambre de justice a mises sur les partisans et leurs héritiers.

### **Sam 2 octobre 1666**

- Mlle de La Vallière met au monde une petite fille qui, prénommée Anne-Marie (de Bourbon), sera légitimée en mars 1667, et sera connue sous le nom de Mlle de Blois.

- Louis XIV écrit au duc de Saint-Aignan, au sujet de la mort de son fils [*Ceuvres de Louis XIV*, éd. Grimoard, t. V, p. 386] :

Je viens d'apprendre, avec le regret que vous pouvez juger, la mort du comte de Séry, et, pour me la rendre encore plus sensible, tous les sujets que j'avais de l'aimer et de l'estimer se présentent à mon esprit en ce moment. Si vous prenez autant d'intérêt à ma consolation que je prends de part à votre douleur, faites un effort sur vous-même pour recevoir ce coup avec une fermeté digne de vous. Je sais que, dans une si grande affliction, les biens ne sont pas capables de toucher un cœur comme le vôtre ; mais aussi, je le crois trop tendre aux marques de ma bienveillance pour ne pas sentir quelque soulagement de ce que je donne au fils qui vous reste (qu'on m'a dit vouloir être d'épée) toutes les charges de son aîné.

### **Dim 3 octobre 1666**

- *Le Dépôt amoureux* et *Le Médecin malgré lui*. R : 533 l.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 9,

le roi, accompagné de Monsieur et de grand nombre de seigneurs, passant en cette ville [Paris] pour aller à Versailles, entra en la maison de la Manufacture des points de France, en la rue Quincampoix, et Sa Majesté témoigna beaucoup de satisfaction de la quantité de ces ouvrages, qui surpassent en beauté ceux des pays étrangers, et de voir tous ses sujets rendus capables de faire subsister leurs familles, tant par cette manufacture que par celles qui sont établies en divers autres lieux par les soins du sieur Colbert, qui procure ainsi à cet État, entre tant d'autres beaux avantages, celui de n'avoir plus besoin de rien emprunter de ses voisins.

### **Lun 4 octobre 1666**

### **Mar 5 octobre 1666**

- *Le Dépôt amoureux* et *Le Médecin malgré lui*. R : 258 l.

### **Mer 6 octobre 1666**

### **Jeu 7 octobre 1666**

### **Ven 8 octobre 1666**

- *Le Dépôt amoureux* et « Médecins » [= *L'Amour médecin*]. R : 283 l.

- Ce jour-là, Molière obtient un privilège, signé Guittonneau, pour l'impression du *Médecin malgré lui*, privilège que Jean Ribou fera enregistrer le 21 décembre suivant. La pièce sera achevée d'imprimer le 24 décembre.

÷ Voir Registre de librairie, BNF, ms. fr. 21945, f° 56v°.

- Ce jour-là également, Antoine Baudeau de Somaize, qui n'avait rien publié en France depuis son *Grand Dictionnaire historique des précieuses*, en 1661, obtient un privilège royal, signé Coupeau, pour l'impression d'un livre intitulé *Le Secret d'être toujours belle*.

÷ Le livre sera mis en vente dans les semaines ou les mois qui suivent, par Claude Barbin et Louis Billaine, sans achevé d'imprimer, mais avec la date de 1666 au titre.

÷ Le nom de « Somaize » n'apparaît que dans l'extrait du privilège.

÷ L'épître dédicatoire, signée D.S., est adressée « à Mademoiselle de Colbert ». Sur les rapports de Somaize avec les Colbert, voir au 9 mars 1660.

÷ Elle est suivie d'un Avis au lecteur non signé :

Quelque aversion que j'aie pour les préfaces et pour les avis au lecteur, il faut pourtant que je m'en serve pour lui dire qu'il ne s'imagine pas que je traite le Secret d'être toujours belle en médecin et que je donne des remèdes pour le visage. Ce n'a jamais été ni ma profession ni mon dessein ; je cherche seulement, par une satire agréable, de faire voir ce qui rend souvent les belles insupportables, et, leur découvrant leurs défauts, je tâche de les persuader de faire leur possible pour les corriger. Que si je n'ai pas laissé aller ma plume au gré de mon esprit, et si j'ai évité de parler ouvertement de leurs vices, ce n'est pas peut-être qu'il ne m'eût été facile

de le faire et que même mon inclination ne m'y portât assez ; mais je n'ai pas voulu blesser un sexe pour lequel il faut toujours avoir de la civilité ; et même, sa docilité m'a fait croire qu'une image agréable de la vertu lui plairait davantage que ne ferait une plus austère ; et comme la beauté est la chose du monde dont ce sexe est le plus amoureux, j'ai voulu le prendre par où il est sensible et lui donner un crayon d'une beauté qui ne périt jamais. La question est de savoir si j'ai réussi. Le lecteur en sera le juge et je lui en laisse toute la liberté, comme je la voudrais pour moi-même s'il s'agissait de l'ouvrage d'un autre, n'étant pas de ceux qui veulent que l'on lise ce qu'ils font et ne peuvent souffrir que ceux qui achètent leurs œuvres pestent à leur gré contre eux. Je ne veux pas priver le lecteur de cette satisfaction, et je l'assure que je me pique si peu de ce que je fais que je le verrai condamner sans chagrin et approuver sans beaucoup de joie, pourvu que, jugeant de l'ouvrage, il ait la bonté de ne pas juger de l'auteur.

- Ce même jour encore, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 616-617] :

J'ai fort bonne opinion du livre que vous avez sous la presse, *Index librorum prohibitorum et expurgatorum*, en deux tomes in-folio ; c'est un ouvrage bien curieux. Des livres de droit, je n'en ai que faire ; mais pour ceux qui regardent votre religion, je les aime ; car il y a à savoir, principalement quand ils sont du mérite de ceux de M. Daillé. Tous ces bons livres-là tiennent bien leur place dans une bibliothèque ; un honnête homme a toujours bonne grâce d'apprendre la vérité et de *se détromper et même délivrer de la bigoterie du siècle, et de se garantir des impostures, des fraudes et de la cabale des cafards*.

### **Sam 9 octobre 1666**

### **Dim 10 octobre 1666**

- *Le Dépit amoureux* et *L'Amour médecin*. R : 361 l.

### **Lun 11 octobre 1666**

### **Mar 12 octobre 1666**

- *Le Cocu imaginaire* et *L'Amour médecin*. R : 211 l.

### **Mer 13 octobre 1666**

### **Jeu 14 octobre 1666**

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 23, Sa Majesté visita la verrerie royale du faubourg Saint-Antoine, où elle vit travailler avec beaucoup de satisfaction le sieur de La Grange, qui en est le maître, et d'autres gentilhommes, à quantité de vases des plus rares. Puis elle entra au cabinet où sont les pièces curieuses, dont elle choisit grand nombre pour son château de Versailles.

### **Ven 15 octobre 1666**

- Fête de sainte Thérèse.
- Registre de La Grange : « On a repris la comédie du *Misanthrope*. » R : 428 l. Part : 24 l. 15 s.
  - ÷ Cette mention remplace une autre que La Grange a barrée : « Première représentation du... »
- *Journal d'Ormesson* [II, p. 476] :
 

Le 15 octobre, le roi a quitté le bois de Vincennes pour aller à Saint-Germain<sup>22</sup>. L'on m'a dit que M. le comte et Mme la comtesse de Soissons étaient revenus à la cour ; que le roi les avait mandés pour donner du chagrin à Madame, dont il était mal content. L'on parle de quelques intrigues nouvelles sur le sujet de Madame avec le chevalier de Lorraine ; que le comte de Gramont a dit beaucoup de choses ; que Madame lui a ôté son logement, et que le roi lui en a donné un au Louvre. Je ne sais si l'on m'a dit vrai.

### **Sam 16 octobre 1666**

22. La *Gazette* du 16 indique que le roi a déjeuné ce jour-là à Versailles et la reine aux Carmélites de la rue du Boulois, « où elle était venue faire ses dévotions à cause de la fête de Saint-Thérèse, étant accompagnée de Monsieur et Madame, qui sont demeurés au Palais-Royal ».

**Dim 17 octobre 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 428 l. Part : 24 l. 15 s.  
 ÷ La similitude des chiffres entre ce jour et l'avant-veille ne peut être l'effet du hasard. La Grange fait une erreur en recopiant ses fiches...

**Lun 18 octobre 1666****Mar 19 octobre 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 281 l.
- Ce jour-là, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 619] :  
 On commence ici à exécuter la police préméditée sur les revendeuses, receleuses, ravaudeuses et savetiers qui occupent des lieux qui incommode le passage public ; on veut voir les rues de Paris fort nettes. Le roi a dit qu'il veut faire de Paris ce qu'Auguste fit de Rome, *Lateritiam reperi, marmoream relinquo*. On viendra ensuite aux bouchers, boulangers, cabaretiers et autres. Après la Saint-Martin, on publiera au Parlement l'abréviation des procès, dont se sentiront les greffiers, les procureurs, les avocats et même les conseillers, mais surtout ceux de la grand'chambre.  
 On s'en va aussi donner ordre pour les voleurs de nuit, en quoi on imitera, à ce qu'on dit, la police de votre ville de Lyon. On parle aussi de *lustranda universa civitate*, de visiter toutes les maisons, d'en chasser toutes sortes de vagabonds et gens inutiles, et même le nombre superflu des garçons barbiers, chirurgiens, apothicaires. Plût à Dieu que cela réussît pour le bien du public, en y comprenant tant de charlatans se disant la plupart et le plus souvent médecins de Montpellier, qui néanmoins ne sont le plus souvent que des ignorants empiriques, chimistes effrontés, moines défroqués...

**Mer 20 octobre 1666**

- *Journal d'Ormesson* [II, p. 476] :  
 L'on m'a dit que Madame est au lit de chagrin, sous prétexte qu'elle est tombée ; et qu'elle a dit qu'elle était fille de roi, et que, si on la maltraitait, elle avait un frère roi qui la vengerait ; et que Mme la Comtesse [de Soissons] faisait fort la cour à Mlle de La Vallière.

**Jeu 21 octobre 1666**

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 23, le Roi, accompagné de Monsieur [qui est arrivé le 18 avec Madame à Saint-Germain], vint en la plaine de Colombes voir faire l'exercice des troupes de sa maison.  
 ÷ La *Gazette* achèvera son numéro sur ces lignes [1116] :  
 Leurs Majestés sont toujours en parfaite santé à Saint-Germain-en-Laye, où, entre autres divertissements, elles commencèrent, le 21 de ce mois, de reprendre celui de la comédie, par la Troupe royale.  
 ÷ C'est-à-dire exactement neuf mois après la mort d'Anne d'Autriche.  
 ÷ Rien n'indique quelle pièce les Grands comédiens jouent ce jour-là.

**Ven 22 octobre 1666**

- *Les Fâcheux* et *L'Amour médecin*. R : 360 l.

**Sam 23 octobre 1666****Dim 24 octobre 1666**

- Registre de La Grange : « Idem et Idem » [= *Les Fâcheux* et *L'Amour médecin*]. R : 637 l.

**Lun 25 octobre 1666****Mar 26 octobre 1666**

- Registre de La Grange : « Idem et Idem » [= *Les Fâcheux* et *L'Amour médecin*]. R : 248 l.
- Le même jour : contrat de mariage entre Esprit de Rémond, comte de Modène, demeurant rue Saint-Claude au Marais du Temple, et Madeleine Lhermite, fille de Jean-Baptiste Lhermite de Soliers et de Marie Courtin de La Dehors, demeurant également rue Saint-Claude.
- Ce même jour, Gui Patin écrit à André Falconet [III, 623] :

On ne parle ici que de taxes, d'impôts et de réformation. Les pauvres gens se consolent de ce que le pain n'est pas fort cher. Les bons compagnons se réjouissent que le vin est excellent cette année ; mais toutes les autres denrées sont dans une grande cherté ; peut-être qu'enfin le bon temps reviendra.

Et en attendant il faut que je vous dise le retranchement de dix-sept fêtes, que M. notre archevêque a médité de faire par une ordonnance expresse en tout son archevêché pour l'année prochaine et les autres qui suivront. [...] Il me semble que cela est fort raisonnable, car le petit peuple et les artisans abusent de ces fêtes et ne font que se débaucher en jouant à la boule et allant au cabaret, au lieu de prier Dieu et aller au sermon, à la messe de paroisse, à vêpres et au salut. Ne direz-vous point que je suis bien savant en matière ecclésiastique ?

### **Mer 27 octobre 1666**

#### **Jeu 28 octobre 1666**

- *Le Médecin malgré lui*. R : 501 l.

÷ Le jeudi n'est pas un jour ordinaire de représentation.

- Le prince de Condé écrit à la reine de Pologne [307-308] :

Le roi a fait revenir le comte et la comtesse de Soissons [Olympe Mancini], qu'il avait chassés, comme je me donnai l'honneur de le mander à Votre Majesté il y a environ un an et demi. Cela a fait raisonner bien du monde ; les uns disent que c'est pour donner une petite mortification à Madame, qui ne les aime pas et qui paraît n'être pas si bien avec le roi qu'elle était auparavant ; les autres y cherchent d'autres raisons ; mais je crois que personne ne sait au vrai la véritable. [...]

*On a recommencé les bals et les comédies*, et il y aura beaucoup de divertissements cet hiver. Madame a fait une fausse couche ; elle ne s'est pas pourtant blessée. La reine se porte fort bien de sa grossesse, et il est incertain si elle retournera à Paris dans son septième, qui sera dans quinze jours, où si elle attendra dans son neuvième, qui sera aux Rois.

÷ « On a recommencé les bals et les comédies » : cette phrase n'a de sens que si elle s'applique à la vie de la cour. Et en effet, on peut lire sous la plume de Robinet dans sa Lettre à Madame du 31, v. 101-126 :

On rapporte que notre cour  
Commence, en son nouveau séjour,  
De reprendre la comédie,  
Dont sa juste mélancolie  
La sevrerait depuis neuf bons mois  
Pour ce que sait bien tout François.  
Jeudi, donc, la Troupe royale  
Y fit fonction théâtrale,  
Jouant devant les Majestés,  
Avec de nouvelles beautés,  
*Camma*, l'une des doctes veilles  
De l'un des deux fameux Corneilles,  
Et tous ceux du célèbre corps,  
À l'envi faisant leurs efforts,  
Dans cette nouvelle ouverture  
Ravirent la cour, je vous jure.  
À son tour, la Troupe du Roi,  
Qu'on voit en un si bel arroi,  
Ira, par mainte gaye pièce,  
Remplir cette cour de liesse,  
Et Molière, le dieu du Ris,  
Qui conjure les noirs esprits  
Nourriciers du chagrin funeste,  
En dénichera tout le reste  
Par un geste, par un regard  
Et par le moindre mot gaillard.

÷ Je ne trouve, dans les semaines qui suivent, aucune référence à une visite de la Troupe du Roi à la cour.

### **Ven 29 octobre 1666**

- *Le Médecin malgré lui*. R : 187 l.

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 6 novembre, la reine d'Angleterre vint ici [à Saint-Germain] voir Leurs Majestés, et Madame, qui était indisposée. Le même jour, il y eut bal en l'appartement de cette princesse, où

se trouvèrent Leurs dites Majestés, avec toute la cour, et le jour suivant ce divertissement fut continué au Château neuf.

- Le lendemain, Gui Patin écrira à André Falconet [III, 623-624] :  
Un voleur qui tuait et massacrait dans la forêt de Saint-Germain, habillé en capucin, fut hier rompu tout vif et brûlé, par sentence de M. le lieutenant criminel. [...]  
On travaille diligemment à nettoyer les rues de Paris, qui ne furent jamais si belles. On parle aussi d'établir un grand ordre contre les filous et voleurs de nuit pour l'hiver prochain. Pour la suppression des fêtes, on la tient pour certain au nombre de dix-huit. On ne néglige rien au pavillon du Louvre pour en avancer le bâtiment ; on dit qu'il y a 2 000 maçons et 600 menuisiers. Ce n'est pourtant point encore là le temple de Salomon, où les rabbins disent qu'il y avait tous les jours plus de 20 000 ouvriers...
- Ce jour-là, à l'instigation de Claude Hourlier, bailli du Palais, François Mauger, libraire « au 4<sup>e</sup> pilier de la Grand' salle du Palais, au Grand Cyrus », porte plainte contre Sébastien Camuset Picart, commissaire examinateur au Châtelet. Voir le factum de ce dernier.  
÷ Sur les rapports du commissaire Picart et de Mauger, voir les *Mémoires* de Bussy-Rabutin, p. 452, et au 1<sup>er</sup> octobre 1663.

### **Sam 30 octobre 1666**

- Sur la vie de la cour, voir à la veille.

### **Dim 31 octobre 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 422 l.

### **Lun 1 novembre 1666**

- Toussaint. 5<sup>e</sup> anniversaire du Dauphin.

### **Mar 2 novembre 1666**

- Fête des Trépassés.

- *Le Misanthrope*. R : 273 l.

### **Mer 3 novembre 1666**

- Fête de saint Hubert.

- *Le Misanthrope*. R : 347 l.

÷ Le mercredi n'est pas un jour ordinaire de représentation.

### **Jeu 4 novembre 1666**

### **Ven 5 novembre 1666**

- La Grange ne note rien à cette date. Relâche inexplicé.

- Ce jour-là, le roi et la reine rendent visite à Madame au Palais-Royal ; dans sa Lettre à Madame du 7, Robinet écrira, v. 33-56 :

J'ai su qu'en votre propre chambre,  
Qui ne sent rien que musc et qu'ambre,  
Le concours fut beau, vendredi,  
À dix heures après midi ;  
Que nos deux têtes couronnées,  
De tant de gloire environnées,  
Y traînèrent toute la cour,  
Et qu'à l'éclat d'un nouveau jour  
Que maints grands lustres allumèrent  
Et que les miroirs redoublèrent,  
Il se fit force galants pas  
Par quelques objets pleins d'appas,  
Qui savent, dans la belle danse,  
Observer très bien la cadence.  
Mais j'ignore de ces beautés  
Tant les noms que les qualités,  
Avec les autres circonstances  
Et ravissantes dépendances

De ce riant et pompeux bal,  
 Ce qui fait (de quoi je veux mal  
 À mon relateur peu fidèle)  
 Qu'ici je ne bats que d'une aile  
 Et que je tire le rideau  
 Assurément sur le plus beau.

- Le duc d'Enghien écrit de Paris à la reine de Pologne [309] :  
 On avait fort espéré que la cour reviendrait ici à la fin de ce mois, et c'était une grande joie pour tout le monde, mais on sera à Saint-Germain jusques au commencement du mois de janvier. Le roi aime bien mieux ce séjour-là que celui de Paris, et la reine aime mieux aussi être à la campagne.  
 Il y a quelque temps que le roi ne paraissait pas être fort content de Madame ; mais il eut une fort grande conversation avec elle il y a trois jours ; je pense qu'ils s'éclaircirent des sujets qu'ils avaient de se plaindre, et depuis cela il l'a bien mieux traitée et il la voit bien plus souvent.  
 On veut dire à la cour qu'il songe un peu à Mme de Montespan, et, pour dire la vérité, elle le mériterait bien, car on ne peut avoir plus d'esprit ni plus de beauté qu'elle en a. Mais je n'ai pourtant rien remarqué là-dessus.
- Ce même jour, mort à 70 ans du comte Henri-Auguste Loménie de Brienne.
- Ce même jour également, est achevé d'imprimer, pour le compte de Claude Barbin, Guillaume de Luyne, Louis Billaine, Thomas Jolly et Denis Thierry, *Le Roman bourgeois, ouvrage comique*.  
 ÷ Le privilège, daté du 13 mars 1666 et signé Chassebras, a été accordé pour cinq ans « à l'auteur du livre intitulé *Le Roman bourgeois* », lequel « a permis à Claude Barbin d'imprimer, vendre et débiter ledit livre suivant l'accord qui a été fait entre eux ».  
 ÷ Le nom de l'auteur, l'académicien Antoine de Furetière, n'apparaît nulle part dans le livre.

### **Sam 6 novembre 1666**

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 13, il y eut bal dans la grande antichambre du Château neuf [de Saint-Germain], qui fut commencé par le roi avec Mlle d'Alençon, et continué par les seigneurs de la cour avec les dames, lesquelles y parurent dans un éclat merveilleux ; la reine qui, grâce à Dieu, se porte très bien de sa grossesse, ayant aussi été présente à cet agréable divertissement.
- Ce même jour, le libraire Pierre Promé obtient un privilège pour l'impression du *Traité de la comédie et des spectacles* du prince de Conti. Ce privilège, auquel il associe son collègue Louis Billaine, sera enregistré le 23 novembre ; le livre paraîtra le 18 décembre.

### **Dim 7 novembre 1666**

- *Le menteur* et *Le Médecin malgré lui*. R : 529 l.
- Suite de la *Gazette* de la veille :  
 Le lendemain, Leurs Majestés continuèrent de prendre celui [le divertissement] de la *comédie française* et d'un petit ballet qui en faisait les entractes ; où se trouva pareillement Madame, à présent guérie d'une indisposition qui l'avait obligée à garder la chambre.  
 ÷ Cette comédie-ballet est donnée soit par l'Hôtel de Bourgogne, soit par le Marais.  
 ÷ Et pourquoi pas *Le Misanthrope* ?

### **Lun 8 novembre 1666**

#### **Mar 9 novembre 1666**

- Registre de La Grange : « Idem et idem » [= *Le menteur* et *Le Médecin malgré lui*.] R : 235 l.  
 ÷ C'est la 23<sup>e</sup> et dernière fois que la Troupe joue *Le menteur* depuis le 12 mai 1659.

#### **Mer 10 novembre 1666**

#### **Jeu 11 novembre 1666**

- Fête de la saint Martin.

- *L'École des maris* et *Le Médecin malgré lui*. R : 587 l.  
÷ Le jeudi n'est pas un jour ordinaire de représentation.

### **Ven 12 novembre 1666**

- *Sertorius*. R : 126 l.

- Ce même jour, le duc d'Enghien écrit de Paris à la reine de Pologne [311] :  
Tous les courtisans sont à Saint-Germain, fort fâchés d'y être, et, *quoiqu'il y ait des bals et des comédies*, on ne laisse pas de s'y ennuyer assez. Il court un bruit ici depuis deux jours que la cour y doit revenir devers la fin de ce mois ; mais ce n'est qu'un bruit de ville que je ne crois pas encore. Il y a trois jours que je suis ici et je n'ai vu personne qui soit revenu de Saint-Germain depuis moi. La comtesse de Soissons se raccommode peu à peu avec le roi, et il va quelquefois chez elle...  
÷ Qui donc donne la comédie à Saint-Germain en ce mois de novembre ? La Troupe royale ? Les Italiens ? Les Espagnols ?

### **Sam 13 novembre 1666**

- Dans sa Lettre à Madame du jour, Robinet écrit, v. 187-194 :  
D'icelle [la cour] il faut qu'un mot je die :  
Ce mot est que la comédie,  
Le bal et les concerts charmants  
Sont ses chers divertissements,  
Sans parler de la bonne chère  
Qui pour elle est chose ordinaire...
- La *Gazette* du jour s'achève sur ces lignes :  
Cette semaine, on a publié une ordonnance de notre archevêque [Hardouin de Péréfixe] touchant les fêtes qui doivent être observées dans son diocèse, plusieurs en ayant été retranchées pour donner aux artisans la liberté de vaquer à leur emploi, et leur ôter l'occasion de tomber dans l'oisiveté, la source principale du dérèglement du menu peuple.
- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 20 [1187-1188],  
les religieux députés de l'ordre de la Trinité et Rédemption des Captifs, dit des Mathurins, et que le père Mercier, général de cet ordre, avaient envoyés en Barbarie, arrivèrent en cette ville [Paris] avec 52 esclaves, des 60 par eux rachetés à Tunis et Alger, et, s'étant rendus l'après-dîner en l'église de Saint-Martin-des-Champs, où les religieux de leur couvent de la rue Saint-Jacques les allèrent prendre, ils marchèrent processionnellement jusqu'en celle de leur dit couvent, aux fanfares des trompettes, plusieurs enfants, richement parés en anges, et dont l'un portait un guidon de taffetas blanc aux armes de l'ordre, conduisant ces captifs avec des chaînes d'or, suivis de ces députés, tous des palmes à la main. À leur arrivée, le premier de ces enfants harangua en latin le général, qui attendait la compagnie sur le marchepied de l'autel et répondit dans la même langue. Ensuite de quoi, tous lui présentèrent leurs esclaves délivrés, qui lui baisèrent le bas de l'habit et reçurent sa bénédiction, pendant le *Te Deum* chanté par la musique. Puis le père Jean Damascène, récollet, fit une très docte prédication.

### **Dim 14 novembre 1666**

- *L'École des maris* et *Le Médecin malgré lui*. R : 546 l.
- Suite de la *Gazette* de la veille :  
Le lendemain, on alla en pareil ordre en l'église Saint-Eustache, à l'entrée de laquelle ils furent reçus par le curé à la tête de ses ecclésiastiques ; et, la messe ayant été solennellement chantée [...] et la prédication faite [...] avec beaucoup de satisfaction de l'auditoire, la procession retourna en l'église des Mathurins. Les captifs y furent traités en la place des religieux au réfectoire, et le père général y servit les 4 plus anciens, ainsi que les religieux (et quelques personnes séculières à leur imitation) servirent les autres, comme ils avaient fait le soir précédent et firent encore le lendemain. Ce jour-là, ces esclaves se confessèrent et communierent ; puis, ayant reçu dudit père général l'attestation de leur rachat, avec quelques effets de sa libéralité et sa bénédiction, ils partirent pour retourner chez eux.

### **Lun 15 novembre 1666**

**Mar 16 novembre 1666**

- Registre de La Grange [rajouté après-coup entre le dimanche 14 et le vendredi 19] : « Néant ».

**Mer 17 novembre 1666****Jeu 18 novembre 1666**

- Dans sa *Muse de la cour* (adressée À Mgr le Dauphin), Subligny annonce, v. 69-84, le *Ballet des Muses*, qui sera dansé en décembre et janvier à Saint-Germain :

Quelqu'un de Saint-Germain vient de me rapporter  
 Que l'on vous y prépare un assez doux spectacle,  
 Et, cela supposé, ce n'est pas grand miracle  
 Que vous ne le puissiez quitter.  
 Un ballet se propose, où, dit-on, l'on emploie  
 Trois troupes de comédiens,  
 De Français et d'Italiens,  
 Qui par trois impromptus y mêleront la joie.  
 On y fera des jeux dont l'art vous surprendra,  
 Et, pour le couper court, tout ce que l'on voudra.  
 Mais, quel qu'en soit tout l'artifice,  
 Je gage que, si le sujet  
 Des impromptus et du ballet  
 Ne roule point sur la police  
 (Je veux dire sur ceux qu'elle met en souci),  
 Vous n'y rirez pas tant que nous faisons ici.

**Ven 19 novembre 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 272 l.

- Le duc d'Enghien écrit de Paris à la reine de Pologne [312] :

Il est arrivé une étrange aventure au Louvre ; un bonhomme que l'on appelait M. Brunot y logeait, et il avait soin des médailles du roi, qui sont les plus belles du monde. Un homme se mit en tête, je pense, de les voler, car on ne l'a pu savoir, comme Votre Majesté verra. Cet homme entra donc au Louvre et passa au milieu de tous les ouvriers ; il monta à la chambre de M. Brunot, et là lui donna cinq ou six coups de couteau dans la gorge et le tua. Quelque couvreur, ayant entendu du bruit, alla à la fenêtre de cette chambre par-dessus la couverture ; ce voleur, se voyant découvert, sauta par une autre fenêtre sur le même toit et voulut se sauver par là ; mais les gardes qui étaient en bas lui tirèrent deux ou trois coups et le firent tomber du haut du Louvre en bas, où il se tua tout roide. On n'en a pu savoir davantage. Voilà une aventure bien extraordinaire.

**Sam 20 novembre 1666**

- Ce jour-là, selon la *Gazette* du 27,

Monsieur et Madame vinrent en cette ville, d'où ils retournèrent hier [le 26] à Saint-Germain-en-Laye, ayant laissé M. le duc de Valois beaucoup mieux de son indisposition.

**Dim 21 novembre 1666**

- *Le Misanthrope*. R : 579 l.

- Suite de la *Gazette* de la veille :

Le 21, le roi vint pareillement ici voir Leurs Altesses Royales [Monsieur et Madame] et ce prince, ainsi que fit la reine d'Angleterre le lendemain. Puis Sa Majesté visita la comtesse d'Armagnac, accouchée depuis quelques jours d'un beau prince.

**Lun 22 novembre 1666****Mar 23 novembre 1666**

- *L'École des maris* et *Le Médecin malgré lui*. R : 478 l.

**Mer 24 novembre 1666****Jeu 25 novembre 1666**

- Fête de sainte Catherine, jour chômé.

- *L'École des maris* et *Le Médecin malgré lui*. R : 272 l.  
 ÷ Si l'on en croit la Lettre à Madame de Robinet du 28, la troupe joue *Le Misanthrope* chez Monsieur :  
 Tout d'une traite, je dois dire  
 Que jeudi, pour tant soit peu rire,  
 Puisque le Duc [de Valois] se portait mieux,  
 Notre *Misanthrope* amoureux,  
 Dont Molière est l'auteur habile,  
 Parut dans votre domicile,  
 Où sa troupe, qui nous ravit,  
 Fit miracle, à ce qu'on m'a dit.  
 ÷ La Grange ne signale pas cette visite, qui semble néanmoins tout à fait plausible au vu de la lettre du duc d'Enghien qui suit.
- Le même jour, le libraire Guillaume de Luyne obtient un privilège pour l'impression d'*Attila*, de Pierre Corneille, qui ne sera créé que trois mois et demi plus tard, le 4 mars 1667, au Palais-Royal.

### **Ven 26 novembre 1666**

- Le duc d'Enghien écrit à la reine de Pologne [313] :  
 La cour est si stérile cette année en nouvelles qu'il n'y en a quasiment point à mander à V.M. Je crois que c'est le séjour de Saint-Germain qui en est cause ; quand elle [la cour] est à Paris, le grand monde fournit toujours quelque histoire ; je n'ai point encore vu d'hiver où l'on soit si tranquille que celui-ci.  
 M. de Valois s'est trouvé assez mal depuis quelque temps ; Madame et Monsieur partirent il y a trois jours de Saint-Germain avec une grande alarme. Il se porte mieux présentement, mais il n'est pourtant pas hors de danger.  
 Le roi fait un ballet où il danse avec toutes les dames ; on le dansera la semaine qui vient ; il nous assure fort qu'il reviendra à Paris au commencement du mois de janvier ; tout le monde le souhaite avec grande passion.

### **Sam 27 novembre 1666**

### **Dim 28 novembre 1666**

- *Le Cocu imaginaire* et *Le Médecin malgré lui*. R : 483 l.

### **Lun 29 novembre 1666**

### **Mar 30 novembre 1666**

- Fête de saint André, jour chômé.

- *L'Étourdi*. R : 439 l.

### **Mer 1 décembre 1666**

- Registre de La Grange :  
 Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre, nous sommes partis pour Saint-Germain-en-Laye par ordre du roi. Le lendemain, on commença le *Ballet des Muses*, où la troupe était employée dans une pastorale intitulée [rajout : *Mélicerte*, puis celle de] *Coridon*. Quelque temps après, dans le même *Ballet des Muses*, on y ajouta la comédie du *Sicilien*. La troupe est revenue de Saint-Germain le dimanche 20 février 1667. Nous avons reçu, pour ce voyage et la pension que le roi avait accordée à la troupe. Deux années de ladite pension de douze mille livres, cy 12 000 l., partagées en 12 parts : 998 l. 15 s.  
 ÷ Ce séjour de 80 jours, le plus long de toute l'histoire de la troupe, représente un relâche équivalent à plus de 30 représentations. Le gain est donc de 400 livres au plus par représentation et 33 livres par acteur et par représentation.  
 ÷ Sur le coût du *Ballet des Muses*, voir au 19 janvier 1667.  
 ÷ Il est probable que l'activité des différentes troupes présentes à Saint-Germain durant ces trois mois (deux françaises, un italienne et une espagnole) ne se limitera pas à la participation au *Ballet des Muses* (voir la lettre de Robinet citée au 19 février 1667). On peut imaginer que la Troupe du Roi y a présenté, entre autres, *Le Misanthrope*...
- Ce même jour, est achevé d'imprimer, pour le compte de Claude Cramoisy, « rue Saint-Jacques, proche le collège du Plessis, au Sacrifice d'Abel », un livre intitulé *Les*

*Fondements de la vie spirituelle, tirés du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Composé par I.D.S.F.P. [Jean de Sainte-Foy, Prêtre, soit Jean-Joseph Surin], et une Lettre spirituelle à une dame de qualité, traitant des moyens de conserver l'esprit de pauvreté, au milieu des richesses*<sup>23</sup>.

÷ L'épître est adressée à Son Altesse Sérénissime Madame la Princesse de Conti :

Madame,

Je ne puis mettre cet ouvrage en de meilleures mains que celles de Votre Altesse Sérénissime, et il n'y a personne de qui il puisse attendre plus d'accueil et de protection. Cette bonté que la nature et la grâce vous ont donnée ne vous permettra pas de le regarder avec indifférence, et le zèle que vous avez de voir renaître dans le christianisme la perfection de l'Évangile vous fera lire avec joie l'explication sublime des plus beaux traits et des plus hautes maximes du livre de l'Imitation de Jésus-Christ. Peu de personnes sont capables de bien goûter la sainte doctrine de ce livre, il n'y a que les vrais amants de la Croix qui y trouvent, dans la simplicité du style, une manne cachée propre à nourrir leurs flammes et leurs désirs.

N'est-il pas à déplorer, Madame, que si peu de chrétiens cherchent le royaume de Dieu qui est en eux, et qu'il se rencontre si peu d'âmes dégagées de l'attache aux biens du siècle. Quelle grâce Votre Altesse a-t-elle reçue, parmi les embarras de sa haute qualité, d'avoir trouvé l'entrée de ce royaume intérieur ? N'est-il pas vrai que vous y goûtez infiniment plus de joie et de solide consolation que le monde n'en reçoit au milieu de ses plaisirs, et qu'on ne saurait assez admirer, dans la tranquillité qu'on y possède, comment on peut jouir de tant de délices durant une vie si abondante en misères.

L'auteur de l'ouvrage que je présente à V.A. m'a dit autrefois, dans la pleine ouverture de son cœur, que la lumière qui succéda aux ténèbres dont Dieu l'avait couvert pendant de longues années, le mettait souvent dans une joie si intime et dans une paix si profonde, qu'il lui semblait déjà posséder tous les biens du Paradis, et cette plénitude de consolation rejaillissait sur ceux qu'il entretenait des vérités divines.

J'ai vu, Madame, le grand et très pieux prince que le ciel vous a ôté passer doucement trois heures entières à écouter ce serviteur de Dieu, qui parlait le langage des anges plutôt que celui des hommes, et qui inspirait, par ses paroles toutes de feu, un ardent désir de mépriser tous les plaisirs de la terre, pour participer à ces délices du ciel dont son âme était inondée. J'ai vu cet admirable prince, que la France ne saurait assez regretter, ravi d'un entretien si divin, ne se pouvoir lasser d'en parler avec estime et très soigneux d'en pratiquer les conseils.

Ô que l'aveuglement du siècle est pernicieux ! Il croit que la vertu sévère du christianisme n'a que de l'amertume et des épines en cette vie, qu'elle n'aura de consolation qu'en l'autre, et que l'attente d'une récompense éloignée ne mérite pas qu'on se prive des plaisirs dont on peut jouir dès à présent. Que de gens, Madame, font naufrage à cet écueil, et quittent les routes de la perfection pour rentrer dans la voie des sens ! S'ils regardaient bien V.A., ils se détromperaient sans doute ; cette modeste joie que vous portez sans cesse à l'extérieur leur devrait être une marque sensible de la paix de votre cœur et de la consolation de votre âme, au milieu de vos déplaisirs. J'espère que la lecture de cet ouvrage vous entretiendra dans la jouissance du goût savoureux de ces divines faveurs, et que vous éprouverez que les paroles de notre auteur, tout mort qu'il est, ont encore quelque chose de l'onction céleste qu'il imprimait à celles qui sortaient de sa bouche pendant sa vie.

J'ai joint à ses merveilleux sentiments ceux d'une autre personne bien dégagée du siècle et bien attachée à Dieu : V.A. pourra voir la sainte pratique qu'elle suit dans la dispensation des biens temporels, et je ne doute point que ce discours enflammé ne vous porte à désirer de plus en plus que la croix de Jésus-Christ soit votre partage, et son amour la possession de votre cœur. C'est ce que souhaite à V.A.S., avec la surabondance des divines consolations, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur, V.D.M.

÷ À la suite de l'épître dédicatoire se lit un extrait du privilège, donné au libraire pour sept ans, pour l'impression des *Fondements* (la *Lettre* n'est pas citée), par lettres datées du 23 octobre 1666 et signées Salmon. Pas d'achevé d'imprimer. Suit une approbation signée N. PIGNAY et J.B. BOSSUET, doyen de l'église de Metz :

Nous, soussignés prêtres docteurs en la sacrée faculté de Théologie de Paris, avons lu et examiné le livre intitulé *Les Fondements de la vie spirituelle*, composé par I.D.S.F.P., dans lequel non seulement nous n'avons rien trouvé qui ne soit conforme aux règles de la foi catholique, apostolique et romaine, mais encore nous avons jugé que cet ouvrage est très digne du titre qu'il porte, et qu'il pose en effet très solidement les fondements véritables de l'humilité chrétienne, sur lesquels nous devons bâtir, si nous voulons que notre édifice s'élève et se soutienne. En foi de quoi nous avons signé la présente approbation, à Paris le 4 mars 1667.

23. Édition de 1669 à la bibliothèque Sainte-Geneviève, Delta 58390.

÷ La *Lettre spirituelle* a une page de titre nouvelle, mais sa pagination prolonge celle des *Fondements*. D'un auteur différent, s'il faut en croire l'épître dédicatoire reproduite ci-dessus, elle est sans doute destinée à la princesse de Conti elle-même.

÷ Le même extrait du privilège est donné au recto de la page 467 et dernière. Il est suivi, au bas de la page, d'une approbation plus ancienne que celle qui se lit au début du volume : « J'ai lu une Lettre spirituelle à une Dame, traitant des moyens de conserver l'esprit de pauvreté au milieu des richesses. Fait ce 21 avril 1665 [*ndfr* : le jour même de la mort de Surin]. Signé M. GRANDIN [*ndfr* : membre de la Compagnie du Saint-Sacrement]. »

÷ En 1663, le même libraire avait publié un autre ouvrage du père Surin, le *Catéchisme spirituel, contenant les principaux moyens d'arriver à la perfection*, dédié au prince de Conti en une épître signée du même V.D.M. Le livre avait reçu également l'approbation de Bossuet, formulée dans des termes à peu près semblables, suivi d'une autre (très longue) signée de Henry Marie Boudon.

## Jeu 2 décembre 1666

• La troupe est à Saint-Germain. Le *Ballet des Muses* est dansé pour la première fois.

÷ La *Gazette* du 4 rapportera :

Le 2 du courant fut ici dansé pour la première fois, en présence de la reine, de Monsieur et de toute la cour, le Ballet des Muses, composé de 13 entrées, ce qui s'exécuta avec la magnificence ordinaire dans les divertissements de Leurs Majestés.

Il commence par un dialogue de ces divinités du Parnasse en l'honneur du Roi ; et tous les arts, que l'on voit si bien reflleurir par les soins de ce grand monarque, étant venus les recevoir, se déterminent à faire, en l'honneur de chacune d'elles, une entrée particulière. Dans la première, pour Uranie, on représente les sept planètes. Dans la seconde, pour Melpomène, on fait paraître l'aventure de Pyrame et de Thisbé, désignés par le comte d'Armagnac et le marquis de Mirepoix. La troisième est une pièce comique en faveur de Thalie. La quatrième, pour Euterpe, est composée de bergers et de bergères ; et Sa Majesté, pour s'y délasser en quelque façon de ses travaux continuels pour l'État, y représente l'un de ces pasteurs, accompagné du marquis de Villeroi, ainsi que Madame [y représente] l'une des bergères, aussi accompagnée de la marquise de Montespan et des demoiselles de La Vallière et de Toussy. Dans la cinquième, pour Clio, se voit la bataille donnée entre Alexandre et Porus ; et la sixième, en faveur de Calliope, est dansée par cinq poètes. Dans la septième, qui est accompagnée d'un récit, paraît Orphée, qui, par les divers tons de sa lyre, inspire la douleur et les autres passions à ceux qui le suivent. La huitième, pour Erato, est dansée par six amants, entre lesquels Cyrus est désigné par le Roi et Palexandre par le marquis de Villeroi. La neuvième, pour Polémnie, est composée de trois philosophes et de deux orateurs, représentés par les comédiens français et italiens. La dixième est de quatre Faunes et d'autant de femmes sauvages, en faveur de Terpsicore, avec un très beau récit ; et dans l'onzième il se fait une danse des plus agréables par ces Muses et les filles de Piérus, représentées par Madame, avec les filles de la Reine, de Son Altesse royale et d'autres dames de la cour. La douzième est composée de trois nymphes qu'elles avaient choisies pour juger de leur dispute ; et dans la dernière, Jupiter vient punir les Piérides pour n'avoir pas reçu le jugement qui avait été prononcé ; toutes ces entrées étant si bien concertées et exécutées qu'on ne peut rien voir de plus divertissant.

÷ Dans sa Lettre à Madame du 12, Robinet rendra compte à nouveau, v. 125-284, de cette première représentation, en précisant, à propos de Thalie, Muse de la comédie :

Thalie, aimant, plus sagement,  
Ce qui donne de l'enjouement,  
Est comiquement divertie  
Par une belle comédie [Mélécerte]  
Dont Molière, en cela docteur,  
Est le très admirable auteur.

÷ Dans le livret du ballet imprimé par Ballard, la troisième entrée est introduite par ces vers de Benserade :

IIIe entrée.  
Comédie. — Molière et sa troupe.  
Pour Molière.

Le célèbre Molière est dans un grand éclat :  
Son mérite est connu de Paris jusqu'à Rome.  
Il est avantageux partout d'être honnête homme,  
Mais il est dangereux avec lui d'être un fat.

- Dans sa *Muse de la cour* (adressée À Mgr le Dauphin), Subligny écrit, v. 209-214 :  
Le duc de Saint-Aignan est, dit-on, de retour,  
Pour passer l'hiver à la cour.  
La cour en est donc bien contente,  
Car Saint-Aignan est son amour.  
En le voyant au premier jour,  
Dites-lui que je suis sa très humble servante.

### **Ven 3 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- Ce même jour, le prince de Condé écrit de Paris à la reine de Pologne [313-314] :  
Les divertissements sont grands à Saint-Germain, et il y a toutes les semaines les plus beaux bals du monde. Le roi même danse un fort joli ballet. Mais comme cela est plus du gibier de mon fils que du mien et qu'il les a tous vus, je me remets à lui à en rendre compte à V.M.

### **Sam 4 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- Robinet finit sa Lettre du jour à Madame en faisant la promotion de deux livres récemment parus chez le libraire Jean Ribou : les lettres de la marquise de Brégy et un livre du sieur de La Barre « sur la Cayenne, beau pays / À notre Roi par lui conquis ».

### **Dim 5 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain. Le *Ballet des Muses* est dansé pour la deuxième fois [voir la *Gazette* du 11].

### **Lun 6 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- La *Gazette* du 11 rapportera :  
Monsieur le duc de Valois [fils de Monsieur et Madame, né le 16 juillet 1664, languissant depuis 13 mois] s'étant trouvé beaucoup plus mal, fut baptisé en son appartement du Palais-Royal, et tenu, pour le roi d'Angleterre, par le duc d'Enghien, qui le nomma Philippe-Charles, et par Mademoiselle pour la reine, que sa grossesse avait empêchée d'y venir de Saint-Germain. La cérémonie se fit par l'évêque de Valence [Daniel de Cosnac] accompagné du curé de Saint-Eustache et des aumôniers de Leurs Altesses Royales, en présence du roi, de la reine d'Angleterre, de Mlle d'Alençon, du prince de Condé, de la duchesse d'Enghien, de la princesse de Carignan, de la princesse de Monaco et de quantité d'autres seigneurs et dames de la cour.

### **Mar 7 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

### **Mer 8 décembre 1666**

- Fête de l'Immaculée conception.
- La troupe est à Saint-Germain.
- Sur les 7 h du soir : mort du duc de Valois.

### **Jeu 9 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- Louis XIV vient le matin au Palais-Royal pour présenter ses condoléances à son frère et à sa belle-sœur.

### **Ven 10 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- Vers les 6 h du soir, le duc de Valois est porté à la basilique de Saint-Denis, avec une pompe digne du fils d'un roi.  
÷ La *Gazette* du 18, qui rend compte longuement de ce convoi, précise [p. 1296] :

[...] et en cet ordre, à la clarté d'un merveilleux nombre de flambeaux, on passa par les rues accoutumées, toutes fourmillantes de peuple, ainsi que les fenêtres, chacun témoignant par ses pleurs la douleur qu'il avait de la perte de ce jeune prince.

- Ce même jour, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne [316] :  
La mort de M. de Valois fera cesser les divertissements pendant quelques jours. Le ballet que le roi a dansé est le plus agréable du monde. On parle de marier la fille de M. Colbert au fils de M. de Luyne ou à celui de M. de Saint-Aignan, mais on ne sait pas encore lequel des deux l'épousera, M. Colbert ne s'étant pas encore déclaré là-dessus.

### **Sam 11 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- Ce jour-là, si l'on en croit la lettre du prince de Condé de la veille, Louis XIV passe en revue « toutes les troupes de sa maison, au nombre de près de quatre mille chevaux ».
- Sous cette même date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 480] :  
L'on consulte présentement comment on dressera une déclaration pour retarder les vœux des religieuses et religieux à vingt ans, et, pour cet effet, on les déclare capables de succéder jusqu'à vingt ans, quoiqu'ils fassent leurs vœux à seize. C'est encore pour en diminuer le nombre, comme de gens inutiles. L'on a allégué sur cela les exemples d'Angleterre et de Hollande, où il n'y a point de religieux. Cela étonne quelques gens.  
÷ Au cours de ce mois est promulgué par Louis XIV en son Conseil un « Édit du Roi contenant les formalités nécessaires pour l'établissement des maisons religieuses et autres communautés », qui sera enregistré en parlement le 2 mai 1667 ; voir à cette date.  
÷ Voir au 19 décembre.

### **Dim 12 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

### **Lun 13 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- Monsieur et Madame retournent à Saint-Germain.

### **Mar 14 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

### **Mer 15 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- Ce jour-là, à l'église Saint-Paul, Esprit de Rémond, comte de Modène, épouse Madeleine Lhermite.

### **Jeu 16 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- Ce jour-là, le sieur De Vigan, gouverneur des pages du feu prince de Conti, obtient un privilège pour l'impression des *Mémoires de monseigneur le prince de Conti touchant les obligations des gouverneurs de province, et ceux servant à la conduite et direction de sa maison*, qui paraîtront chez Claude Barbin et Denis Thierry, sous la date de 1667, dans les premières semaines de l'année.  
Extrait du privilège du Roi.  
Par grâce et privilège du Roi, du 16 décembre 1666, il est permis au sieur de VIGAN, gouverneur des pages de feu Monseigneur le prince de Conti, de faire imprimer, vendre et débiter, par tel libraire et imprimeur qu'il voudra choisir, le livre intitulé Les Mémoires concernant les obligations des gouverneurs de provinces, avec ceux servant à la conduite et direction de la maison de Monseigneur le prince de CONTI, trouvés après son décès, et ce pendant le temps et espace de dix années ; et défenses sont faites à toutes autres personnes que celles à qui il aura cédé ledit privilège, d'en vendre, distribuer, apporter ou faire apporter de contrefaits des pays étrangers, sous les peines portées par ledit privilège.

Ledit sieur de Vigan a cédé son droit de privilège à Denis Thierry et à Claude Barbin, libraires à Paris, pour en jouir suivant l'accord fait entre eux.

Registré sur le livre de la Communauté des marchands libraires [...] le vingt-deuxième janvier 1667. Signé S. Piget, syndic. [*Pas de date d'acheté d'imprimer.*]

÷ Sur les raisons qui suggèrent que cette publication pourrait être due à Guilleragues, intendant de feu le prince de Conti, voir au 19 mai 1666.

÷ La seconde partie du livre est constituée par les « Mémoires de Monseigneur le prince de Conti touchant les choses qu'il voulait être observées dans sa famille et dans ses terres, tant à l'égard du christianisme que des affaires temporelles ». Ces « Mémoires » s'ouvrent sur XXXVII articles :

Premièrement. De faire en sorte que tous mes domestiques vivent chrétiennement ; de n'en recevoir aucun dans ma maison qui mène une vie scandaleuse, et de faire sortir ceux qui ôteront l'espérance qu'on les puisse corriger.

II. Garder une grande justice à l'égard de mes domestiques, les faisant payer régulièrement de ce qui leur est dû, et les récompensant selon leurs services. [...]

XVI. Payer exactement mes dettes, et surtout les marchands et artisans, qui servent journellement et qui sont ruinés quand ils attendent longtemps. Pour cela, il faut tenir les affaires de ma maison en si bon état, par le retranchement, non seulement de ce qui sert au luxe et à la vanité, mais même de tout le superflu, qu'on puisse les payer tous [les] mois, se souvenant de ces paroles de saint Bernard : « Les Pauvres et nos Créanciers crient après nous : Ce que l'on dépense nous appartient, on nous arrache avec cruauté tout ce que l'on emploie vainement en des choses superflues<sup>24</sup>. » [...]

XIX. Tenir la main à ce que mes intendants, mes maîtres d'hôtel, mes fermiers et les gens préposés à la perception de mon bien, ne vexent et ne violentent leurs subalternes, surtout les pauvres et mes débiteurs, en leur tenant la dernière rigueur ; mais leur ordonner d'exiger les droits avec charité et justice, et qu'on ne se serve point du droit de *Committimus* pour de petites sommes et contre des pauvres. [...]

XXVIII. Envoyer dans toutes mes terres les édits du Roi contre les blasphèmes et jurements, et les faire observer ponctuellement en faisant châtier les infracteurs.

XXIX. Poursuivre à mes dépens les crimes où il n'y a point de partie civile. Cette obligation est très étroite, et il ne s'en faut relâcher pour quelque sujet que ce soit.

XXX. Faire observer les fêtes et dimanches, empêcher les œuvres serviles, faire fermer les cabarets, au moins pendant l'office ; faire transférer les foires et marchés à d'autres jours qu'aux susdits.

XXXI. Faire chasser et châtier les femmes débauchées, et empêcher les berlans publics et les saltimbanques.

÷ Suivent X articles « Pour le Conseil pendant mon absence » :

Comme je sais qu'ils examinent toutes les affaires en esprit de véritables juges, je n'ai rien à leur recommander là-dessus ; mais seulement je leur marquerai en particulier ce qui suit :

I. De prendre garde de mesurer toujours les affaires par le droit de la chose et non par mon autorité ou utilité.

II. Accepter toujours avec facilité les bonnes ouvertures d'accommodement ; et aux affaires douteuses, pencher plutôt pour les autres que pour moi, surtout lorsque ce sont des pauvres.

III. Châtier sévèrement les mauvaises procédures des officiers de mes terres.

IV. Accorder des diminutions raisonnables aux fermiers ruinés avec connaissance de cause. [...]

VI. Prendre avec empressement le fait et la cause des opprimés. [...]

IX. Examiner soigneusement ceux qui se présentent pour les charges, leur probité, vie et mœurs, et leur capacité, non seulement par une simple information, mais aussi par des témoignages assurés ; et en cas de concurrents, donner toujours la préférence au mérite, sans s'arrêter aux recommandations.

÷ Plus loin, pages 97 et suivantes, se lisent des « Règlements généraux que je veux être observés dans ma maison », qui s'ouvrent par ces lignes :

Tous mes domestiques doivent savoir que je ne souffrirai point dans ma maison, aucuns jurements, blasphèmes, impiétés, railleries des choses saintes, ni l'impureté.

Je leur défends, sous peine d'être chassés, les mauvais lieux, l'ivrognerie, la comédie, les jeux de cartes et de dés, la lecture des romans et mauvais livres, les querelles tant dedans que dehors la maison, les duels, et d'appuyer ou retirer chez soi quelque malfaiteur.

÷ Voir au surlendemain 18 décembre.

24. *Clamant pauperes et creditores post nos. Nostrum est quod expenditis, nobis crudeliter eripitus quidquid in superfluo usus inaniter expenditur.*

**Ven 17 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

- Ce jour-là, le prince de Condé écrit à la reine de Pologne que Monsieur et Madame sont retournés à Saint-Germain « un peu consolés de la mort de M. de Valois », et qu'on a commencé à redanser le *Ballet des Muses*.

**Sam 18 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

- Ce jour-là est achevé d'imprimer, pour le compte de Pierre Promé et Louis Billaine, et sans nom d'auteur (y compris dans l'extrait du privilège), un *Traité de la comédie et des spectacles, selon la tradition de l'Église, tirée des Conciles et des Saints Pères*.

- ÷ Le livre, daté de 1667, sur la page de titre, sera mis en vente dans les premières semaines de l'année suivante.

- ÷ Sur les circonstances de son écriture, voir le récit de l'abbé de Voisin au 27 septembre 1664.

- ÷ Au cours de l'automne qui s'achève, les libraires Denis Thierry et Claude Barbin ont mis en vente un livre intitulé *Les Devoirs des Grands, par Monseigneur le Prince de Conty, avec son Testament*.

- ÷ Au cours de cette même année 1667, le janséniste Pierre Nicole fera paraître son propre *Traité de la comédie*.

- ÷ Le nom de l'auteur, le prince de Conti, décédé le 20 février précédent, n'apparaîtra que dans l'approbation de la seconde édition (achevée d'imprimer le 18 septembre 1669).

- ÷ Le privilège, signé Berthaut et daté du 6 novembre précédent, est accordé pour sept ans à Pierre Promé, qui en fait part à Louis Billaine. L'exemplaire de l'Arsenal [8° T 5282] est sorti des presses de Pierre Promé.

- ÷ Ce privilège est suivi d'une « Approbation des docteurs » :

Nous soussignés Docteurs en théologie de la Faculté de Paris, certifions avoir lu un *Traité de la comédie et des spectacles, etc.*, lequel nous avons trouvé très-chrétien et très-pieux. Fait le 17<sup>e</sup> jour de décembre 1666.

Du Fresne de Mincé.

L. Marais.

- ÷ Dans la seconde édition, cette approbation sera précédée d'une autre, plus explicite, datée du 27 janvier 1667 :

Le plaisir qu'on prend à la comédie, malgré le danger qui l'accompagne, a fait toujours de si fortes impressions dans les cœurs, qu'il n'y avait presque plus lieu d'espérer qu'on en pût faire perdre le goût dans la licence de notre siècle. C'est cependant ce qu'on se peut promettre de cet excellent ouvrage que Mgr le Prince de Conti a composé, avec une profonde érudition et avec une onction extraordinaire, par le zèle et la piété qui l'ont porté à entreprendre de guérir par ce judicieux traité un mal qui paraissait d'autant plus incurable qu'il corrompt les mœurs en flattant les sens et l'esprit ; de sorte que cet excellent ouvrage est tel que, bien loin d'avoir besoin de notre approbation, il fait que nous nous estimons heureux d'avoir été des premiers à admirer ce que la science et la piété reçoivent de gloire et d'éclat par la dignité et le rare mérite de son auteur, dont la mort a laissé un regret si universel dans les cœurs, qu'il ne fallait pas moins que cet ouvrage posthume pour nous en faire quelque solide consolation ; si bien que par l'exacte conformité qu'il a, en tout ce qu'il contient, avec les plus purs sentiments de l'Église catholique, apostolique et romaine, on peut le regarder comme un moyen nécessaire pour la réformation des mœurs, et comme une digue qu'il fallait opposer au torrent impétueux que le relâchement des chrétiens a fait déborder dans presque tous les siècles : C'est notre témoignage. DONNE à Paris le 25<sup>e</sup> de janvier 1667.

CHAPELAS, docteur de la faculté de Sorbonne, curé de la paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie.

- ÷ Le 3 février 1668, le même [Léonard] Chapelas signera, avec Charles Patu, curé de Saint-Martial, l'approbation de la *Défense du traité de Mgr le prince de Conti touchant la comédie et les spectacles, ou La Réfutation d'un livre intitulé : Dissertation sur la condamnation des théâtres*, que l'abbé Joseph de Voisin, aumônier du prince de Conti, fera paraître en 1671 chez Promé, Billaine et Coignard (achevé d'imprimer le 8 avril 1671).

- ÷ Pierre Promé a été reçu libraire le 8 mai 1664. En 1665, il a publié un *Discours sur les comètes. Suivant les principes de M. Descartes*, de Jean-Baptiste Denis [bibliothèque Mazarine, 30143].

÷ Le second libraire, Louis Billaine, est le même qui a obtenu vingt mois plus tôt un privilège pour l'impression du *Festin de Pierre* de Molière, et qui, en octobre 1665, a publié *Le Favori* de Marie-Catherine Desjardins.

÷ L'édition est assurée par l'abbé de Voisin, qui écrira, dans la Préface de sa Défense de 1671 :

Ayant donné au public le Traité de feu Mgr le prince de Conti, par l'ordre exprès qu'il m'en avait donné quelques mois avant son décès, il était de mon devoir d'en entreprendre la défense après sa mort, contre les illusions de cet écrit [la *Dissertation* de l'abbé d'Aubignac].

÷ Sur Joseph de Voisin (1610-1685), ses publications, ses libraires, etc., voir sur Internet.

÷ Dans la partie de son ouvrage intitulée « Sentiments des Pères de l'Église sur la comédie et les spectacles », l'auteur du *Traité* écrit :

Personne ne nie que les désordres de la comédie, contre lesquels les Pères ont employé leur zèle et leur éloquence, ne fussent des désordres véritables. Mais beaucoup de gens prétendent qu'il n'y a rien de si différent que la comédie des siècles passés, qui a été l'objet de leur colère et de leur indignation, et la comédie moderne ; que la première était pleine d'idolâtrie, de superstition et d'impureté, et que le dernière est exempte de tous ces vices, contre lesquels les Pères se sont principalement étendus. Or, il faut avouer de bonne foi que la comédie moderne est exempte d'idolâtrie et de superstition. Mais il faut qu'on convienne aussi qu'elle n'est pas exempte d'impureté ; qu'au contraire, cette honnêteté apparente, qui avait été depuis quelques années le prétexte des approbations mal fondées qu'on donnait à la comédie, commence présentement à céder à une immodestie ouverte et sans ménagement, et qu'il n'y a rien par exemple de plus scandaleux que la cinquième scène du second acte de *L'École des femmes*, qui est une des plus nouvelles comédies.

Il faut qu'on convienne encore que, si l'idolâtrie et la superstition en sont bannies, l'impiété leur a succédé. Y a-t-il une école d'athéisme plus ouverte que *Le Festin de Pierre*, où, après avoir fait dire toutes les impiétés les plus horribles à un athée qui a beaucoup d'esprit, l'auteur confie la cause de Dieu à un valet, à qui il fait dire, pour la soutenir, toutes les impertinences du monde ? Et il prétend justifier à la fin sa comédie si pleine de blasphèmes, à la faveur d'une fusée qu'il fait le ministre ridicule de la vengeance divine. Même, pour mieux accompagner l'impression d'horreur qu'un foudroiement si fidèlement représenté doit faire dans les esprits des spectateurs, il fait dire en même temps au valet toutes les sottises imaginables sur cette aventure.

÷ Il semble que ces lignes soient plutôt de l'abbé de Voisin que du prince de Conti.

÷ Le manuscrit 19347<sup>25</sup> de la BNF contient, entre autres pièces intéressant l'abbé de Ciron (trente-six lettres ou fragments de lettres de Conti à Ciron et quelques lettres de Ciron à divers), une sorte de traité intitulé « Pensées sur les spectacles », divisé en vingt-deux paragraphes et qui occupe les folios 9 à 16.

### **Dim 19 décembre 1666**

• La troupe est à Saint-Germain.

• Sous cette date, d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 481] :

Le dimanche 19 décembre au matin, aux Jésuites, le père Cossart me dit que le père Annat avait parlé à M. Colbert sur la déclaration qui réduit les vœux des filles à vingt ans et des garçons à vingt-cinq ans, qu'il en avait fait connaître les inconvénients, et que c'était détruire leur ordre, n'y ayant que les jeunes gens qui pussent être employés à faire les basses classes, et que leurs novices n'entrant qu'à vingt-cinq ans, faisant deux ans de noviciat et, après, deux autres de philosophie, ils ne pouvaient commencer à régenter qu'après trente ans, ce qui ne se pouvait plus.

÷ Voir au 11 décembre précédent et au 7 janvier 1667.

### **Lun 20 décembre 1666**

• La troupe est à Saint-Germain.

• Sous cette date, Olivier d'Ormesson note dans son *Journal* [II, 481-482] :

Le lundi 20 décembre, j'appris les plaintes qu'on faisait d'un jugement rendu par le lieutenant criminel [Defita], qui avait seul condamné un homme au fouet et fait exécuter sa sentence. Mon fils me dit qu'étant à l'audience criminelle avec M. Defita, un commissaire amena un homme prisonnier et fit sa plainte [...].

25. Signalé par l'historien Georges Collas dans « La conversion du Prince de Conti », *Revue d'ascétique et de mystique*, n° 93, janvier-mars 1948.

**Mar 21 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- Le libraire Jean Ribou fait enregistrer les privilèges du *Misanthrope* et du *Médecin malgré lui*, qui seront achevés d'imprimer trois jours plus tard.

**Mer 22 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

**Jeu 23 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- La *Gazette* du 23 écrit :  
Le *Ballet des Muses* continue d'être ici le divertissement de la cour, depuis que l'on y a fait quelques changements et ajouté d'autres choses qui le rendent encore plus agréable.

**Ven 24 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.
- Ce jour-là sont achevés d'imprimer *Le Misanthrope* et *Le Médecin malgré lui* pour le compte du même Ribou, auquel sont associés Nicolas Le Gras, Théodore Girard et Pierre Trabouillet.
  - ÷ *Le Misanthrope* est imprimé pour le compte de Jean Ribou, auquel Molière a cédé le privilège de cinq ans qu'il a obtenu le 21 juin précédent. Fait curieux : ce privilège, comme celui de *L'Amour médecin* (voir au 30 décembre 1665), a été accordé « à J.B.P. de Molière, comédien de la Troupe de Monsieur le Duc d'Orléans ».
  - ÷ *Le Médecin malgré lui* est imprimé pour le compte du même Ribou, auquel sont associés Nicolas Le Gras, Théodore Girard et Pierre Trabouillet, les trois mêmes qui ont publié *L'Amour médecin* un an plus tôt. Il paraît en vertu d'un privilège de sept ans accordé le 8 octobre précédent au « sieur Jean-Baptiste Poclin de Molière ».
  - ÷ Les deux privilèges ont été présentés à l'enregistrement par Ribou, le 21 décembre précédent.
  - ÷ Molière a-t-il lui-même choisi son libraire ? Ne serait-ce pas plutôt une initiative de Donneau de Visé ?
  - ÷ *Le Misanthrope* a été créé sept mois et demi plus tôt, le 4 juin ; le délai d'impression paraît anormalement long ; peut-être est-il lié à l'affaire Picart.
  - ÷ Le texte du *Misanthrope* est précédé d'une longue « Lettre écrite sur la comédie du *Misanthrope* », non signée, mais qui est assurément de Jean Donneau de Visé. En effet, dans l'édition de 1682, elle se terminera par ces mots :  
Je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, I. D. D. V.
  - ÷ La Lettre est elle-même précédée d'un avis du « Libraire au Lecteur » qui pourrait être du même Donneau de Visé :  
*Le Misanthrope*, dès sa première représentation, ayant reçu au théâtre l'approbation que le lecteur ne lui pourra refuser, et la cour étant à Fontainebleau lorsqu'il parut, j'ai cru que je ne pouvais rien faire de plus agréable pour le public que de lui faire part de cette lettre, qui fut écrite un jour après à une personne de qualité sur le sujet de cette comédie. Celui qui l'écrivit étant un homme dont le mérite et l'esprit est fort connu, sa Lettre fut vue de la meilleure partie de la cour, et trouvée si juste parmi tout ce qu'il y a de gens les plus éclairés en ces matières, que je me suis persuadé qu'après leur avoir plu, le lecteur me serait obligé du soin que j'avais pris d'en chercher une copie pour la lui donner, et qu'il lui rendra la justice que tant de personnes de la plus haute naissance lui ont accordée.
  - ÷ Dans sa *Vie de Mr de Molière* (1705), Grimarest écrira :  
Mr de \*\*\* crut se faire un mérite auprès de Molière de défendre *Le Misanthrope*. Il fit une longue lettre, qu'il donna à Ribou pour mettre à la tête de cette pièce. Molière, qui en fut irrité, envoya chercher son libraire, le gronda de ce qu'il avait imprimé cette rhapsodie sans sa participation, et lui défendit de vendre aucun exemplaire de sa pièce où elle fût, et il brûla tout ce qui en restait ; mais après sa mort on l'a rimprimée. Mr de \*\*\*, qui aimait fort à voir la Molière, vint souper chez elle le même jour. Molière le traita cavalièrement sur le sujet de sa lettre, en lui donnant de bonnes raisons pour souhaiter qu'il ne se fût point avisé de défendre sa pièce.

÷ Grimarest se trompe en deux points au moins : Ribou n'était pas alors le libraire de Molière et toutes les éditions du *Misanthrope* faites du vivant de Molière portent en tête la *Lettre* de Donneau de Visé.

**Sam 25 décembre 1666**

- Noël.

• La troupe est à Saint-Germain.

**Dim 26 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

- Robinet achève sa Lettre à Madame sur ces vers :

L'auguste Ballet des Neuf sœurs,  
Où l'on voit d'excellents danseurs,  
Divertit toujours à merveille  
La cour, des cours la nompareille,  
Et parmi les objets poupons  
Lesquels font là des pas mignons,  
Toussy, cette grâce naissante  
De plus en plus est ravissante ;  
De Fienne, qu'on ne saurait voir  
Sans mille attraits apercevoir,  
Dedans sa danse paraît telle  
Qu'on meurt de danser avec elle,  
Et de Ludre, l'astre lorrain,  
[Ces deux sont filles de Madame.]  
Qui des cœurs s'empare soudain,  
Par sa belle et forte influence  
Les prend illec comme en cadence.  
Divine Altesse à qui j'écris,  
Vous savez tout ce que je dis ;  
Mais comme ma lettre est publique,  
Aux lecteurs aussi je l'indique.

**Lun 27 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

**Mar 28 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

- *Journal d'Ormesson* [II, p. 482] :

Le mardi 28 décembre, jour des Innocents, la fête ne fut point observée : chacun travailla. Mais l'on n'entra point au Palais.

**Mer 29 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

**Jeu 30 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

**Ven 31 décembre 1666**

- La troupe est à Saint-Germain.

• Si l'on en croit une lettre du duc d'Enghien à la reine de Pologne datée du 6 janvier suivant, Louis XIV se rend ce jour-là à Versailles.

i. Dans sa *Vie de M. Olier*, Paris, 1873, t. II, p. 555, M. Faillon commente ainsi le récit de Rapin : « C'est apparemment pour pallier cette rupture et le motif qui en fut la cause, que les jansénistes se sont accordés à dire qu'à la fin de sa vie le prince de Conti témoignant un grand désir de se démettre de son gouvernement de Languedoc, pour ne penser plus qu'à son salut, l'évêque d'Aleth ne put y consentir, croyant que Dieu demandait qu'il fit une pénitence de prince, et qu'ils se séparèrent sans avoir pu convenir sur ce point [*Œuvres d'Arnauld*, t. XXX, p. 613-614]. L'historien de M. Pavillon, qui voile cette rupture, en laisse pourtant paraître ou soupçonner quelque chose, en disant que le Prince n'entretenant M. Pavillon que du désir qu'il ressentait plus fortement que jamais de quitter son gouvernement : "La résistance du prélat le mettant de mauvaise humeur, lui causa quelques mouvements d'impatience et de vivacité." [*Vie de M. Pavillon*, t. I, p. 302.] »

ii. Suite : « Dès le lendemain de la mort de M. le prince de Conti, la princesse son épouse se retira au monastère des Carmélites de Narbonne, d'où elle écrivit à M. d'Alet : "Je crois que vous avez déjà appris la grande perte que je viens de faire, et que vous l'aurez sentie par l'amitié que vous aviez pour mon mari, et par l'intérêt que votre charité vous a fait prendre à tout ce qui nous touche. Je viens vous demander vos prières pour lui et pour moi, afin que Notre-Seigneur m'ayant séparée d'une personne qui m'était si chère, il me fasse la miséricorde qu'il n'y ait plus de partage dans mon cœur et que lui seul y règne par sa grâce, pour me bien acquitter de mes devoirs dans l'état où il m'a mise, et de préférer sa sainte volonté à toutes choses. Je vous demande aussi vos prières pour mes enfants, vous suppliant de vous souvenir, devant Dieu, de tous nos besoins, qui sont grands, et d'être persuadé du respect très sincère que j'aurai toute ma vie pour vous. Anne-Marie Martinozzi." M. Pavillon, qui n'était parti de Pézenas que sur l'assurance que les médecins lui avaient donnée que la maladie de M. le prince de Conti était sans danger, délibéra s'il y retournerait sur le champ, pour consoler cette princesse. Le billet de Son Altesse, daté de Narbonne, l'arrêta, et il y fit la réponse suivante [...] »

iii. Voir Françoise Kermina, *Christine de Suède*, Paris, Perrin, 1995, p. 253-254 : « Le domaine où elle exerça une influence vraiment novatrice, ce fut le théâtre. Jusqu'alors il n'y avait pas de scène publique à Rome. Seules les représentations privées étaient autorisées, et c'est dans ce cadre que le cardinal Rospigliosi, futur Clément IX, avait fait ses débuts d'auteur dramatique avec son *Saint Alexis*, joué en 1634 dans un décor du Bernin. [...] Christine n'eut donc aucun mal à obtenir de lui l'ouverture du Tor di Nona, qui fut inauguré le 8 janvier 1671 avec *Scipion l'Africain*, livret de Nicolo Minato, musique de Francesco Cavalli, qui lui était dédié. La représentation fit sensation, non seulement pour ses nombreuses "machines" et décors, mais surtout par la présence de chanteuses, les femmes étant alors rigoureusement interdites sur la scène, même chez des particuliers. Et l'on n'admira pas moins la Reine, qui trônait, entourée de sa cour, c'est-à-dire une quinzaine de cardinaux, dans une loge tapissée de Damas et de franges d'or. Dans son nouvel engouement, elle était soutenue par un assistant encore plus passionné de théâtre qu'elle-même. Il s'agissait d'un Français, Jacques d'Alibert. Fils d'un surintendant de la maison de Gaston d'Orléans, il avait dû quitter la France pour s'être compromis dans les intrigues du cardinal de Retz. Réfugié à Rome, il avait attiré l'attention de Christine à peu près de la même manière que Santinelli, naguère à Pesaro. Au cours d'un carnaval, toujours merveilleusement fêté à Rome, elle le vit passer sous ses fenêtres, monté sur le char du Parnasse, au milieu d'un groupe de déesses jouant de la lyre. Il n'en fallut pas davantage pour que, le prenant à son service, elle l'envoyât en mission à Paris afin de plaider en faveur du pape dans l'affaire de la garde corse. Il avait si peu réussi qu'à son retour elle parlait de le jeter par la fenêtre, mais elle le garda tout de même, non plus comme ambassadeur, mais comme régisseur. Cette fois, le choix était bon. "Grand parleur et diseur de rien", doué d'un physique avantageux et bouffon hors du commun, il animait avec talent les desserts de la reine. Sa servilité imperturbable finissait par agacer Christine elle-même [...]. D'Alibert faisait donc piètre figure dans l'entourage de la reine, et on s'étonnait qu'elle tolérât ce bavard impénitent qui débitait des incongruités à longueur de journée, mais il l'amusait, et nous savons qu'elle n'avait jamais été bien difficile pour ces petites faveurs de deuxième ordre, pourvu qu'ils fussent drôles. [...] Le théâtre non chanté, moins courant à Rome, lui plaisait aussi. Après avoir aimé Corneille, elle prenait à présent goût à Racine. Elle fit jouer au Riario [le *Riario alla Lungara*, aujourd'hui palais Corsini, résidence de Christine à Rome] son *Alexandre*, mais échoua à monter *Tartuffe*, dont lui avait sans doute parlé le cardinal Chigi, qui assista en 1664 à une représentation privée de la comédie sulfureuse de Molière à Villers-Cotterêts (sic !). Hugues de Lionne se refusa à lui communiquer le texte, malgré son amitié pour elle. Elle choquait d'ailleurs l'opinion romaine en donnant chez elle des pièces trop lestes, et le Père jésuite Zucchi vitupérait en chaire cette "fausse prophétesse" et les scandaleux ministres de Dieu qui se pressaient à son théâtre. »

• Le début de ce récit est inspiré de quelques lignes de l'*Histoire des intrigues galantes de la reine Christine de Suède et de sa cour pendant son séjour à Rome*, Amsterdam, 1697,

rééditée à Liège en 1710, sous le titre de *Mémoire des intrigues politiques et galantes de la reine Christine de Suède, etc.*, édition que François Kermina a consultée et où le portrait de d'Alibert se lit dans le tome I, p. 211-230 : « Le comte d'Alibert, fils d'un intendant de la maison de Monsieur, Gaston duc d'Orléans, oncle du roi de France, est originaire d'Orléans, quoique né à Paris. Après la mort de son père, il fut recherché pour les malversations qu'il avait faites dans sa charge, mais il eut l'adresse de se sauver à Rome avec plus de cinquante mille livres en argent comptant. Il s'y fit d'abord un équipage magnifique, il prit carrosse, quatre laquais et un valet de chambre ; enfin cela allait du bel air, il eut même l'ambition de jouer avec de grands seigneurs, entre autres avec les princes de Brunswick, chez le connétable Colonne [Colonna, mari de Marie Mancini], et avec des dames et des cavaliers qui le plumèrent le plus souvent ; néanmoins il se savait assez bien soutenir. Durant un carnaval, il fit un char des plus superbes qui représentait le mont Parnasse avec Apollon et les neuf Muses qui chantaient en musique. Tout cela, joint à un concert d'instruments, faisait une belle symphonie. Il passa avec ce train magnifique devant le palais de la Reine, à laquelle il se fit connaître par ce moyen. Elle le souffrit depuis dans son antichambre et eut même quelque considération pour lui, jusque là qu'elle le prit à son service en qualité de secrétaire d'ambassade. Il est d'une taille médiocre, ni bien ni mal fait de sa personne, excepté qu'il est un peu camus ; c'est un grand parleur et diseur de rien, il est assez brillant, mais rien de solide, intrigant et curieux, mais un peu timide, au reste plein de souplesse, il se donne beaucoup de mouvements, qui souvent ne tendent à rien. Quand il veut composer une lettre, il y réussit quelquefois, mais c'est après pillé Balzac et Voiture. Il affecte en parler de déclamer et gesticuler comme un comédien, et avec toutes ces belles qualités, il entretenait tous les jours la Reine deux heures entières après le repas. Elle l'a souvent redressé, mais il a souffert le tout fort patiemment, surtout quand il lui apportait des nouvelles du palais du pape ou de la ville, qui étaient le plus souvent inventées, ne sachant quelquefois que dire. Je me souviens qu'un jour, la Reine lui demandant son sentiment sur la couleur de certaines dentelles noires lustrées qu'elle avait entre les mains, elle lui demanda si elles n'étaient pas violette. "Oui, Madame, elles sont violette, répondit-il. — Vous êtes un sot, dit la Reine, elles sont gris de More. Il est vrai, Madame, répartit le Comte. — Vous êtes une bête, répliqua la Reine, elles sont d'un bleu obscur. — Voilà le terme, dit-il, que je ne pouvais trouver." Enfin il dit tout ce qu'elle voulut, puis quand elle eut le dos tourné, il dit à un valet de chambre : "Ah ! Ciel, quelle folle ! il faut dire comme elle." Une autre fois voulant flatter la Reine sur son teint pendant qu'elle se lavait les mains dans de l'eau claire et qu'elle avait les bras nus jusqu'aux coudes : "Il faut avouer, dit-il, Madame, que voilé des chairs parfaitement unies et d'une grande blancheur ; cela est admirable, car c'est la nature toute pure et l'art n'y a aucune part. — Tu es un plaisant Jean-foutre, dit-elle, de me parler de la sorte ; crois-tu que je sois comme ta femme, qui se met du fard jusqu'aux C... ? (sic, pour le pluriel)" Il avalait toutes ces épithètes sans peine, elle lui a même souvent fait dire le *qui vive*, et elle prenait plaisir à lui faire renier sa patrie et à dire pis que pendre de la France, quoique dans son cœur il ait été toujours bon Français. Un jour, il eut la lâcheté de quitter son manteau et de prendre un marteau avec des clous pour détacher et rattacher un tableau contre la muraille, où, étant monté sur une chaise à bras qui se renversa, il pensa se rompre le cou. Toutes ces bassesses faisaient que les autres gentilshommes de la chambre de la Reine n'avaient pas beaucoup d'estime pour lui, jusque là qu'un jour, dans l'antichambre de Sa Majesté, parlant des nouvelles de la guerre avec le comte Caprara, qui avait un frère au service de l'Empereur, lequel s'était trouvé dans un combat avec le vicomte de Turenne, Caprara voulut mettre ce frère au-dessus de ce grand capitaine, ce que d'Alibert ne put souffrir avec raison ; mais d'une parole à l'autre ils en vinrent aux grosses injures, et le comte Caprara, sans respect pour le palais de la Reine et pour les domestiques de Sa Majesté, menaça le comte d'Alibert de coups de bâton. Il but cela comme du lait, et le bruit en étant venu aux oreilles de la Reine, au lieu de prendre le parti du pauvre d'Alibert, pour le faire enrager elle applaudit au comte Caprara et lui dit qu'il devait l'avoir fait [= il aurait dû le faire] bâtonner. Un jour que le comte d'Alibert, ou soi-disant tel, raisonnait devant la Reine, en présence de Messieurs de Vendôme qui étaient alors à Rome, il dit tant de pauvretés que ces princes, en sortant, dirent à leur gouverneur : "Est-il possible que la reine de Suède, qui a tant d'esprit, écoute de sang froid toutes les sottises que d'Alibert débite tous les jours d'une manière si ennuyeuse ? — Ah ! Messieurs, répondit ce gentilhomme, la Reine sait bien qu'il ne dit que des fadaïses, mais elle le fait jaser exprès pour son divertissement, et il est impossible qu'un homme qui parle tous les jours deux heures durant sans sujet n'y mêle beaucoup du sien." Cependant le comte d'Alibert, après avoir demeuré quelques années au service de la Reine, voulut se marier, et fit choix de la nièce du colonel Ornano, qui avait commandé la milice corse avant qu'elle eût été supprimée pour l'insulte qu'elle fit à la famille du duc de Créqui. Le baron Ornano, père de la Dame, s'empressa fort à faire conclure ce mariage, croyant que son gendre futur était bien riche pour avoir été élevé chez Monsieur le duc d'Orléans, où un Ornano avait aussi fait fortune jusqu'à devenir maréchal de France. Mais quand l'affaire fut faite, le comte d'Alibert ne put avoir la dot

considérable qu'on lui avait promise, et comme par son faste il avait imposé aux parents de sa femme, de même il s'était repu de certaines possessions imaginaires qu'on lui avait promises dans l'île de Corse, ce qui fit dire à la Reine que les deux partis s'étaient également trompés l'un l'autre. Pour comble de malheur, le comte d'Alibert perdit beaucoup au jeu et à faire de la dépense au-dessus de sa portée ; alors il fallut avoir recours aux inventions. Sous le pontificat de Clément X, il fit une loterie dans les salles du collège de la Sapience, où, aidé de quelques amis, il mit quantité de colifichets, avec quelques miroirs et lustres de cristal et autres galanteries. Il obligea plusieurs artisans à qui il devait, de prendre des billets de sa loterie en paiement, mais presque tous ces malheureux perdirent leurs dettes, et il les paya avec un peu de papier, car en tirant les billets on ne voyait autre chose que blanc. Après cela, il entreprit avec les Altieri de faire le théâtre pour les comédiens à Tour de None, qui était autrefois la prison de Rome. En cela il eut l'adresse de tirer de la Reine une somme considérable pour aider à en faire la dépense. Les Altieri y contribuèrent aussi, et le chevalier Acciaïoli, qui est admirable pour les belles décorations et pour rectifier l'ordre du théâtre, eut la conduite de l'entreprise, qui aurait toujours bien réussi, si le comte d'Alibert se fut abstenu de jouer. Ce n'est pas qu'il prenne beaucoup de plaisir au jeu, mais quand il s'y embarque, c'est par une vaine espérance de gagner qui l'a toujours trompé, car il n'y a jamais été heureux et il n'est pas assez habile pour en faire un métier ; ainsi il ne faut pas s'étonner s'il eut bientôt du bruit avec le chevalier Acciaïoli pour fournir à la dépense des habits et au salaire des acteurs et musiciens. Acciaïoli en fit des plaintes à la reine, qui maltraita le comte d'Alibert ; mais cela ne faisait pas revenir l'argent perdu au jeu. Il fallut donc avoir patience et attendre que le carnaval fût passé pour s'acquitter avec l'argent qu'on recueillit du louage des loges et du parterre. Il a continué depuis à faire le même métier, mais il n'en est pas plus riche pour cela. Il trouva aussi l'invention de faire jouer les marionnettes chez lui et d'en faire un trafic. Il donna même pendant quelque temps à jouer dans sa maison, sous la protection de la Reine, autrement il ne l'aurait pu faire, parce que cela est défendu à Rome ; et pour entretenir agréablement les joueurs, il leur faisait entendre de fois à autre des concerts de musique et des instruments dont la symphonie charmait l'oreille pendant qu'on vidait la bourse. Il a toujours maintenu un jeu de paume proche la place d'Espagne vers l'Horto di Napoli, et il a été un temps qu'il louait des appartements meublés ou des chambres garnies, par le moyen de tierces personnes. Quand il voulait habiller ses gens de livrées, il avait mille inventions pour cela avec les Juifs, sans jamais déboursier de l'argent comptant : tantôt il troquait une chose et tant l'autre, enfin le Chevalier de l'Industrie n'en savait pas plus que lui, et qui voudrait donner le détail de sa vie ferait un gros volume. Durant la guerre de Poméranie, la Reine ne recevant plus ses rentes, fut obligée de réformer sa maison et de congédier la plupart de ses domestiques. Le comte d'Alibert, ayant perdu ses appointements aussi bien que plusieurs autres, voulut tenter fortune dans une autre cour et s'avisa d'aller à Turin offrir ses services à Madame Royale, qui gouvernait l'État durant la minorité du duc à présent régnant. Il y fut assez considéré dans les commencements, mais il fut connu à fond, on n'en fit pas un grand compte, et lui qui croyait avoir affaire à des Allobroges, trouva dans cette petite cour des gens si spirituels et de si bon sens qu'elle ne le cédait à la cour de France que pour le nombre. Enfin le comte d'Alibert étant ennuyé de la cour de Savoie, ou la cour de Savoie étant ennuyé de lui, il revint à Rome, où il trouva la Comtesse sa femme qui l'attendait avec fort peu d'impatience. Cette dame avait trouvé l'occasion de s'amuser en l'absence de son mari avec un joveuseau qui demeurait au-dessus de son appartement dans la même maison. C'était un jeune gentilhomme romain, beau et galant, qui, voyant la commodité que lui fournissait le voisinage, s'en prévalut, si l'on en veut croire la chronique scandaleuse. Quant à la Comtesse, ce n'était pas une de ces beautés qui engagent malgré qu'on en ait, mais la facilité qu'ils avaient de se voir tous les jours, au moins à la fenêtre, les embarqua dans un commerce de galanterie, autant que la contrainte italienne le peut permettre. Elle a la taille grossière, défaut assez ordinaire aux Romaines, le tour du visage irrégulier, les yeux noirs mais bien fendus. Elle n'a jamais été satisfaite de son teint ; empruntant de l'art ce que la nature lui avait refusé, elle a toujours plâtré son visage, comme la Reine le reprocha au Comte son mari, ce qui fait qu'on lui voit toujours la face luisante comme une glace de miroir ou comme une bouteille à huile ; cela lui a fait perdre toutes ses dents à quarante ans. Son esprit est aussi mal fait que le corps ; avec toute cela on prétend sans fondement qu'elle n'a pas manqué de soupirants. Après la paix de Nimègue [1679], la Reine jouissant de nouveau de ses revenus, remit sa cour dans sa première splendeur et rétablit le comte d'Alibert dans sa charge. Cela le consola facilement de ses disgrâces passées, et pour adoucir ses chagrins, il se mit à faire les doux yeux à Madame de Beauregard, fille d'un partisan de France qui avait fait fortune avec Mazarin et qui s'en était fui en Italie après la disgrâce de Monsieur Fouquet, ayant emporté le plus clair de ses effets, parce qu'il avait été taxé à la Chambre de Justice. Il était originaire de Lucques et s'appelait Diodati. S'étant réfugié à Rome, il se mit sous la protection du connétable Colonne, mais il ne vécut pas longtemps. Sa veuve s'introduisit peu à peu chez la Reine avec une fille unique, qu'elle

avait appelée alors Mademoiselle Diodati. Cette jeune pouponne était de haute taille, avait l'air et le visage d'un mousquetaire, les traits irréguliers, un des plus beaux nez du monde à porter des lunettes ; au reste, elle se mettait bien et très proprement. Pour de l'esprit, elle croyait en avoir beaucoup à cause qu'elle savait toute la *Clélie* par cœur ; la *Cyrus* et la *Cléopâtre* étaient ses délices ; enfin, à force de lire des romans, elle était devenue une précieuse du premier ordre. Un jeune étourdi, fils unique d'un conseiller au parlement de Grenoble, nommé Monsieur de Beauregard, étant venu à Rome à l'insu de son père, devint amoureux d'une personne si charmante. Il la vit chez Madame la Connétable [Marie Mancini], où il y avait toujours bonne compagnie, et quoiqu'il fût assez bien fait, son nom ne lui convenait pas, car il était louche et d'un très vilain regard. Le beau couple d'amants servait de divertissement à ceux qui fréquentaient la maison Colonne ; néanmoins, l'amour joua si bien son jeu qu'il fallut les marier contre le consentement du père de l'époux. La cérémonie de ce mariage se fit dans la chapelle de la Reine en présence de Sa Majesté, par un petit prélat lucquois nommé Bottino, parent de la mariée, qui fit une raillerie fort spirituelle et fort à propos sur le consentement qu'on exigeait d'elle, en disant que ce mot oui, quoiqu'il ne soit composé que de trois lettres, avait fait repentir bien des gens. Cela ne fut que trop vrai à l'égard de l'épouse, car son époux, ne pouvant tirer aucun secours de son père, fut obligé de retourner en France pour plaider contre lui, et, après avoir fait deux ou trois voyages, il est mort de misère à Marseille, laissant sa femme chargée de trois enfants. Le comte d'Alibert entreprit de la consoler. La compassion ayant bientôt fait place à l'amour, il étudia les plus beaux endroits des romans pour y trouver une déclaration d'amour à sa fantaisie, mais aucune ne lui ayant plu, il prit le parti de lui écrire une des lettres les plus élégantes qu'il y ait dans *le Secrétaire à la mode*, qu'il savait par cœur. Ce fut alors que Monsieur le comte d'Alibert se remit sur le bel air ; on voyait sa perruque mieux peignée qu'à l'ordinaire, ses bas bien mieux tirés sur ses jambes que de coutume, son manteau ne pendait point trop du côté gauche comme autrefois. Il fit une livrée neuve à chausses de serge rouge et pourpoint de futaine blanche garni d'un beau galon. Madame de Beauregard, qui n'avait jamais eu un amant si magnifique, répondit aux feux du Comte avec toute l'ardeur qu'il pouvait souhaiter. Ce qui le chagrina un peu fut qu'elle faisait trop d'avances ; il aurait voulu conduire les amours comme un roman d'aventure en aventure ; mais Madame de Beauregard, qui avait bon appétit, n'aimait pas toutes ces longueurs. Le comte d'Alibert était apparemment épuisé, puisque par bienséance il fallait fournir aux appointements de la Comtesse, qui vivait alors dans une grande retenue, pour ne point donner de méchantes impressions de sa personne, tant les satires de la Reine la rendaient vertueuse. Madame de Beauregard, qui avait ses fins, qui ne voulait point faire parler d'elle et se voulait donner entièrement à son amant, enrageait de ce qu'il était si froid ; mais si le Comte ne lui donna pas satisfaction là-dessus, il trouva moyen de la contenter d'un autre côté, car il sut si bien prendre la Reine en sa bonne humeur qu'il procura à Madame de Beauregard une pension de dix écus tous les mois, que Sa Majesté lui a continuée par son testament pour tout le temps qu'elle vivra, et après la mort de Sa Majesté elle s'est retirée à Lucques auprès de ses parents. Quant au comte d'Alibert, la reine ne lui a rien laissé, non plus qu'à ses autres domestiques, quoiqu'il méritât mieux qu'aucun d'eux les effets de sa reconnaissance. Monsieur le duc de Chaulnes lui avait fait avoir la charge de secrétaire de la chambre de l'ambassade de France, mais il n'en fait aucune fonction depuis que Monsieur le cardinal de Janson est chargé du soin des affaires de France en cour de Rome ; cette éminence se faisant servir par ses prêtres et domestiques, le Comte n'en jouit point non plus que des appointements, dans ces temps de guerre où des gens bien plus nécessaires à l'État que lui ont bien de la peine à être payés. Il s'exerce cependant à son ordinaire à entreprendre toujours des choses nouvelles sans venir à bout d'aucunes. Sa grande occupation est le théâtre de Torre de Nona, où il donne tous ses soins à l'embellir, et il subsiste le mieux qu'il peut de l'utilité qu'il en tire. Si la Reine faisait son jouet du comte d'Alibert, qui avait de la naissance et quelque mérite, elle faisait son ministre de son valet de chambre favori, nommé Clairet, quoiqu'il n'eût ni naissance ni éducation. Disons quelques circonstances de sa vie pour voir s'il méritait une telle distinction d'une Reine si éclairée... »

iv. L'auteur janséniste anonyme de la préface aux *Lettres du prince de Conti, ou L'Accord du libre arbitre avec la grâce de Jésus-Christ enseigné par Son Altesse Sérénissime au Père [Étienne] De Champs, jésuite, ci-devant premier professeur en théologie, recteur du collège de Paris, trois fois provincial, et maintenant supérieur de la maison professe*, publiées à Cologne, chez Nicolas Schouten en 1690, écrit : « Un premier jour de mai, fête des apôtres saint Jacques et saint Philippe, fut pour le prince de Conti le jour du salut. Alors cette étincelle de la foi, que Dieu s'était réservée en lui pour ce moment, se prit à cette parole de l'Évangile du jour : *Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me* : Il y a longtemps que je suis avec vous et vous ne me connaissez pas encore. Hélas ! s'écria-t-il, il y a longtemps que Jésus-Christ est avec moi : *Cum ipso sum in tribulatione*, et je ne le connaissais pas. D'autres lectures de piété contribuèrent à faire prendre feu à cette parole dans son cœur, et le premier qui servit à éclairer son âme et à lui faire goûter les voies du

salut fut un petit livre de méditations chrétiennes composé par un très pieux docteur de Sorbonne\*, qui vit encore et qui mériterait assurément un meilleur sort que celui qu'il souffre depuis plusieurs années, si on en pouvait souhaiter un meilleur en cette vie que de souffrir en paix pour la vérité. »

\* Note de l'auteur : M. Feydeau, théologal de Beauvais, que les Jésuites ont fait reléguer en Vivarais, n'ayant pu le souffrir à Bourges, son premier exil, et qu'ils menacent encore tous les jours de quelque chose de pis. — Note de Léon Aubineau, éditeur des *Mémoires* de René Rapin, I, 112, note 2 : « Mathieu Feydeau, né à Paris en 1616 d'une famille de robe, filleul de Mathieu Molé, fut licencié en 1644, docteur de Sorbonne, théologal de Beauvais, vicaire de Duhamel à Belleville et à Saint-Merry. Il fut exclu de la Sorbonne lors de la censure d'Arnauld, se retira à Melun, devint curé de Vitry-le-François, théologal d'Aleth, exilé à Bourges, puis enfin à Annonay, où il mourut le 24 juillet 1691. Il a laissé de curieux Mémoires qu'on trouve en manuscrits à la Bibliothèque impériale (résid. Saint-Germain, 302). Il est auteur du *Catéchisme de la grâce* [s.l. n.d., ca 1650, BNF, D-12013] et des *Méditations sur les principales obligations du chrétien* [Paris, Le Mire, 1649]. »

v. Sur cet oratorien, voir *La Vie du Père François de Saintpé, prêtre de l'Oratoire* [...], par le R.P. Charles Cloysault, de la même congrégation, supérieur du Séminaire et Grand vicaire de Monseigneur l'évêque de Châlons-sur-Saône, Paris, François-André Pralart, 1696. À lire, dans ce volume, les pages consacrées à son action à Rouen au début des années 1650, action qui semble inspirée tout droit des principes de la Compagnie du Saint-Sacrement. Une Addition à la Vie du père de Saintpé, relative à quelques miracles advenus après sa mort a été rajouté à la fin du volume, après l'extrait du privilège ; elle s'achève sur ces mots : « Finissons par l'éloge que feu Monseigneur le Prince de Conti, père de celui d'aujourd'hui, faisait du Père de Saintpé, en disant qu'il avait un air de prophète et qu'il était si plein de Jésus-Christ qu'il le répandait dans tous les cœurs de ceux qui l'approchaient. » Rapin affirme, dans ses *Mémoires*, II, 325, qu'« en mourant, [le P. de Condren] avoua au Père de Saint-Pé que dans l'état où il se trouvait, prêt d'aller rendre compte à Dieu de sa vie, il n'avait qu'un scrupule : de n'avoir pas contribué à faire mieux connaître l'abbé de Saint-Cyran et autant qu'il l'aurait pu. En effet, ayant été cité, en l'année 1638 par Laubardemont, conseiller d'État que le Roi avait nommé commissaire pour faire l'information du procès de cet abbé prisonnier au château de Vincennes, il prit le prétexte de s'excuser sur ce qu'étant prêtre il n'était pas obligé de répondre à un juge séculier ; il évita de dire ce qu'il savait, par cette excuse, et ce qu'il a souvent répété depuis, que l'abbé de Saint-Cyran était un homme d'un dangereux commerce, de sentiments pernicieux et d'une doctrine pleine de venin. » — Léon Aubineau, éditeur de Rapin, « précise » en note que « François de Saint-Pé, né au pays basque, après avoir porté les armes, entra dans l'Oratoire. Il fut curé de Sainte-Croix Saint-Ouen de Rouen, et mourut à Paris le 9 janvier 1679, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Ce fut un des adversaires les plus décidés du jansénisme dans sa congrégation. Aussi, lorsque sous le généralat du P. de La Tour, au commencement du 18<sup>e</sup> siècle, son corps fut découvert merveilleusement préservé de la corruption, on se garda d'ébruiter ce prodige. » Rapin indique encore, II, 424, qu'en 1651, Saint-Pé fut nommé confesseur de la duchesse d'Orléans. Jusque là, en tant que curé de Sainte-Croix Saint-Ouen de Rouen, il avait pour paroissienne la duchesse de Longueville, sœur du prince de Conti et convertie notoire au jansénisme.

vi. L'auteur de la préface aux *Lettres du prince de Conti* cité ci-dessus ajoute à cet endroit de la citation qu'il fait de l'oraison funèbre prononcée par l'évêque de Comminges : « Je ne m'écarterai point de mon dessein [...], si je rapporte que pour l'affermir davantage, il prit dans sa maison, par le conseil de M. d'Aleth, deux gentilhommes des plus braves et des plus chrétiens qui fussent dans le royaume, afin qu'ils veillassent sur sa conduite et qu'ils l'avertissent de ses défauts et de ses mauvaises habitudes. Il savait que les grands sont ordinairement environnés de flatteurs, qui ne sont appliqués qu'à leur plaisir aux dépens de la vérité, et qu'à les empoisonner par des louanges dont l'art et le but consistent à leur faire passer leurs vices mêmes pour des vertus héroïques. Il trouva moyen d'éviter ces pièges funestes par les avis qu'il recevait de ces deux moniteurs domestiques, qui se montraient d'autant plus dignes de cet emploi qu'ils s'acquittaient de leur commission avec plus de liberté et avec la fidélité la plus exacte et la plus désintéressée. »

vii. « Je ne dis pas seulement qu'une pièce entière qui serait contre la mauvaise dévotion serait mal reçue, mais je prétends qu'un seul vers, une seule parole qui mêlera quelque pensée de religion dans la comédie blessera l'imagination des spectateurs, leur fera froncer le sourcil et leur donnera quelque dégoût. Nous en avons vu l'expérience en des poèmes que l'on a depuis peu représentés, et nous le savons encore par la lecture d'un autre [*Tartuffe*], fait avec beaucoup d'art et d'esprit contre la mauvaise dévotion ; celui-là même que l'on avait fait voir au public [*Le Festin de Pierre*], où l'on avait dépeint le caractère d'un impie châtié sévèrement par un coup de foudre, a donné beaucoup de peine aux gens de bien et n'a pas fort contenté les autres ; on avait en quelque façon imité le Salmonée foudroyé. Les Anciens avaient coutume de faire paraître sur leur théâtre toute leur divinité fabuleuse en

---

toute manière et comme des exemples de toute sorte de crimes, et pour cela n'était-il pas étrange que tous les discours concernant leur religion fussent bien reçus ; mais, parmi nous, quand les acteurs [= personnages] agiront ou parleront contre les sentiments qu'un homme pieux doit avoir, il n'y a point de supplice contre les acteurs impies qui soit capable de réparer ces mauvaises impressions qu'ils auront faites dans l'esprit des spectateurs.

Les pièces de cette qualité peuvent être lues avec plaisir, et même avec fruit, mais elles ne peuvent être jouées publiquement sans produire tous les mauvais effets dont nous avons parlé, parce que celui qui lit entre dans les sentiments de l'auteur et ne voit rien alentour de lui qui porte sa pensée à la profanation des choses saintes : il n'est point au théâtre, il est dans son cabinet ; il n'entend point d'histrions qui récitent ces choses pour la nécessité de leur métier, et dont peut-être la croyance n'est pas moins déguisée que leur personne ; le livre lui parle sincèrement et sans déguisement, comme les autres écrits de piété ; il n'est point environné de railleurs qui parlent contre le respect qu'ils doivent à ce qu'ils entendent ; il est seul, et personne ne contredit les mouvements que cette lecture imprime en son cœur. Mais d'exposer ces choses aux yeux et au jugement du public, je ne vois pas qu'on le doive faire et que jamais elles puissent avoir quelque favorable succès. Voilà mon avis sur ce sujet, et l'expérience le confirmera comme elle me l'a donné. »